Department of Justice Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03571/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-20
ISBN 0-660-54691-4

1989-90 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with the other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Portfolio Overview

1989-90 Expenditure Plan

Administration of Justice Program: The Department is responsible for the legal affairs of the government as a whole, and for offering legal services to individual departments and agencies through functions related to the Offices of the Attorney General and of the Minister of Justice.

As the country's most senior legal officer, the Attorney General must uphold the rule of law at all times, most particularly when exercising prosecutorial discretion. In the Attorney General function, the Department of Justice represents the Crown in all litigation where rights of a public nature, of concern to the federal government, come into question. As legal counsel to departments and agencies, the Attorney General is responsible for a wide range of duties including the preparation of contracts, the collection of debts owing to the Crown, the searching of property titles, and the provision of legal advice regarding programs and operations.

The Minister of Justice function must take into account considerations of both law and government policy. The Minister must, for instance, be concerned with the policy considerations underlying the law for which the Minister is directly responsible. At the same time, the Minister is concerned with the legal content of government bills, regulations or departmental directives as they may affect fundamental rights or freedoms. The Minister also oversees all legal mechanisms used to achieve the overall objectives of the government.

Canadian Human Rights Commission: The Canadian Human Rights Commission combats discrimination within federal jurisdiction on the principle that every individual should have equal opportunity to participate in all spheres of Canadian life, consistent with his or her duties and obligations as a member of society. The Commission administers the *Canadian Human Rights Act* which prohibits discrimination in employment and service access on ten grounds: race, colour, national or ethnic origin, religion, age, sex, marital status, family status, disability and conviction for which a pardon has been granted. It is empowered to investigate complaints of discrimination, to approve settlements, to recommend the appointment of independent human rights tribunals and to end discriminatory policies and practices by means of education and research. The Commission also has a duty to examine the reports generated by the *Employment Equity Act* and to take any necessary action to expedite federal compliance with that statute.

The Commission's authority encompasses all areas of federal jurisdiction including federal departments and agencies, Crown corporations, private companies which regularly transport goods or people across provincial or national borders, chartered banks, companies which handle radioactive materials, interprovincial or international pipelines, broadcasting companies and telephone companies doing business in more than one province.

Federal Court of Canada: The Federal Court of Canada's objective is to provide a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada. The program provides administrative services to the Federal Court of Canada which has jurisdiction to hear a wide variety of matters including admiralty, income tax, intellectual property, claims by and against the Crown and appeals under the *Citizenship Act*. The Court also has jurisdiction to review decisions of federal boards, commissions and tribunals. The Court is a superior court of record with civil and criminal jurisdiction.

Law Reform Commission: The mandate of the Law Reform Commission is to study and to review the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform. The increased complexity of Canadian society and an accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law. The Commission is charged with continuing the study and review of the laws of Canada and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice.

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs: The Commissioner is responsible for the administration of Federal Judicial Affairs with respect to all federally appointed judges, the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council. This involves the provision of personnel, financial and other administrative services, including judges' salaries, allowances and annuities, and annuities to spouses and children of deceased judges.

Offices of the Information and Privacy Commissioners — Information Commissioner: Under the *Access to Information Act*, the Information Commissioner shall receive, investigate and report on complaints from persons who allege they have been denied rights under the Act. Complaints relate to denials of access of records, delays, fees payable, or any other matter relating to requesting or obtaining access to records under the Act. The Commissioner holds some formal investigation hearings and initiates investigations on any matter relating to requesting or obtaining access to records under the Act where there are reasonable grounds to do so, for example, where a number of complaints point to a major problem. As well, it is necessary for the Commissioner to review and monitor all litigation in the Federal Court under the Act and, where appropriate, to commence actions on behalf of complainants and to intervene as a party to protect the rights of complainants or to obtain judicial interpretation of the Act.

Privacy Commissioner: The *Privacy Act* requires the Privacy Commissioner to investigate and make findings on complaints from individuals who allege they have been denied their rights under the Act. Complaints include allegations that government institutions have denied access, delayed responding beyond the permitted time limit, refused corrections or notations, misused or wrongly collected personal information, given access in the wrong official language, or improperly described their personal information holdings in the Personal Information Index.

In addition, individuals may complain that government is collecting, using, maintaining or destroying personal information in a way that contravenes the fair information practices set out in the *Privacy Act*. The Commissioner may also lodge complaints if the Commissioner is satisfied that there are reasonable grounds to launch an investigation.

The Commissioner may also investigate institutions' collection, retention, use, disposal and security of personal records at any time to ensure their compliance with fair information practices set out in the Act. Reports may be made directly to Parliament whenever a matter is considered sufficiently urgent. Special studies on privacy issues are carried out at the request of the Minister of Justice.

Supreme Court of Canada: The Supreme Court of Canada is the highest court of the land and is one of Canada's most important national institutions. It is the final general court of appeal in all cases, the last judicial resort for litigants, either individuals or

governments. Its jurisdiction embraces the civil law of the province of Quebec as well as the common law of the other nine provinces and two territories.

The Court hears cases from the provincial and territorial Courts of Appeal and from the Appeal Division of the Federal Court of Canada. In most cases, the Court will hear appeals only if leave to appeal is first granted. In addition, the Court is required to hear cases referred by the Governor in Council on constitutional questions. The Program provides a variety of services to members of the Court, the legal community, litigants and the public in general.

Tax Court of Canada: The Tax Court of Canada provides an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between taxpayers and the Minister of National Revenue. Appeals follow two procedures: an informal procedure where the amount in issue is less than $7,000, and a general procedure in other cases. The Court has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act* and Part IV of the *Unemployment Insurance Act, 1971*, where references or appeals to the Court are provided for in those Acts. The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War Pensions and Allowances Act* from an adjudication of the Veterans Appeal Board regarding what constitutes income.

The Registry of the Tax Court of Canada provides various administrative services to the judiciary of the Court. These services include Court Reporters, Court Registrars, secretarial services, records management, mail and messenger services, library services, Court facilities throughout Canada, office accommodations, and other administrative services.

Main Estimates by Agency and the Department under the Minister of Justice's Portfolio

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
Department of Justice	379,417	343,302
Canadian Human Rights Commission	11,947	11,606
Federal Court of Canada	17,114	13,096
Law Reform Commission of Canada	4,796	4,717
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs	147,285	137,876
Office of the Information and Privacy Commissioners of Canada	5,515	4,904
Supreme Court of Canada	10,665	8,511
Tax Court of Canada	4,993	3,884

For explanation of change between Main Estimates 1988-89 and 1989-90, see Program Expenditure Plan, Part III of the Estimates of each Department and Agency.

1989-90 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 — 4
B. Use of 1987-88 Authorities — 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
1. Highlights — 5
2. Summary of Financial Requirements — 7

B. Recent Performance
1. Highlights — 9
2. Review of Financial Performance — 13

C. Background
1. Introduction — 15
2. Mandate — 15
3. Program Objective — 16
4. Program Organization for Delivery — 16

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program — 20
2. Initiatives — 21
3. Update on Previously Reported Initiatives — 22

E. Program Effectiveness — 22

Section II
Analysis by Activity

A. Legal Services — 25
B. Litigation Services — 27
C. Legislative Services — 30
D. Legal Policy and Program Development — 33
E. Administration — 43

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object — 47
2. Personnel Requirements — 47
3. Transfer Payments — 49
4. Revenue — 50
5. Net Cost of Program — 50

B. Other Information
1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibility — 50

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 — Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Justice		
1	Operating expenditures	111,201	104,879
5	Grants and contributions	255,225	226,462
(S)	Minister of Justice — Salary and motor car allowance	48	46
(S)	Contributions to employee benefit plans	12,943	11,915
	Total Department	379,417	343,302

Votes — Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Department	
1	Justice — Operating expenditures	111,201,000
5	Justice — The grants listed in the Estimates and contributions	255,224,850

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates					1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Legal Services	375	30,231	83		30,314	27,426
Litigation Services	604	50,729	367		51,096	46,619
Legislative Services	101	8,566	16		8,582	7,893
Legal Policy and Program Development	161	14,061	16	255,225	269,302	241,409
Administration	268	19,761	362		20,123	19,955
	1,509	123,348	844	255,225	379,417	343,302
1988-89 Authorized person-years	1,516					

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities — Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
	Justice			
1	Operating Expenditures	95,749,000	107,284,655	100,434,586
5	Grants and contributions	226,356,650	298,808,650	283,921,648
(S)	Minister of Justice — Salary and motor car allowance	39,530	45,975	45,975
(S)	Contributions to employee benefit plans	10,579,000	11,385,000	11,385,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	—	—	—
	Total Program — Budgetary	332,724,180	417,524,280	395,787,187

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

Highlights of the Administration of Justice Program during 1989-90 will be:

- regulation or conduct of all litigation in which the Crown is involved. Approximately 328 departmental lawyers will either carry out the litigation or supervise Crown agents retained from the private sector by the Attorney General. The total cost will be $51,096,000 (see page 27). Other departments and agencies will also provide additional sums for payment of Crown agents;

- provision of a full range of legal services to the Government of Canada. These services will be carried out by approximately 301 lawyers from the Department and, on very limited occasions, by Crown agents retained by the Attorney General and supervised by the Department. The cost of the services offered through this Program will be $30,314,000 (see page 25);

- drafting all legislation required by the government. Twenty-six lawyers will perform this task. Four lawyers will work on the preparation of the supplements to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, the ongoing revision of the Statutes of Canada, and the upkeep of the loose-leaf edition of the Statutes (see page 30);

- examination of proposed regulations to ensure that they are authorized under the enabling legislation, and are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Charter of Rights and Freedoms* and that the form and drafting of these regulations meet established standards. Government regulations are subject to examination by the Department under the *Statutory Instruments Act*. Twenty-four lawyers will perform this activity on behalf of the Clerk of the Privy Council and the Deputy Minister of Justice (see page 30);

- provision of legal and policy advice to federal departments concerning the administration of regulatory legislation and concerning methods of improving the remedies, sanctions and procedures by which individuals and corporations are encouraged to meet regulatory goals or are compelled to comply with regulatory legislation (see page 35);

- provision of legal and policy advice to the Government of Canada on the legal ramifications, implementation and subsequent administration of the Canada-United States Free Trade Agreement (see page 22);

- continued consultations on reform in relation to:
  - the recommendation of the Law Reform Commission pertaining to a draft *Criminal Code* (report no. 31) and a draft *Code of Criminal Procedures* (to be published in 1989) (see pages 34 and 35);
  - initiatives to assist victims of crime (see page 36);

- standardization of French terminology in common law dealing with property law in conjunction with provincial representatives from New Brunswick, Ontario, Manitoba and the Northwest Territories;

- in cooperation with the Ministry of the Secretary of State, the provision of the necessary tools such as legal terminology courses in order to assist the provinces and the territories in the implementation of Part XIV.I of the *Criminal Code* entitling any accused to be tried before a judge or jury who speaks his or her official language, by January 1, 1990;

- continuation of efforts at the international level to develop legal instruments in the private international law area and to consult with interested persons in Canada both before and after the adoption of those instruments;

- continuation of efforts at the international level to complete a new United Nations convention against drug trafficking and to develop new extradition and fugitive offenders arrangements and mutual assistance treaties (see page 10);

- participation in discussions between provinces and aboriginal people residing off-reserve respecting the development of self-government institutions (see page 37); and

- coordination at the federal level and consultation with the provincial and territorial governments and the non-governmental sector in order to prepare for the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change	For Details See Page
Legal Services	30,314	26,264	4,050	25
Litigation Services	51,096	41,379	9,717	27
Legislative Services	8,582	9,673	(1,091)	31
Legal Policy and Program Development	269,303	278,522	(9,220)	33
Administration	20,123	22,888	(2,765)	43
	379,417	378,726	691	
Person-years	1,509	1,548	(39)	47

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are 0.2% or $0.7 million more than the 1988-89 forecast expenditures. This is due primarily to:

	($000)
• increase in funds and person-years to provide legal support to new initiatives such as Free Trade, the Refugee Determination Process and Family Violence; an increase in funds for information law and Access to Legal Information Fund; and an increase for litigation costs in relation to the three law suits concerning aboriginal claims in British Columbia (Mega Case)	4,107
• decrease in person-years and funds for work in relation to war crimes and crimes against humanity, and child sexual abuse and pornography	(3,574)
• changes in cost-shared programs: Young Offenders ($2,441,000 increase) to meet additional costs following the signing of an agreement with the Province of Québec; Legal Aid ($1,076,000 increase) for increased program costs; and Victims of Violent Crimes ($722,000 increase) to provide funding according to the population formula	4,239
• adjustments for the transfer of funds and person-years to Federal Judicial Affairs, transfers from Supply and Services Canada and the Treasury Board, increases for membership fees and isolated post allowance, and decrease for ministerial correspondence, person-year reductions and other items	(4,081)

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast, which is based on information available to management as of November 30, 1988, is $35.4 million or 10.3% higher than the 1988-89 Main Estimates of $343 million and 32 person-years higher than the 1988-89 Main Estimates (see Authorities for 1989-90 Part II of the Estimates on page 4). The difference reflects the following items:

	P-Y	($000)
• increase in funds and person-years to provide legal services for the implementation of the Free Trade Agreement; person-years to implement the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*; funds to conduct research and evaluate the Family Violence initiative; and funds to respond to the increased ministerial correspondence and other items	32	2,742
• increase for the Young Offenders and Legal Aid cost-shared contribution agreements with the provinces and territories		32,682

Figure 2: 1989-90 Gross Expenditures by Activity (Percentage Distribution)

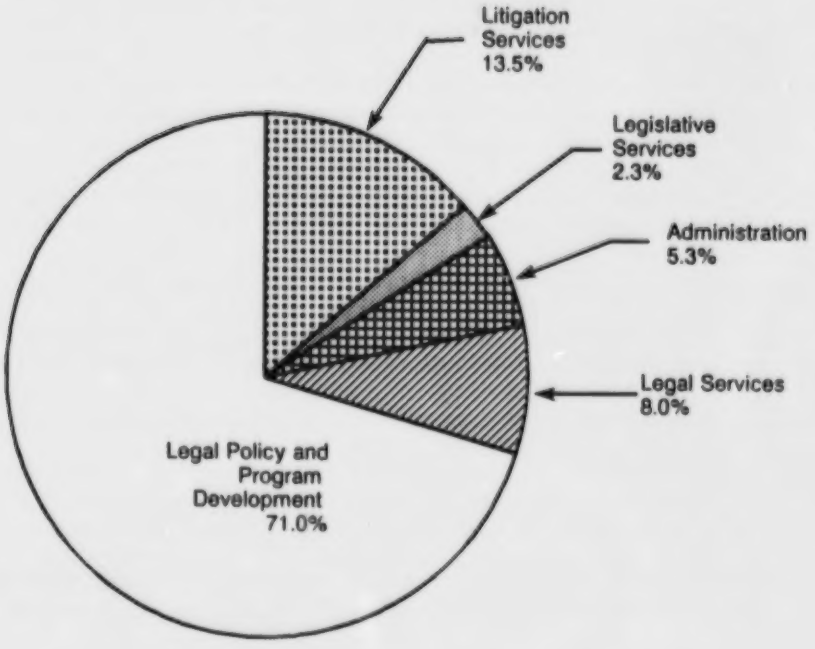

B. Recent Performance

1. Highlights for the Year in Progress and the Past Year

Highlights of the Program's performance for 1987-88 include:

- announcement and implementation of a new judicial appointment process at the federal level;

- by Statutes of Canada 1987, C-37 (Bill C-71) Parliament amended the *Criminal Code* to give Canadian courts the jurisdiction to try war crimes and crimes against humanity that, at the time of their commission would have been an offence in Canada if they had been committed here. The legislation, which came into force on September 16, 1987, applies both to past and future events. It is not limited to events which took place during World War II. Since the enactment of the legislation, the Department has entered into written arrangements for gathering evidence abroad with seven foreign countries. Two cases are proceeding in Canadian courts and other cases are being actively investigated in foreign countries;

- by Statutes of Canada 1988, C-37 (Bill C-58) enactment by Parliament of *The Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act* to deal with trans-national crime. This legislation, proclaimed in force on October 1, 1988, provides for the implementation of treaties of mutual legal assistance in criminal matters. At present, treaties have been concluded with the United States of America and with the United Kingdom but these will not be effective until ratified. Treaty negotiations with other States are ongoing;

- by Statutes of Canada 1988, C-51 (Bill C-61) enactment by Parliament of a measure to deal with the proceeds of crime, as a major element of the government's national drug strategy. This legislation, to come into force on proclamation, authorizes courts to order the seizure and forfeiture of the profits derived from the commission of certain offences under the *Criminal Code*, the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act*; and

- granting of Royal Assent on April 14, 1987 to Bill C-28, which amended the *Criminal Code* to create a new offence of torture and provide extra-territorial jurisdiction to conduct prosecutions in this country for torture offences committed abroad. The torture amendments were brought into force on June 1, 1987.

Highlights of the program's performance for 1987-88 and continuing in 1988-89 include:

- implementation of the government's response, tabled on October 15, 1987, to the report of the Standing Committee on Justice and Solicitor General on the review of the *Access to Information Act* and *Privacy Act*;

- provision of legal and policy advice with respect to the negotiations of the Canada-United States Free Trade Agreement;

- provision of legal advice with respect to the fisheries and boundary disputes between Canada and France regarding the islands of St. Pierre and Miquelon;

- by Statutes of Canada 1987, C-42 (Bill C-53) the enactment by Parliament of the amendments to the *Supreme Court Act* and other statutes including the *Criminal Code* to give effect to recommended reforms to the procedures for appeals to the Supreme Court of Canada. This legislation came into force on April 25, 1988. The amendments permit the Court to limit the time spent on hearing applications for leave to appeal and to devote more time to hearing issues of national importance. Following proclamation, the Court has moved to implement the various provisions in the amendments;

- development and enactment of Bill C-72, the new *Official Languages Act*, which was proclaimed in force on September 16, 1988, and which provides a modern framework for the Government's official languages policies that is consistent with both the letter and spirit of the language rights guarantees of the Constitution;

- provision of legal and policy advice respecting aboriginal constitutional matters, in particular discussions with native leaders concerning the possible resumption of a formal constitutional process;

- a major review of the procedures and scope of the *Canadian Human Rights Act*;

- the coming into force on January 1, 1988, of Bill C-15 [SC 1987, c.24], an *Act to Amend the Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* concerning child sexual abuse;

- continued consultation with concerned groups, provinces and others on the Report of the Canadian Sentencing Commission which was published in February 1987. In tabling the Report before Parliament, the Minister of Justice observed that the 91 Recommendations called for a full review of the sentencing process, and that thorough and detailed consultations with provinces, criminal justice professionals and others involved in sentencing would be undertaken before the government took any steps with regard to sentencing issues;

- establishment of a linked initiative between the Department of Justice, the Office of Privatization and Regulatory Affairs, and federal departments administering regulatory legislation to enhance the effectiveness, fairness and efficiency of the methods by which government encourages, or enforces compliance with regulatory legislation;

- receipt of Royal Assent on July 21, 1988 of Bill C-89 [S.C. 1988, c.30] concerning victims of crime; the coming into force on October 1, 1988 of clause 1 (protection of the identity of certain witnesses), clause 2 (photographic evidence), clause 3 (proof of ownership by way of affidavit) and clause 7 (victim impact statement);

- ratification and implementation of federal-provincial agreements respecting contributions to criminal injuries compensation programs, including, for the first time, Prince Edward Island, and the introduction of federal contributions to other services to assist victims of crime;

- the coming into force of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* which was passed in January 1986, and the commencement of the tracing and interception services (see page 46);

- provision of project funding in support of public legal information programs undertaken in cooperation with other governments and non-governmental agencies and the preparation and distribution of printed and audio-visual materials to enhance the availability of information on the law respecting impaired driving, sexual abuse, children and young people, and victims of crime;

- provision of legal and policy advice with respect to the adoption of the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake Accord);

- signing, in 1987-88, of an agreement respecting services under the *Young Offenders Act* with the Province of Quebec and the initiation, in 1988-89, of discussions with all provinces and territories concerning future arrangements for these services;

- full implementation of revisions to the native courtworker agreements to include services provided to young persons;

- finalization of discussions with the provinces and territories leading to the conclusion of an interim (1987-90) criminal legal aid agreement incorporating both young offender and adult services and the initiation of preparatory federal-provincial work directed toward the negotiation of arrangements for 1990-91 and beyond;

- preliminary reviews of development needs respecting aboriginal criminal justice, crime prevention, public participation in justice policy development, women and justice, children and youth and public legal information;

- examination of 1,480 regulations in 1988-89 on behalf of the Clerk of the Privy Council and the Deputy Minister of Justice;

- preparation of the supplements to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, and the updating of the loose-leaf edition of the Statutes of Canada;

- consultation with the Ministry of Solicitor General, provincial departments responsible for criminal justice, the judiciary, the legal profession, those interested in corrections, and others, to develop a number of reforms to the law and practice of sentencing; and

- coming into force on September 1, 1988, of section 553.1 of the *Criminal Code* enacted in 1985 [S.C. 1985, c.19, or amended S.C. 1988, c.2] concerning pre-trial conferences.

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	23,389	25,897	(2,508)
Litigation Services	41,171	39,183	1,988
Legislative Services	8,182	8,547	(365)
Legal Policy and Program Development	300,900	242,157	58,743
Administration	22,145	16,940	5,205
	395,787	332,724	63,063
Revenue credited to CRF	5,353		
Person-years	1,494	1,469	25

Explanation of Change: The difference between 1987-88 actual expenditures and the Main Estimates of $63,063,000 is comprised of the following major items:

	($ 000)
• increased resources through Supplementary Estimates and other adjustments:	
Supplementary Estimates	
– Aboriginal self-government	380
– St-Pierre and Miquelon	527
– Refugee Determination Process	1,545
– Constitutional Information Program	750
– Revised Statutes	900
– National Drug Strategy	100
– War Crimes	2,400
– Victims of Crime	950
– Family Enforcement Assistance	2,125
– Mega case litigation	1,425
– Young Offenders – Cost Shared Agreement	82,129
– Evaluation of Legal Aid Program	400
– Release of frozen allotment	(9,677)
Other adjustments	
– Summer students	34
– Contributions to employee benefit plans	806
• under-utilization of person-years and related salary funds and operating expenditures was due to the timing of the approval of Supplementary Estimates respecting Aboriginal self-government, St-Pierre and Miquelon, Refugee Determination Process, War Crimes, and Victims of Crime	(6,844)

- under-utilization of grants and contributions was due to the late arrival of final claims and unresolved issues relative to eligible expenditures for Young Offenders funds (Young Offenders – Justice Services $3,122,000 and Young Offenders – Systems Development Program $2,293,000) and others (Criminal Law Reform $803,000, Native Court worker $576,000, Aboriginal Self-Government $919,000, Public Legal Education and Information Fund $435,000, Enforcement of Custody and Maintenance Orders $391,000, Legal Aid $287,000 and Special Projects – Legal Aid $336,000), other contributions $350,000, and new agreements which had not been signed prior to March 31, 1988 regarding compensation to Victims of Crime ($5,375,000) (14,887)
- the Main Estimates report the administrative costs separately by each activity whereas the actual expenditures presents these costs centrally under the Administration Activity

Explanation of Revenue: The revenue credited to the Consolidated Revenue Fund (CRF) is comprised of the following major items:

	($ 000)
• fines and forfeitures	4,539
• rent from dwellings and utilities	66
• service and service fees	733
• other	15

C. Background

1. Introduction

The Administration of Justice Program, which encompasses the work of the Department, performs two distinct functions on behalf of the government – the Attorney General function and the Minister of Justice function.

The Attorney General function is primarily concerned with safeguarding the interests of the Crown within existing law. The duties performed in carrying out that function include the provision of legal advice to federal government departments and agencies (see page 25). In addition, the Department sees to the regulation or conduct of litigation for all departments and agencies (see page 27) and the preparation of legislation (see page 30).

The Minister of Justice function is primarily concerned with the policy considerations underlying the substantive law for which the Minister has direct responsibility: the *Criminal Code*, divorce, and other legislation in the area of justice (see page 33). These considerations also relate to programs and project initiatives to give practical effect to the implementation of the law and access to the law, the substantive or procedural content of government bills, regulations and departmental directives which may affect fundamental human rights or liberties, the legal mechanisms employed by other departments and agencies to effect government objectives, the administration of public affairs in accordance with the law, and "such other duties as are at any time assigned by the Governor in Council".

2. Mandate

The roles and responsibilities of the Department of Justice are based on the *Department of Justice Act* which provides for broad areas of endeavour. The Department provides a full range of legal services to the Government of Canada. These services include the provision of legal advice, the preparation of legal documents, the drafting of legislation and the regulation or conduct of litigation. The Department is charged with ensuring that the administration of public affairs is carried out in accordance with the law. The Department also has the lead responsibility in the planning, development and implementation of government policies in areas related to the administration of justice and other areas as assigned by the Governor in Council.

The major statutes, in addition to the *Department of Justice Act*, that provide direction to the work of the Department of Justice are the *Canadian Bill of Rights*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. The *Canadian Bill of Rights* and regulations made under the *Department of Justice Act*, require that bills introduced by Ministers in the House of Commons, and regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration, be examined to ascertain that the provisions thereof are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In both cases, any inconsistency must be reported to the House of Commons at the first convenient time. The *Statutory Instruments Act* requires that regulations be examined according to criteria set out in that *Act*. The *Statute Revision Act* provides for the periodic revision and consolidation of the public general statutes of Canada and the regulations of Canada.

Acts for which the Minister of Justice has responsibility are listed in Section III – B.

3. Program Objective

To provide legal services to the Government of Canada and to government departments and agencies; to superintend the administration of justice in Canada in all matters not within provincial jurisdiction; and to propose policy initiatives and programs in connection therewith.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Administration of Justice Program is composed of five activities, which are depicted together with their associated sub-activities in Figure 4.

Figure 4: Activity Structure

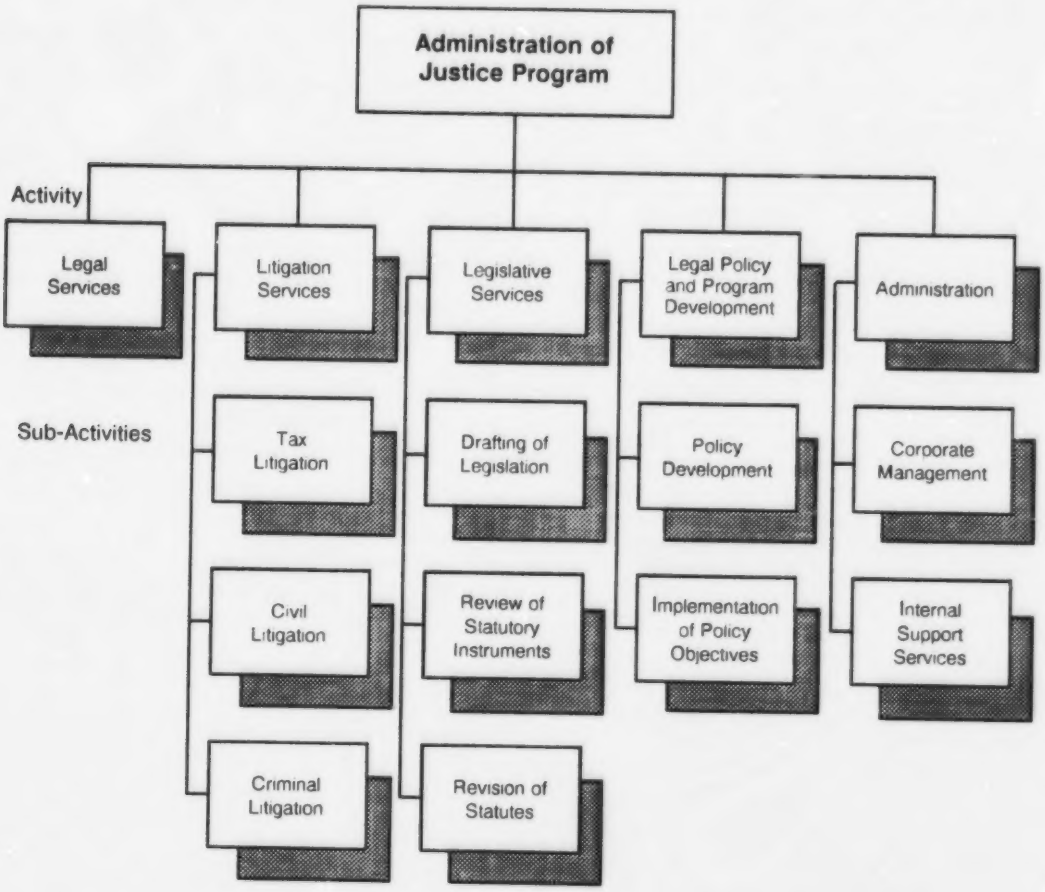

Organization Structure: The Administration of Justice Program is administered by the Deputy Minister who is accountable to the Minister of Justice for the management of the Program.

Three Associate Deputy Ministers, one Senior Assistant Deputy Minister, and five Assistant Deputy Ministers report directly to the Deputy Minister. Figure 5 outlines the organizational structure, its relationship to the Program's activity structure and provides a breakdown of 1989-90 resources.

Figure 5: Distribution of Resources by Organization and Activity ($000)

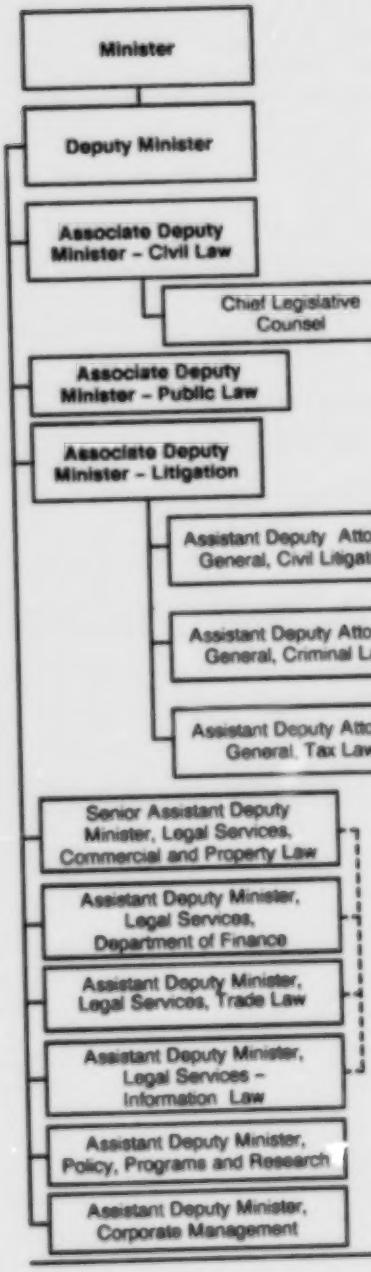

	Legal Services	Litigation Services	Legislative Services	Legal Policy and Program Development	Administration	Total
Minister					1,846	1,846
Deputy Minister					505	505
Associate Deputy Minister – Civil Law	2,596	5,051	5,374	1,785		14,806
Associate Deputy Minister – Public Law	1,454	3,288	3,208	1,109		9,059
Associate Deputy Minister – Litigation	3,446	42,757				46,203
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law	22,818					22,818
Assistant Deputy Minister, Legal Services, Department of Finance						
Assistant Deputy Minister, Legal Services, Trade Law						
Assistant Deputy Minister, Legal Services – Information Law						
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research				266,408		266,408
Assistant Deputy Minister, Corporate Management					17,772	17,772
Total Appropriation	30,314	51,096	8,582	269,302	20,123	379,417

The services of the Administration of Justice Program are provided through three organizational components: Headquarters in Ottawa; 43 Departmental Legal Services Units (DLSUs) associated with specific client departments and agencies, and nine regional offices.

Headquarters provides expertise in litigation and in the following areas of law to the DLSUs and Regional Offices: constitutional, international, administrative, native, human rights, real property, commercial, information and privacy, criminal, tax, and civil.

Headquarters also advises departments of the implications for individual rights and freedoms in their respective departmental proposals, provides functional direction to DLSUs and Regional Offices, develops legal policy, administers and develops programs, is responsible for legislative services, and provides central administrative services.

Prosecutions for all war crimes and crimes against humanity, as well as, prosecutions and other litigation in National Capital Region courts are also handled by Headquarters. In addition, Headquarters assumes all federal civil litigation in the Province of Quebec except for the Montreal area. Centres of responsibility for tax litigation are in part defined geographically. Headquarters is responsible for the conduct of litigation before the Tax Court of Canada arising in Manitoba and designated areas of Ontario (Northern Ontario, Ottawa, Kingston and Belleville) and in the Atlantic Provinces. Notaries in Headquarters assume all federal real property law matters of a non-litigious nature in the Province of Quebec, except for the Montreal area.

DLSUs provide services to client departments and agencies on all matters of law. In 1988, the Legal Services Sector started providing legal services to the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Department of Western Economic Diversification, the Patented Medicine Review Board and the Office of Privatization and Regulatory Affairs.

These legal services include legal advice and opinions, the preparation of reports, briefs, memoranda and submissions, the drafting of instructions, negotiations, representations and interventions, draft agreements, undertakings and legal instruments. The Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction of the Sector and provision of functional direction to all lawyers of the Department in commercial and property law matters; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Department of Finance, is responsible for legal services to the Department of Finance and the Office of the Superintendent of Financial Institutions; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Information Law is functionally responsible for information law and privacy; and the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Trade Law is functionally responsible for trade law matters throughout the Department.

Eight of the Regional Offices (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife and Whitehorse) plus one sub-office in Iqualuit report to the Associate Deputy Minister, Litigation, while the Montreal Regional Office reports to the Associate Deputy Minister, Civil Law. This division in the reporting relationship takes into account the difference between the civil law of Quebec and the common law of the other provinces and territories. The major part of the Regional Office workload relates to litigation matters. Many Regional Offices also have a legal services component to serve client departments and agencies at the local level.

Out of a total of 1,509 person-years, approximately 211 are in DLSUs, 454 are allocated to Regional Offices, and 844 are in Headquarters. Approximately 764 of the total staff are legal officers, 25 are articling students, 68 are para-legals and 20 are specialists in fields such as sociology, psychology, and criminology. The remaining 632 staff provide management, technical and administrative support services.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The major environmental factors expected to affect the Department during 1989-90 are:

Constitution: Anticipated developments relating to the Constitution can be expected to have significant consequences on the work of the Department. Ratification of the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake) will result in the commencement of a further stage of constitutional reform, including continuing discussions on Senate reform and the discussion of fisheries jurisdiction. Additional legislation and advice will be required to ensure that federal laws, programs, and policies are in compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Litigation related to the Charter will continue to affect the Department in its work at all levels of the court system.

Court System: Changes to the Federal Court of Canada may be required to deal with certain jurisdictional and procedural matters of concern. *The Tax Court of Canada Act* has been amended recently so as to provide, *inter alia*, a better system for the hearing of small claims in the area of income tax. The amendments have not come into force yet. In other areas, alternative methods of resolving disputes other than through the court system are being studied, such as the use of arbitration and mediation. Special attention is being given to this approach in connection with family law problems.

Family Law: Since passage of the *Divorce Act, 1985* and the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the Department has been developing policy on issues of education and training of mediators and on access to mediation services. A proposal to amend the *Divorce Act, 1985* to respond to problems associated with Jewish religious divorces is under review. Further methods of resolving family disputes and overcoming constitutional problems associated with achieving a unified Family Court are also being examined. Departmental efforts continue in response to public demand for improved enforcement of support, custody and access orders.

Federal-Provincial Relations: In general, most federal justice initiatives have an impact on the provincial and territorial systems of justice. In many areas, responsibility for justice in Canada is shared between the federal and provincial and territorial levels of government.

Given the importance of federal-provincial and territorial relations in the work of the Department of Justice, and the government's concern for improving federal-provincial and territorial relations, the Department will continue to consult closely with the provinces and territories on any proposals which may affect the provincial and territorial administration of Justice.

International Relations: Matters such as negotiations on free trade, the extra-territorial application of domestic laws, treaties and conventions on international cooperation and on the unification of private international law, the resolution of boundary disputes, and sovereignty issues, will continue to require attention.

Aboriginal Legal Questions: The Department is heavily involved into issues relating to the negotiation of aboriginal land claims and aboriginal self-government. The Minister's role as interlocutor in the Métis tri-partite negotiations will continue. Present indications point to increased involvement by the Department in aboriginal issues.

Regulatory Workload: Matters such as Free Trade, the coming into force of the *Revised Statutes of Canada, 1985*, the passage of the *Canadian Environmental Protection Act* and the ongoing regulatory programs of the Department of Transport, in particular, could affect the timely processing of draft regulations in the Privy Council Office – Justice Section. The Government's Regulatory Reform Strategy has also accelerated the review and reformulation of regulatory legislation, which has significantly increased the need for timely legal and policy advice on regulatory compliance issues.

Relations between Citizens and the Federal Government: Efforts to help Canadians understand and have access to more information about the Canadian system of justice will focus on the following issues: deregulation; the organization and reform of administrative tribunals; the right of access to information; public participation in justice policy development; protection of privacy and personal information; the decriminalization of federal statutes and regulations (by instituting alternative compliance procedures); the review of the Crown's liability immunity and privileges; and proposals for criminal law reform.

Social Justice Issues: National objectives directed toward ensuring social justice for Canadians, and especially women, children and youth, aboriginal people, the disabled, and minority groups will continue to demand particular attention in all the Department's policy and program development activities. Issues in the areas of criminal law reform, access to justice, native rights, *Charter* compliance and human rights generally, and official languages will be addressed in the context of both the *Charter* and the new *Official Languages Act*.

Standing Committee on Justice and Solicitor General: In the last Parliament, the Standing Committee undertook a major study of sentencing and parole issues which coincided with the work of the Department in response to the Report of the Sentencing Commission and the work of the Ministry of the Solicitor General in the Correctional Law Review. Coordination of these initiatives will be required with respect to the objectives and results of each study.

2. Initiatives

Major new initiatives include:

- in 1987-88, a four year initiative to address problems arising from family violence was launched by the Department of Health and Welfare in conjunction with the Department of Justice, the Ministry of the Solicitor General, and the Canada Mortgage and Housing Corporation. The Department will undertake a program of research on the implementation of new provisions for dealing with cases of child sexual abuse, a study on the adequacy and effectiveness of the justice system's response to spousal assault, the effectiveness of treatment groups for men who batter women, and a study on the dimensions and nature of

abuse of the elderly. Law information materials are already being developed for children, adults and educators with respect to child sexual abuse; and program funding will begin in 1989-90; and

- legal and policy advice for implementation of the Canada-United States Free Trade Agreement.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following is an update on the initiatives presented in the 1987-88 and 1988-89 Plans:

- both the *Divorce Act, 1985* and legislation to facilitate the enforcement of maintenance and custody orders, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, were passed in February 1986. The *Divorce Act, 1985* came into effect on June 1, 1986, while Part I of the *Enforcement Act* was implemented on November 30, 1987; and Part II of the *Enforcement Act* was proclaimed on May 2, 1988;

- on April 1, 1988, the impaired driving initiative was transferred to Health and Welfare; the Department of Justice, while not involved in any program aspect, continues to conduct research in this area and to act as a consultant. An evaluation of the impaired driving provision of the *Criminal Code* is being carried out by the Department; and

- the new Revised Statutes of Canada were proclaimed in force on December 12, 1988.

E. Program Effectiveness

The Department conducts most of its effectiveness studies by focusing on units or components of the Department's major activities. For the purposes of reporting to Parliament, the results or impacts of these various components have been aggregated and are discussed under the heading of the Department's five activities as shown below:

Legal Services

An evaluation of the legal services to the Government of Canada was completed in 1984. This evaluation considered the effectiveness by which operational goals were achieved through the provision of legal services. Since legal services are provided to an easily identifiable clientele, many of the measures of program effectiveness used indicators which were based on client satisfaction with those services. The evaluation concluded that the Department of Justice provides quality legal services, meets the clients' legal needs, intervenes when necessary to ensure the affairs of government are conducted in accordance with law, guards the integrity and fairness of the justice system, and co-ordinates and communicates Crown legal opinions and policies so that legal advice to individual departments and agencies reflects the broader Crown legal interests and the objectives and policies of the Minister of Justice and the Government.

Litigation Services

The Department's regulation or conduct of all litigation services for or against the Crown was evaluated in 1987. The evaluation provides a detailed description of the function and contains several case studies which address issues of program effectiveness. For instance, in the drug prosecution case study it was found that the Department successfully obtains a guilty outcome in the overwhelming majority of cases it prosecutes (94.6 percent). In the tax law case study, it was concluded that the Tax Law Branch has organized its work efficiently and, from a process perspective, effectively. Overall, the evaluation concluded that the Department of Justice does a good job in the provision of services for both routine and important or exceptional cases. It was noted, however, that the general effectiveness of litigation services will be difficult to maintain under current and anticipated resource constraints. Additionally, recommendations directed toward improving the effectiveness of operations were made.

In addition to an audit of the Civil Litigation Section in 1985, internal audits have been undertaken of some Departmental Regional Offices (Toronto in 1985 and Edmonton in 1986), and of organizational units and processes which provide support services to the litigation function. These internal audits have pointed out ways in which the Department could more effectively manage its resources. For instance, audit recommendations have placed emphasis on the need for management information systems which are capable of providing timely, reliable and accurate information for priority setting, decision-making and control.

Legislative Services

A program evaluation of the Department's legislative services is scheduled to start in 1989-90. The Legislation Branch was audited in 1983 and another audit is scheduled to begin in the 1989-90 fiscal year. For more information on the effectiveness of the legislative services, see page 31.

Legal Policy and Program Development

Several internal audits have recently been conducted in the area of legal policy and program development to evaluate the Department's ability to develop and administer programs and policies which are responsive to changing needs. Some of the major audits were Family Law Orders and Agreements System Audit in 1986, Grants and Contributions in 1988, and Criminal and Family Law Policy in 1988. The Grants and Contributions audit highlighted the need for clarification of roles between units to enhance the role program evaluation plays as a provider of valuable management information. The audit also commented on ways in which account verification and external audit resources could be used to enhance the effectiveness of grants and contributions programs.

Some evaluations of departmental grants and contributions programs have recently been conducted. These studies include the Canadian Law Information Council in 1987, Manitoba Legal Aid in 1987, Saskatchewan Legal Aid in 1988, and the British Columbia Native Courtworker Program in 1988. The Canadian Law Information Council evaluation found that the program is useful and productive, effectively addressing a wide range of target groups and needs, and viewed with enthusiasm by much of the legal community it serves. Particular strengths of the program were its role in problem identification and its independent role. The evaluation of the Manitoba Legal Aid Plan found that, in general, the program was effectively administered. Some improvements were suggested in terms

of the provision of non-representational services in an institutional setting and the provision of services in remote areas. In general, the evaluation of the Saskatchewan Legal Aid Plan found that the plan is very successful in serving the clients originally envisaged as being needy of its services. In terms of services, the range was found to be very good in terms of criminal matters, fair to good in family matters, and in need of improvement and other civil matters due to severe financial constraints. The evaluation of the British Columbia Native Courtworker program found that the program is generally effective in achieving a wide variety of impacts based on the activities undertaken by courtworkers. There did, however, appear to be a need for a clearer statement of program objectives.

The evaluations of programs which the Department controls always focus on the issue of effectiveness. For example, the evaluation of the Human Rights Law Fund in 1987 recommended that the fund be extended because the Fund was found to be effectively managed and had a positive impact.

A major evaluation of the Department's legal policy development process is currently underway and is scheduled for completion in 1989-90. Once this evaluation is complete, general conclusions about the effectiveness of the legal policy and program development process will be reported.

Administration

The Department's objective to provide policy and management direction and coordination, to provide central administrative services, and to operate a Central Registry of Divorce Proceedings and the Family Orders and Agreements Assistance Unit has been enhanced over the last few years. Recent internal audits of central administrative services include the Personnel Administration Directorate's Classification Services and the Administrative Services Directorate, in 1986; the Informatics Function, in 1987; and Financial Services, Access to Information, Pay and Benefits, and the Legal Contract Support Unit, in 1988. Many of these internal audit studies have focused on program effectiveness. For instance, the Informatics Audit examined the way in which the Department undertook the development of its systems. The Legal Contract Support Unit Audit assessed the utility of the system and processes which support the taxing of agents' accounts; and similarly, the Access to Information Audit assessed the effectiveness of the unit in meeting client demands for information as well as in following the intent and letter of the access to information legislation.

Section II
Analysis by Activity

A. Legal Services

Objective

To provide the Government of Canada with appropriate and timely legal services in accordance with its needs, exclusive of the services provided by the Litigation Services Activity and the Legislative Services Activity.

Description

A full range of legal services is provided to the government, its departments and some of its agencies. These services are carried out by lawyers from the Department of Justice and, on occasion, by Crown agents retained by the Attorney General and supervised by the Department of Justice. In addition to the legal specialization which arises out of the unique aspects of government legal work, units of expertise in functional areas of the law such as commercial and property law, international law, constitutional law, human rights law, administrative law, information and privacy law, and others, have been developed. Services extend to both the civil law and the common law and with respect to all federal, provincial, and territorial laws.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 8.0% of the 1989-90 Administration of Justice Program expenditures and 24.9% of the total person-years.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Legal Services	30,314	375	26,264	378	23,389	338

Approximately 95.5% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 3.6% to operating costs and 0.9% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 7: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	23,389	25,897	(2,508)

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures were $2,508,000 less than the Main Estimates due to increases for the Refugee Determination Process, the National Drug Strategy and Aboriginal Self-Government initiatives; decreases for the under-utilization of person-years and related funds and operating expenditures; and internal adjustments because certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity are legal advice and opinions and draft legal documents. Departmental lawyers and notaries providing these services are located at Headquarters, in the DLSUs and in the Regional Offices. At Headquarters, there is a central pool of lawyers providing expertise in the following fields of law: constitutional, international, administrative, native, human rights, admiralty and maritime, property, commercial, information and privacy; and criminal. There are also lawyers and notaries assigned to the offices of 43 client departments and agencies. In addition, most of the Department's Regional Offices provide a similar service to the regional offices of client departments and agencies. The type and volume of the services provided vary greatly depending on the requirements of the client, making it difficult to predict the extent of resource support necessary to provide a satisfactory level of service.

In the spring of 1985, a study was undertaken to determine if a more systematic process could be put in place to address the question of resource allocation in the Legal Services Sector. As a result of this study, a method of categorizing the priorities of legal work done in each unit was developed. The system has proven to be a valuable work tool; and the setting of work priorities in each unit will continue on the basis of systematic and periodic reviews.

In the spring of 1988, Departmental Legal Services embarked upon a structured Client Relations Program to strengthen relationships with the client departments. Regular meetings between senior officers of the Department of Justice and the client departments are being held. The publication of a news letter on quarterly issues is in progress; participation in client training and development activities is underway; and other initiatives are currently being developed as principal components of this Program.

B. Litigation Services

Objective

To regulate or conduct all litigation for or against the Crown or any federal department or agency, in respect of any subject within the authority or jurisdiction of Canada.

Description

Litigation Services provides counsel to the Government of Canada in litigious matters. Services are provided in both the common law and the civil law systems, at all levels of the provincial and federal court systems and before administrative bodies. The services are provided either by lawyers employed in the Department of Justice or through Crown agents from the private sector. When Crown agents are retained they are instructed by the Department of Justice and usually paid by the departments or agencies for whom the services are performed. The work of Litigation Services is divided functionally into three sub-activities: Civil Litigation; Tax Litigation; and Criminal Litigation.

Civil Litigation: The function of Civil Litigation is to represent the federal Crown in civil conflicts which have given rise, or may give rise, to legal proceedings in the courts or before commissions, boards or other tribunals.

Tax Litigation: The function of Tax Litigation is to deal with appeals from assessments under the *Income Tax Act* and appeals related to the contributions area arising under the *Unemployment Insurance Act, 1971* and Part I of the *Canada Pension Plan*. Civil actions to collect amounts of income tax owing under assessments levied pursuant to the *Income Tax Act* are not included in this rubric.

Criminal Litigation: Criminal litigation includes the enforcement, by prosecution or other legal action, of certain federal statutes, including the *Criminal Code* and appeals therefrom and proceedings relating to extradition and rendition to and from Canada and mutual legal assistance in criminal matters.

Other: Other activities include litigation management support and admiralty and maritime law.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 13.5% of the 1989-90 Administration of Justice Program expenditures and 40.0% of the total person-years.

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Civil Litigation	18,906	224	15,285	228	15,233	227
Tax Litigation	8,891	106	7,204	107	7,164	107
Criminal Litigation	20,338	241	16,411	245	16,386	235
Other	2,963	33	2,479	36	2,388	29
	51,098	604	41,379	616	41,171	598
Revenue*	2,208		2,236		4,620	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures (for more detail on revenues see Section III, Supplementary Information, page 50).

Approximately 77.9% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 19.3% to operating costs and 2.8% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 9: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Civil Litigation	15,233	14,405	828
Tax Litigation	7,164	6,925	239
Criminal Litigation	16,386	14,672	1,714
Other	2,388	3,181	(793)
	41,171	39,183	1,988

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures were $1,988,000 higher than the Main Estimates due to increases for the Refugee Determination Process, War Crimes, Mega Case and St. Pierre and Miquelon initiatives; decreases for the under-utilization of person-years and related funds and operating expenditures; and internal adjustments because certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The principal outputs of this Activity are as follows: in the field of criminal law, criminal charges dealt with and extradition proceedings completed; and second in the fields of civil litigation and tax litigation, actions instituted and defended or settled, appeals or review proceedings taken or contested before various courts in Canada, judgments enforced, and court opinions and judgments obtained in references and interventions.

As anticipated in the Department's 1987-88 and 1988-89 Estimates, a number of past initiatives on the part of the government continued to place an increased demand on the Litigation Sector of the Department, both in terms of new cases commenced and the complexity and duration of the cases before the courts.

In addition, there are a number of cases important to the government pending both in the Supreme Court of Canada and before lower Courts in the areas of criminal and administrative law, tribunal jurisdiction, immigration, federal-provincial affairs, international affairs, and native litigation.

A case management system has been implemented both in Headquarters and in the Regions to provide a means of keeping track of cases, sending periodic reports to clients and conducting searches of cases. This system has resulted in a reduction in the administrative work associated with managing legal cases. Nonetheless, recent studies of the system have indicated a need for improvement. As a result it has been decided to automate the system in stages. This decision has already been implemented in the Toronto, Montreal, Vancouver and Edmonton Regional Offices and consideration is being given to implementing it in other Regional Offices and in Headquarters.

Figure 10 indicates the number of cases in the Supreme Court in which the Crown is a party and Figure 11 shows the comparable situation in the Federal Court of Appeal. Figure 12 shows a significant increase in the number of tax evasion cases referred to the Department in 1987-88. Figure 13 indicates an increase in the inventory of cases of the Tax Court and of both the Federal Court Trial Division and the Federal Court of Appeal.

Figure 10:

Total Appeals Heard by the Supreme Court of Canada and Appeals in which the Federal Crown was Represented

Total				
1984	1985	1986	1987	1988
96	88	51	99	82

Crown Represented*

1984	1985	1986	1987	1988
49	36	8	21	44

Figure 11:

Matters Heard by the Federal Court of Appeal and those in which the Federal Crown was Represented

Total				
1984	1985	1986	1987	1988
1,092	542	669	704	1,014

Crown Represented*

1984	1985	1986	1987	1988
983	437	535	427	597

* Figures are approximate.

Figure 12: Tax Evasion Cases Referred to the Department of Justice by the Department of National Revenue – Taxation

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89*
Number of cases referred to Justice	172	32	133	182	41
Number of cases disposed of in the Courts	178	154	130	123	48
Number of incomplete cases in Justice inventory	212	138	187	198	185

* April 1, 1988 to October 31, 1988

Figure 13: Inventory of Income Tax Appeals

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89*
Tax Court of Canada	5,570	4,948	5,284	5,565	5,594
Federal Court of Canada – Trial Division	1,212	1,273	1,391	1,543	1,493
Federal Court of Canada – Appeal Division	62	86	93	90	82

* Figures are for period ending September 30, 1988.

C. Legislative Services

Objectives

To provide in an appropriate and timely fashion, for the legislation needs of government, by drafting and examining bills and regulations, and revising and consolidating the public statutes and regulations of Canada.

- Drafting, in both official languages, of all government bills in accordance with the policy decisions and priorities of Cabinet and drafting of motions to amend that are moved or approved by the Government in Parliament or committees of Parliament; and

- Examination of regulations under the *Statutory Instruments Act*, advising Departmental Legal Service Units on legal questions related to the making of regulations and on the drafting of regulations and advising the Privy Council Office on legal matters respecting Orders in Council, machinery of government, and senior personnel.

Description

The work of Legislative Services is divided into three sub-activities:

Drafting of Legislation: This sub-activity is concerned with the drafting of federal statutes under authority from and pursuant to the directions of Cabinet and individual Ministers. It also involves the preparation of legislation for publication. In addition, all bills presented by Ministers to the House of Commons are examined to ensure consistency with the rights which are protected under the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Revision of Statutes: The public general statutes and regulations are revised and consolidated on a periodic basis in accordance with the requirements of the *Statute Revision Act*. Work is continuing on the preparation of the supplements to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, and the updating of the loose-leaf edition of the Statutes of Canada.

Review of Statutory Instruments: The work carried out in this sub-activity consists of examining, on behalf of the Deputy Minister of Justice and the Clerk of the Privy Council who have statutory responsibility in that regard, all proposed regulations, as provided by the *Statutory Instruments Act*. All draft regulations are examined to ensure consistency with the rights protected under the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Covenant on Civil and Human Rights. The work of the sub-activity also includes a review of all other documents submitted to the Governor in Council.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 2.3% of the 1989-90 Administration of Justice Program expenditures and 6.7% of the total person-years.

Figure 14: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Drafting of Legislation	4,248	50	4,788	51	4,050	53
Revision of Statutes	1,416	17	3,289	17	1,350	15
Review of Statutory Instruments	2,918	34	1,596	35	2,782	35
	8,582	101	9,673	103	8,182	103

Approximately 71.2% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 28.3% to operating costs and 0.5% to capital. For explanation of changes see page 7.

Figure 15: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Drafting of Legislation	4,050	4,606	(556)
Revision of Statutes	1,350	1,633	(283)
Review of Statutory Instruments	2,782	2,308	474
	8,182	8,547	(365)

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures were $365,000 less than the Main Estimates due to increases for the printing of the Revised Statutes of Canada; decreases for the under-utilization of person-years and related funds and operating expenditures; and internal adjustments because certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The outputs of Legislative Services are as follows: draft bills, publication of Parts II and III of the Canada Gazette and the annual Statutes of Canada, certification of bills and regulations, and publication of consolidations of statutes and regulations. Because the Activity is wholly service oriented, the type and volume of the workload depends entirely on the demands imposed by Cabinet and departments and agencies of the government. The demands of the government and the number of statutes tabled are in turn determined by the changing environment to which the government and Parliament must respond.

Workload indicators which have been developed over the years (see figures 16 and 17) now provide data on past performance regarding some outputs of this Activity.

Figure 16: Public Acts (other than Appropriation Acts) Passed per Calendar Year

	1984	1985	1986	1987	1988
Number of Acts	46	50	57	49	60*

* As of December 12, 1988.

A number of measures were taken in 1987-88 to improve efficiency and effectiveness of the Privy Council Office – Justice Section. For example, regulation files are assigned on a portfolio basis so that, as a general rule, a client department's regulation files are examined by the same team of two lawyers. In 1988, seminars were given to all client

departments instructing them on the *Statutory Instruments Act* and on the drafting of regulations.

Late in 1985, Cabinet set a target of three months as the average turn-around time for completion of files. Average turn-around time had been as high as nine months in earlier years. This target has been met and exceeded. The average turn-around time of files opened in 1988 is now less than two months.

Figure 17: Regulations and Orders in Council Examined and Proclamations and Commissions Drafted Annually

Year	Regulations Examined	Orders In Council Examined (approximate)	Proclamations and Commissions Drafted
1984	1,742	2,800	293
1985	2,008	3,200	268
1986	1,673	2,367	159
1987	1,412	3,014	114
1988*	1,172	2,567	129

* As of October 27, 1988.

In the area of the examination of regulations, the Department is undertaking a Pilot Project to provide for computerized on-line access to Regulations and Statutes (OARS). The scope of the Pilot Project includes the Privy Council Office Section, the Legislative Editing Office, the Tax Counsel Division of the Department of Finance – Legal Services Unit, the Department of Agriculture – Legal Services Unit, and the Office of Privatization and Regulatory Affairs. The Project will develop a comprehensive and timely on-line data base of current federal Statutes and Regulations and establish a preliminary automated environment to support the drafting and examination of regulations. The overall duration of the project will be approximately two years.

D. Legal Policy and Program Development

Objective

To ensure that the Administration of Justice Program's objectives, programs, policies, and plans are responsive to changing Canadian needs insofar as those needs pertain to federal law, the system of justice and the legal operations, practices and policies of the Government of Canada. Further, in consonance with approved policy objectives, to bring about beneficial change in the law and system of justice in Canada.

Description

The Legal Policy and Program Development Activity consists of the following sub-activities:

Policy Development: The primary function of this sub-activity is the formulation and preparation of long and medium term plans and policies designed to attain governmental goals and departmental objectives. Policy Development includes interaction with external bodies such as federal central agencies, other federal government departments, other levels of government, non-governmental organizations and the public at large.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: The primary thrust of this sub-activity is to bring about beneficial change in the law and the system of justice. In support of this thrust, a relatively large grants and contributions program is in place. Two broad concerns underline this sub-activity: that there should be equality before and under the law, and that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet contemporary Canadian needs.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 71.0% of the 1989-90 Administration of Justice Program expenditures and 10.6% of the total person-years.

Figure 18: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy Development	16,538	125	12,632	92	15,815	104
Implementation of Policy Objectives	252,764	36	265,890	58	285,085	57
	269,302	161	278,522	150	300,900	161

Approximately 3.0% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 2.4% to operating costs, 0.2% to capital, and 94.4% to transfer payments. For explanation of change see page 7.

Figure 19: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Policy Development	15,815	3,600	12,215
Implementation of Policy Objectives	285,085	238,557	46,528
	300,900	242,157	58,743

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures were $58,743,000 higher than the Main Estimates due to increases for the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance, Constitutional Information Program, Aboriginal Self-Government and Victims of Crime initiatives; increase for the Young Offenders Cost-Shared Contribution Agreements; decreases for the under-utilization of person-years and related funds and operating expenditures; and internal adjustments because certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

Policy Development: During 1988-89 and continuing in 1989-90, this sub-activity will be involved with a number of new and continuing policy initiatives, principally in the areas of court jurisdiction, criminal law including juvenile justice, family law, public legal information, victims of crime, international law, human rights, language rights law, judicial affairs, native law, and a variety of social justice issues.

The Department's mandate is to provide broad justice policy leadership on longer-term policy development within the framework of national social justice objectives. Of particular concern in this area are the implications of justice for aboriginal people, victims of crime, children, youth and women. In addition, attention will be directed toward developing effective policies respecting crime prevention and public participation in the federal government's justice policy development efforts.

Following are initiatives which will require the application of resources:

- with respect to the Federal Court of Canada, major efforts continue towards improving the judicial review mechanisms set out in the *Federal Court Act*, removing certain privileges enjoyed by the Crown, and sharing with provincial courts jurisdiction over contract and tort actions against the Crown;

- finalization of a proposed Bill (the proposed *Contraventions Act*) which would authorize enforcement officers to issue tickets for minor statutory offences and enable members of the public to pay a fine set out on a ticket without making a formal court appearance. The plan to implement the scheme will be developed in consultation with the provinces and with the many federal departments and agencies which have expressed a desire to be part of the first phase of implementation;

- in the criminal law policy area, initiatives involve:
  - the on-going process of criminal law amendment in response to current issues, and the follow-up to the special project of criminal law review initiated in 1981;
  - continuing federal-provincial review of the *Young Offenders Act* and consultations involving non-governmental and community groups with the objective of ensuring the on-going effectiveness of Canada's juvenile justice system;

- developing the response to the recommendations of the Canadian Sentencing Commission and the response to the draft *Criminal Code* and draft *Code of Criminal Procedure* proposed by the Law Reform Commission of Canada; and
- conducting the policy review of the sexual assault reform legislation s.c. 1980-81-82, c.125 (Bill C-127) and street prostitution offence, s.c. 1985, C.51 (Bill C-49);

- pursuing the possible establishment of a permanent sentencing commission to attempt to lessen unwarranted disparity in the sentencing of offenders;

- in the family law policy area, family law reform initiatives include a review of the *Divorce Act, 1985*, further implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, development of a policy on mediation, addressing family violence issues, and implementation of the federal-provincial Parental Child Abduction Report. Research into the costs and benefits of family mediation has been completed. At present, the Department is developing further research into newly emerging policy issues in family mediation;

- in the regulatory compliance area, the Department has established a linked initiative with the Office of Privatization and Regulatory Affairs and federal departments administering regulatory legislation to improve methods of achieving regulatory compliance by ensuring:
  - more systematic use of the best methods of achieving compliance with regulatory objectives through the least intrusive measures that are effective;
  - that the formal array of remedies, sanctions and procedures which government can employ when non-compliance is detected, or anticipated, is broadened significantly;
  - that a proper legal framework is in place to support and guide administrative action in relation to compliance and enforcement measures; and
  - that the penal measures, criminal and non-criminal, which are employed to enforce compliance are adequate and effective to deal with cases of serious non-compliance, or persistent breaches of regulatory standards, by individuals or corporate offenders;

- in relation to child sexual abuse, the Department closely monitors the implementation of the reforms enacted through the Act to amend the *Criminal Code* and *Canada Evidence Act* S.C. 1987, C-24 and provides a clearinghouse function to assist the provinces in the effective application of the new legislation. The new enactments of Bill C-15, which formed part of the government's response to the Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth (the Badgley Committee) and the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (the Fraser Committee) created new offences and revised the rules of evidence pertaining to the admission of children's testimony to extend the protection which the criminal law provides to the victims of child sexual abuse;

- the Department is responding to the growing demand for readily accessible public information concerning the justice system, in cooperation with provincial and territorial authorities, through support to non-governmental agencies and its own law information programs and project funding. The Department's own law information activities continue with the emphasis on informing the public on assistance for victims of crime and measures to combat family violence;

- for the Victims of Crime initiative, the Department is undertaking research, policy, programs and law information activities to support and monitor the implementation of amendments to the *Criminal Code* (Bill C-89), which received Royal Assent on July 21, 1988 [S.C. 1988, c.30] and was partially proclaimed into force on October 1, 1988, and the implementation of the enhanced program support that has been made available through federal-provincial agreements. These activities will contribute to the formulation, in cooperation with concerned governmental and non-governmental agencies, of a national strategy to give practical effect to the statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime, adopted by the federal and provincial governments. The recently enacted legislation:
  - establishes a victim fine surcharge to be used for victims' services and programs;
  - codifies the use of victim impact statements;
  - codifies the use of certified photographs as sufficient evidence of the identity of recovered stolen property;
  - creates a new procedure for the court to consider restitution and the offender's ability to pay; and
  - extends the discretion of the court to protect the identity of victims of sexual assault and extortion;

- in the area of international law, the Department continues to provide advice to client departments on Canada's rights and obligations under international law. Responsibilities include all international litigation in which the Government of Canada is involved, such as the fisheries and boundary disputes with France and the litigation arising from the collapse of the International Tin Council. The Department also provides representation for Canada in private international law organizations, especially the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL), the Hague Conference on Private International Law and the Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT), and promotes federal-provincial cooperation and joint action on implementing certain international conventions revising and modernizing private law. The Department has prepared legislation to provide the framework for extending federal and selected provincial laws offshore;

- in the area of human rights law, the principal endeavors are the provision of legal opinions to client departments and other interested parties on *Charter* issues and the development of policy related to the *Charter*. Other responsibilities include continuing the review of the *Canadian Human Rights Act* to ensure that its procedures are fair and provide adequate protection, legal and policy advice relating to the implementation of the Government's renewed *Official*

Languages Act, the coordination of the Government's position in language rights and in litigation under the *Charter* and the *Official Languages Act*, and the coordination of the follow-up on the government's response to the report of the Subcommittee on Equality;

- in the area of judicial affairs, the Department provides legal opinions to the Commissioner for Federal Judicial Affairs, develops policy and reviews legislation respecting federally appointed judges and courts, and reviews reports and recommendations affecting those judges and courts, including the recommendations of the Triennial Commissions on Judges' Salaries and Benefits;

- in the area of native law, legal and policy advice is provided on aboriginal issues. These include aboriginal self-government, support of the Minister's role as the interlocutor with the Métis and non-status Indians, native litigation, comprehensive land claims and the aboriginal constitutional process. Recently, claims by some native groups to be exempt from customs duties has become an issue. International aboriginal issues relate to revisions to the International Labour Organization Convention 107 and to matters before the United Nations, particularly the Working Group on Indigenous Populations; and

- in relation to social justice goals for all Canadians, the Department is focusing on the development of criminal justice policies and strategies responding to the needs and interests of women, children and youth, and minorities. It is devoting particular attention to the concerns and aspirations of aboriginal people in respect of criminal justice; and to the development, in consultation with other federal departments, provincial and territorial governments, community agencies and leaders, of policy frameworks from which concrete crime prevention programs and strategies may be developed.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: This sub-activity is involved essentially with the management of transfer payments for which there are two underlying concerns: that there should be equality before and under the law, and that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet contemporary Canadian needs. The list of the transfer payments within the Administration of Justice Program is contained in Section III.

Figure 20: Major Program Contributions

Contribution Funds	Resources $	Objective
Criminal Law Reform Fund	1,196,345	To support discussions and consultations in specific areas of the criminal law (i.e. Victims, Family Violence, Crime Prevention, Child Sexual Abuse, Pornography, Prostitution, Access to Justice for Women, Sentencing, etc.). This funding to national organizations, provincial government departments, and individuals will promote projects and research which will permit the Department to obtain information in support of policy and program development and implementation.
Legal Aid – Special Projects	555,000	To develop information on how to improve the delivery of legal aid services across Canada by supporting activities such as research, experimental pilot projects and evaluations. Both independent organizations and government programs are eligible for support.
Consultation and Development Fund	573,520	To support national associations, organizations and researchers through the promotion of research, consultations and conferences in areas of interest to the Department, particularly in family law, public law, constitutional and international law. Family law projects are expected to continue to receive high priority given the recent family law reform undertaken by the Government.
Human Rights Law Fund	212,200	To inform Canadians about *Charter*-related matters and human rights legislation. This fund also aims at promoting developments in human rights law through the funding of a variety of projects including legal research, publications, seminars and conferences.
Young Offenders Act Program Development Contribution Program	600,000	To promote and assist provincial and territorial governments and the voluntary sector with the implementation of the principles of the *Young Offenders Act*. Specifically, the fund will support: (a) implementation projects that follow accepted techniques in this area, (b) innovative projects within new policy initiatives; and (c) technology transfer projects for the development and sharing of expertise and experience in relation to new policy initiatives.
Young Offenders Act Systems Development Contribution Program	4,500,000	To assist provinces and territories in developing cost effective record-keeping and information systems for administration and information systems supporting the administration of the *Young Offenders Act* and, as a by-product, to provide the Canadian Centre for Justice Statistics with data supporting the conduct of approved juvenile justice statistical surveys.
Access to Legal Information Fund	1,291,800	To provide financial support for public legal education and information services provided by sole-purpose non-governmental public legal education and information organizations in a manner that emphasizes cooperation and shared planning with provincial and territorial governments.
Public Legal Education and Information – Special Projects Fund	250,000	To promote public legal information projects that inform Canadians about the new federal legislation regarding child sexual abuse. These projects will be designed to explain the key legislative changes to the general public and to special target groups most in need of legal information on that subject (e.g. children, natives, ethnic groups, disabled).
Other Native Projects Fund	30,000	To provide financial assistance to organizations or individuals who undertake conferences, workshops or specific projects designed to assist native people to understand their responsibilities and obtain equality before the law.

Figure 21: Major Contribution Agreements, Cost-Shared with the Provinces

Contribution Agreements	Resources $	Objective
Adult and Young Offenders Legal Aid Program	70,853,700	To ensure a minimum level of legal aid in criminal matters across Canada. This contribution to provincial and territorial governments supports the provision of legal aid to all eligible persons for indictable offences, including proceedings under the *Young Offenders Act*, some summary conviction offences and some federal statutes.
Compensation to Victims of Crime	6,122,000	To provide compensation to individuals for injury or death as a result of: specified violent crimes committed by other persons, as a result of an effort to prevent crime or suspected offender.
Victim Assistance Fund	2,697,500	To provide support for the development, implementation and enhancement of victim services and programs, other than criminal injuries compensation programs and to serve victims of crime.
Native Courtworker Program	3,765,400	To provide counselling, other than legal advice, to Native persons including Native young persons in conflict with the law and to reduce the communication barriers between Native people and those who represent the legal system.
Juvenile Justice Services under the *Young Offenders Act*	158,770,000	To aid in the implementation of the *Young Offenders Act*, and to assist provincial and territorial governments in the development and advancement of sound juvenile justice services through the provision of financial support.

In addition, the Department administers a number of grants and contributions as outlined on page 49.

Figure 22 sets out the total national criminal legal aid expenditures shared between the federal and provincial governments and the federal contribution to those expenditures.

As part of the federal-provincial agreement on legal aid, an evaluation was completed in Saskatchewan in 1988-89. Further evaluations were commenced in Ontario and the Northwest Territories in 1988-89.

Figure 22: Total Expenditures on Adult Criminal Legal Aid with Federal Contribution

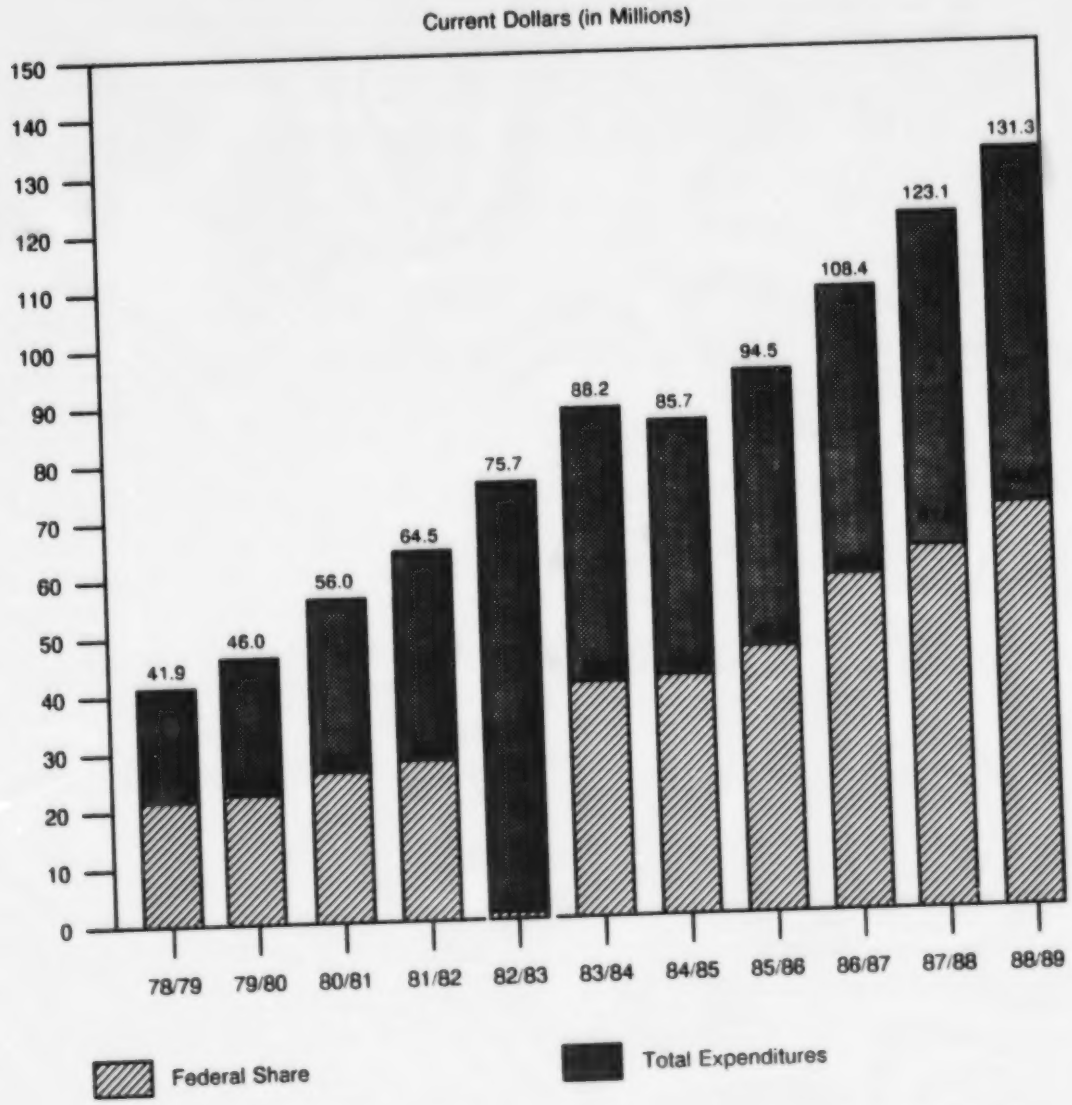

* Under the Legal Aid Agreement signed in 1984, federal payments for legal aid expenditures changed from a lag year basis to a current year basis starting in 1983-84. As a result of this agreement, the provinces were not paid for 1982-83 expenditures. During 1983-84, they were paid only for 1983-84 expenditures. However, the Yukon and Northwest Territories did receive payment for 1982-83.

Figure 23: Federal Contribution to Native Courtworker Program

(thousands of dollars)	Actual 1987-1988	Estimate 1988-89	Estimate 1989-90
British Columbia	580.9	629.0	722.4
Alberta	803.4	938.4	1,030.3
Saskatchewan	170.2	–	–
Manitoba	248.2	335.6	304.8
Ontario	478.0	711.0	599.6
Quebec	497.4	528.9	496.2
New Brunswick	–	–	–
Nova Scotia	–	–	–
Newfoundland	73.3	78.6	88.4
Prince Edward Island	–	–	–
Northwest Territories	295.3	366.7	381.2
Yukon	100.8	153.5	142.5
Special native projects	9.5	30.0	30.0

Follow-up work will be undertaken on a review of the Native Courtworker Program in Ontario which commenced in 1988-89.

Figure 24, Panel A, indicates the number of criminal injury cases compensated during each of the fiscal years 1984-85 to 1988-89. Panel B shows the total of such compensation paid by the provinces and territories with the federal contribution paid in dollars, and as a percentage of the total paid. The federal contribution under this cost-shared program is determined on a per capita basis for each province. Because the compensation payments given by the provinces have been increasing at a greater rate than the population growth, the net result is a percentage decrease in the federal contribution.

Figure 24: Criminal Injury Cases Compensated and Federal Contribution for Criminal Injuries Compensation Related to Total Compensation Paid

Panel A:	Criminal Injury Cases Compensated
1984-85	3,740,000
1985-86	4,437,000
1986-87	4,600,000
1987-88	4,800,000*
1988-89	5,200,000*

* Estimate.

Panel B: Federal Contribution for Criminal Injuries Compensation Related to Total Compensation Paid

	Amount of Compensation Paid **	Federal Contribution***	
		$	%
1984-85	21,505,323	2,455,800	11.4
1985-86	22,480,294	2,518,031	11.2
1986-87	26,592,001	2,555,258	9.6
1987-88****	31,876,047	2,614,929	8.2
1988-89	34,962,288*	6,194,895	17.7

* Estimate.

** Exclusive of Prince Edward Island.

*** Federal contributions represent funds paid by the Department in respect to the previous fiscal year (i.e. payments made by the federal government in 1988-89 were made in respect to compensation paid in 1987-88). The 1988-89 contribution does not include the $2.6 million for the Victim Assistance Fund.

**** 1987-88 is the first year of the three-year interim funding agreement. Under this agreement, $2.7 million will be added to the compensation base and $2.6 million will be made available to support other victim services and programs (Victim Assistance Fund). These payments will be made on a lag year basis.

Panel C: Federal Contributions under Young Offenders Cost-Sharing Agreements

	Total Cost of Eligible Services*	Federal Contribution**	
		$	%
1984-85	121,630,000	48,684,000	40.0
1985-86	244,992,000	102,496,000	41.8
1986-87	301,413,000	127,141,000	42.1
1987-88	340,648,000	149,862,000	44.0
1988-89	364,500,000	163,000,000	44.7
	1,373,183,000	**591,183,000***	**43.0**

* Estimate: subject to finalization of claims.

** Fifty percent of eligible services after application of a base year deductions.

E. Administration

Objective

To provide policy and management direction and coordination to the Department; to provide central administrative services to the Department and the Law Reform Commission of Canada; and, to operate a Central Registry of Divorce Proceedings for Canada.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Corporate Management: Provision of corporate planning, program evaluation and internal audit, communications, liaison, federal-provincial relations, and ministerial support services to the Department.

These functions include the preparation, coordination, and review of cabinet documents, Treasury Board submissions, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan and the Program Expenditure Plan; liaison with the Privy Council Office and central agencies; coordination of major departmental interactions with national and international organizations and with provincial officials, and overseeing the departmental application of the appropriate government policies in respect of federal-provincial relations; provision of communications advice and expertise on departmental and interdepartmental program and policy initiatives; and the conduct of program evaluations and internal audits to identify opportunities for improvement in the way in which the Department pursues its mission.

Internal Support Services: Provision of a full range of services, advice and information needed for the acquisition, allocation, monitoring, and control of the human and financial resources of the Department and the Law Reform Commission of Canada. Included in these services are financial, informatics, personnel, library, official languages, security and administrative services. A Central Registry of Divorce Proceedings for Canada is maintained to record divorce actions; a searching service also operates in connection with all divorce petitions proceeding to trial; and a tracing and garnishment service is in operation for implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act.*

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 5.3% of the 1989-90 Administration of Justice Program expenditures and 17.8% of the total person-years.

Figure 25: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Management	6,984	87	7,973	105	7,729	103
Internal Support Services	13,139	161	14,915	196	14,416	191
	20,123	288	22,888	301	22,145	294
(Revenue*	675		650		733	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures. For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 50.

Approximately 57.9% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 35.1% to operating costs and 7.0% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 26: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Management	7,729	5,921	1,808
Internal Support Services	14,416	11,019	3,397
	22,145	16,940	5,205

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures are $5,205,000 higher than the Main Estimates due to increases for the Refugee Determination Process, War Crimes, Legal Aid evaluation and Victims of Crime initiatives; and internal adjustments because certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity involve both the provision of corporate management, policy direction and liaison services, and the procurement and allocation of resources in support of the Legal, Litigation, and Legislative Services, and Legal Policy and Program Development activities. Major achievements in this Activity are represented below:

In 1988-89, the corporate planning focus was on the development of the Department's Statement of Mission and Organizational Values, the establishment of sectoral objectives and budgets, and the production of an overall Planning Framework. In 1989-90, the emphasis will be on the production of an Environmental Assessment Report, the development of a Strategic Plan, the revision of the Department's Operational Planning Framework, the development and signing of an Increased Ministerial Authority and Accountability Memorandum of Understanding, and the production of a Corporate Policy Directory.

The Department, through its Communications and Public Affairs Directorate, carries out a dual communications role directed externally to inform Canadians about government programs and services and internally to inform employees of policies and programs of importance and interest to them. During 1988-89, external comprehensive communications materials were prepared in support of *Criminal Code* amendments relating to victims of crime, proceeds of crime, new laws on child sexual abuse, and on amendments to the *Official Languages Act*, the *Judges Act*, the *Federal Court Act*, the *Tax Court of Canada Act*, the *Supreme Court Act*, and the new judicial appointments process. Publications were released in respect of the new divorce law and family orders agreements and enforcement provisions and the Department developed two impaired driving videos. Internal communications vehicles included a revitalized employee newspaper with companion bulletins and a new newsletter, "Justice Echo" to inform legal service units and client departments of justice issues and initiatives.

The Federal Provincial Relations Unit of the Department provides policy and planning advice to the Department in its initiatives with the provinces and territories. To support this function, a data base of federal provincial initiatives was developed in 1988-89. This

data base will assist in the analysis and planning of federal provincial activities such as meetings, agreements and legislative amendments. A second major function of the Unit is the provision of internal administrative and coordinative support for the federal provincial meetings of Ministers, Deputy Ministers, and certain meetings of Assistant Deputy Ministers.. In 1988-89, the Unit managed seven federal provincial meetings at various levels, as well as several bi-lateral meetings undertaken across the country by the Deputy Minister.

Corporate Services, which include ministerial correspondence, access to information, ministerial briefing and parliamentary affairs, Cabinet liaison and the library, are central to the Department. The extended sitting of Parliament, in combination with the many complex legal and policy issues under review, has increased the volume of work of all these units. To effectively provide services to the Department, the Unit has developed new tracking systems to ensure a timely and expeditious response to increased demands in correspondence and to improve the flow of information within the Department to respond to requests from members of the public, outside agencies and associations under access to information.

The financial administration of departmental resources has been improved through the implementation of new systems. For example, a person-year control system which provides for the accounting of person-years by cost centre or project has been implemented in the Department. A litigation cost recovery system has been implemented, whereby the direct costs (excepting salaries) incurred in the conduct of litigation are paid directly or recovered from the government department directly involved with the litigation. This litigation cost recovery process assists in providing a more accurate reflection of the full costs of programs of departments in the Accounts of Canada. Other systems improvements include the installation of on-line financial management systems in five additional regional offices, and the revision of the Financial Management Manual. Through the use of automated equipment and the better targeting of work, it is estimated that a 3.7% efficiency and productivity improvement was experienced in the financial administration of the Grants and Contributions Section of Financial Services.

A management review of the Informatics Directorate and the informatics function was conducted in January 1987. The results of this review have led to strengthening the informatics function in the Department. The Informatics Policy and Systems Committee, comprising senior departmental managers, was concerned with the establishment of strategic informatics planning and the setting of priorities for informatics initiatives. With Treasury Board support, the Department has initiated a strategic plan for information management. This plan, which is expected to be completed in 1989, will establish the parameters for responsible systems development and management over the next five to ten years.

The Personnel Administration Directorate is in the process of implementing a Personnel Management Information System. This system will provide Personnel Administration with greater operational efficiency, improve the quality of information and service delivery to managers, and satisfy central agencies' data reporting requirements. Two sub-systems will be acquired to further improve operations, i.e. an Applicant Tracking System to manage the current lawyer inventory, and the Vacation and Absence Tracking System for leave management.

In December 1986, a review of the language requirements of each position was initiated throughout the Department. The review focussed on the re-identification of positions to determine if they should be unilingual or bilingual, with particular emphasis on the requirements for legal advisor positions. In conjunction with the re-identification phase, the linguistic profiles of positions already identified as bilingual were re-evaluated. Following the review, a five-year language training plan was developed especially for legal advisors to ensure compliance with the obligations imposed by the new official languages legislation and in particular by the provisions concerning the administration of justice.

The coming into force of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, which was passed in January 1986, led to the creation of a new service in the Department. The Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit was established to assist provinces and territories in locating individuals who have defaulted on support, custody, or access orders, and to permit the garnishment of certain federal monies owed to individuals in default of support orders. The location service, which became operational on November 30, 1987, receives on average 500 applications per month to trace individuals. The garnishment service, which became operational on May 2, 1988, processes an average of 700 to 1,000 garnishment summonses per month. These services have enhanced the capabilities of the provinces and territories in improving the rate of enforcement of support, custody and access orders throughout Canada.

During 1988, the Administrative Services Directorate developed a Strategic Accommodation Plan for the Department. Based on this plan, the Department established its basic accommodation requirements and obtained Treasury Board approval for space allocation. The Department entered into negotiations with Public Works Canada to consolidate and optimize space, thereby improving overall operational efficiency and effectiveness at reduced expenditures to the Crown.

As well, the Department was successful in having its Records Retention and Disposal Schedule Submission approved by the National Archivist on July 8, 1988. The development of this submission resulted in significant changes to records retention periods, descriptions of records, and the overall precision and accuracy of documents, and it allowed the Department to meet the requirements of the *Privacy Act*. The schedule is significant as it covers files dating from 1859, which include material of precedential value as well as opinion files.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 27: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	83,551	72,881	70,728
Contributions to employee benefit plans	12,943	11,915	11,385
Other personnel costs	209	82	106
	96,703	84,878	82,219
Goods and services			
Transportation and communications	5,405	5,550	4,855
Information	1,956	3,322	3,105
Contractual services	6,003	12,174	8,804
Other professional and special services	9,984	3,393	5,226
Rentals	644	645	473
Purchased repair and upkeep	629	1,388	1,016
Utilities, materials and supplies	2,024	1,841	2,451
	26,645	28,313	25,930
Total operating	123,348	113,191	108,149
Capital	844	1,817	3,718
Transfer Payments			
Grants	786	553	1,157
Contributions	254,439	263,165	282,765
Total transfer payments	255,225	263,718	283,922
	379,417	378,726	395,787

2. Personnel Requirements

The Administration of Justice Program's personnel costs of $96,703,000 account for 24.8% of the total operating expenditures of the Program. Information on person-years is provided in Figures 28 and 29.

Figure 28: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Legal Services			
Litigation Services	375	378	338
Legislative Services	604	616	598
Legal Policy and Program Development	101	103	103
Administration	161	150	161
	268	301	294
	1,509	1,548	1,494

Figure 29: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management	23	28	27	51,400-100,700	75,232
Scientific and Professional	789	778	761	24,024-111,700	63,270
Law	10	10	10	22,042-52,255	37,476
Library Science	19	19	20	16,185-77,100	55,326
Economics, Sociology and Statistics	–	4	4	16,408-76,300	42,321
Historical Research	1	1	1		
Other					
Administrative and Foreign Service	55	56	55	15,178-64,300	40,638
Administrative Services	12	12	12	14,100-63,177	43,298
Financial Administration	7	7	7	15,055-64,300	49,526
Information Services	16	16	16	14,737-60,493	42,097
Personnel Administration	19	33	34	15,178-64,300	49,912
Program Administration	8	7	4	21,587-70,665	46,968
Computer Systems Administration	4	7	4		
Other					
Technical	68	68	68	14,009-64,044	36,983
Social Science Support	2	2	2		
Other					
Administrative Support	169	167	150	14,338-35,194	24,692
Clerical	302	328	334	14,210-35,419	24,971
Secretarial	1	1	–		
Other					
Operational	3	3	3	14,755-44,350	23,838
General Services	1	1	1		
Other					

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-controlled Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Other	12	–	–	0-147,700	61,651

3. Transfer Payments

Figure 30: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Grants			
Uniform Law Conference of Canada to assist in payment of administrative expenses	6,000	6,000	4,000
Uniform Law Conference of Canada for the research purposes of the Conference	21,550	13,550	1,946
International Commission of Jurists	17,575	17,575	17,575
International Commission of Jurists for its annual programs on Human Rights for Francophones	5,000	–	–
L'Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1,500	1,500	1,500
Grants to encourage student specialization in legislation drafting	89,300	89,300	78,120
Grants to encourage native people to enter the legal profession	296,970	296,970	225,579
Duff-Rinfret Scholarship Program	90,725	90,725	76,950
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	16,150	16,150	16,150
British Institute of International and Comparative Law (CLAS)	9,500	9,500	9,500
Hague Academy of International Law	11,400	11,400	11,400
Grants to combat impaired driving	–		714,374
Institut international des droits de l'homme (anglais & français)	3,000	–	–
Canadian Human Rights Foundation	55,000	–	–
Canadian Judicial Centre	182,500	–	–
	788,170	552,670	1,157,094
Contributions			
Aboriginal Self-Government Negotiations	2,225,000	1,791,000	401,073
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500	66,500	66,500
Canadian Law Information Council	380,200	380,200	380,200
Canadian Society of Forensic Science	34,960	34,960	17,086
Consultation and Development Fund	573,520	549,460	300,492
Contributions for a Summer Exchange Program between civil and common law students	229,900	267,900	224,166
Contributions to encourage experimental and research work in legal aid	555,000	250,000	100,572
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister on behalf of Canada to assist in the operation of legal aid systems	70,855,700	69,406,120	63,553,726
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister on behalf of Canada to assist in the operation of programs to compensate victims of crimes	8,819,500	8,822,599	2,622,355
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister to assist in program development and the development of information and record-keeping systems relative to the implementation of the *Young Offenders Act*	5,100,000	3,004,533	2,414,122
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements approved by the Governor in Council for the cost-sharing of juvenile justice services under the *Young Offenders Act*	158,770,000	171,125,403	206,638,256
Criminal Law Reform Fund (including Child Sexual Abuse-Demonstration Projects, Victims of Crime, Pornography, Prostitution and Development Projects Administration)	1,196,345	1,381,345	761,305
Contribution to Enhance Enforcement of Custody and Maintenance Orders	–	842,182	208,622
Human Rights Law Fund	313,300	342,700	292,224
Manitoba Métis Association	–	–	30,000
Native Courtworker Program and related projects for Native People	3,795,400	3,890,811	3,219,595
Public Legal Education and Information Fund	1,541,800	791,800	866,363
University of Ottawa Legislative Drafting Program	84,455	92,455	92,455
Contribution to Combat Impaired Driving	–	–	325,440
Canadian Judicial Centre	–	125,000	50,000
	254,438,480	263,164,968	282,764,552
Total transfer payments	255,226,650	263,717,638	283,921,646

4. Revenue

The Department, through approved legislation, collects revenue under the *Divorce Act, 1985;* Access to Information requests; fines and forfeitures and rent from dwellings and utilities (Northern housing). This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 31: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Service and Service fees	675	650	733
Fines and forfeitures	2,100	2,146	4,539
Rent from dwellings and utilities	75	70	66
Other	30	20	15
	2,880	2,886	5,353

5. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 32 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 32: Total Estimated Cost of Program for 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1989-90	Estimated Total Program Cost 1988-89
Department of Justice	379,417	12,126	391,543	334,967

* Other costs of $12,134,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works Canada	10,117
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services Canada	160
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	1,811
• workers compensation paid by the Department of Labour	38

B. Other Information

1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibility

Access to Information Act
Annulment of Marriages (Ontario) Act
Anti-Inflation Act

Bills of Lading Act

Canada Evidence Act
Canada Prize Act
Canada – United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act
Canadian Bill of Rights
Canadian Human Rights Act
Commercial Arbitration Act
Criminal Code
Crown Liability Act

Department of Justice Act
Divorce Act, 1985

Escheats Act
Extradition Act

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act
Federal Court Act
Food and Drugs Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Extraterritorial Measures Act
Fugitive Offenders Act

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act

Identification of Criminals Act
Interpretation Act

Judges Act

Law Reform Commission Act

Marriage Act

Narcotic Control Act

Official Secrets Act

Permanent Court of International Justice Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act

Revised Statutes of Canada, 1985 Act

State Immunity Act
Statute Revision Act
Statutory Instruments Act
Supreme Court Act

Tax Court of Canada Act
Tobacco Restraint Act

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act

War Measures Act

Young Offenders Act

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-20
ISBN 0-660-54691-4

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1989-1990

Programme d'administration de la justice : Le Ministère s'occupe de tous les dossiers du gouvernement en matière juridique et offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre des activités du cabinet du procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le procureur général du Canada, en tant que premier conseiller juridique du pays, doit maintenir la suprématie du droit en tout temps, plus particulièrement dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire en matière de poursuites. Vu sa fonction de procureur général, le ministère de la Justice représente la Couronne dans toutes les affaires ayant trait à des questions de droit public, qui intéressent le gouvernement fédéral. En sa qualité de conseiller juridique des ministères et organismes fédéraux, le procureur général s'acquitte d'un grand nombre de tâches dont la préparation des marchés, le recouvrement des créances de Couronne, la recherche des titres de propriété et la fourniture d'avis juridiques concernant les programmes et les activités.

Le ministre de la Justice doit prendre en considération tant la loi que les politiques fédérales. Le Ministre doit, par exemple, tenir compte des considérations de politique sous-tendant les lois dont l'application relève directement de lui. En même temps, il s'intéresse à la teneur juridique des projets de loi fédérale, des règlements ou des directives ministériels, étant donné qu'ils peuvent avoir une incidence sur les libertés ou droits fondamentaux. Le Ministre supervise également toutes les mesures juridiques prises pour réaliser les objectifs généraux du gouvernement.

Commission canadienne des droits de la personne : La Commission canadienne des droits de la personne lutte contre la discrimination dans les domaines de compétence fédérale selon le principe que tous les Canadiens doivent avoir une chance égale de participer à toutes les activités de la société canadienne, en accord avec leurs fonctions ou obligations de citoyen. La Commission voit à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui interdit, en matière d'emploi et d'accès aux services, la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience et l'état de personne graciée. La Commission est habilitée à enquêter sur les plaintes de discrimination, à approuver les arrangements, à recommander la constitution de tribunaux des droits de la personne et à mettre fin aux politiques et pratiques discriminatoires au moyen de programmes d'information et de recherche. Il incombe aussi à la Commission d'examiner les rapports ayant trait à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de tout mettre en oeuvre pour accélérer l'observation de cette loi dans les domaines de compétence fédérale.

Le champ de compétence de la Commission inclut tous les domaines de compétence fédérale y compris les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les entreprises privées qui transportent des biens ou des personnes dans d'autres provinces ou à l'extérieur du pays, les banques à charte, les entreprises qui manutentionnent du matériel radioactif, les pipelines interprovinciaux ou internationaux, les entreprises de radiodiffusion et les compagnies de téléphone qui font des affaires dans plus d'une province.

Cour fédérale du Canada : La Cour fédérale du Canada joue le rôle de cour de justice, d'équité et d'amirauté en vue d'une meilleure administration des lois au Canada. Le programme fournit des services administratifs à la Cour fédérale du Canada qui est habilitée à entendre un large éventail d'affaires ayant trait notamment à l'amirauté, à l'impôt, à la propriété intellectuelle, aux réclamations faites par la Couronne ou à cette dernière et aux appels interjetés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*. La Cour a

compétence à l'égard de la révision des décisions rendues par les offices, commissions et tribunaux fédéraux. La Cour remplit la fonction de cour d'archives supérieure en matière civile et pénale.

Commission de réforme du droit du Canada : La Commission de réforme du droit a comme mandat d'examiner et de réviser les lois et autres textes législatifs formant le droit au Canada pour faire des recommandations quant à leur amélioration, leur modernisation et leur révision. La complexité croissante de la société canadienne et les changements sociaux qui se succèdent à un rythme accéléré rendent nécessaires l'élaboration de nouvelles lois et la modification de celles existantes. Un organisme indépendant chargé de l'examen et de la révision des lois est mieux en mesure de faire ce travail et de présenter des recommandations au Parlement par l'entremise du ministère de la Justice.

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale : Le Commissaire est responsable de l'administration des affaires de la magistrature fédérale en ce qui concerne tous les juges nommés par le gouvernement fédéral, de celles de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature. Parmi les fonctions du Commissaire, mentionnons la fourniture de services du personnel, financiers et d'autres services administratifs, y compris s'occuper des questions relatives aux traitements, indemnités et pensions des juges et des pensions versées aux veuves et enfants de juges.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée – Commissaire à l'information : Aux termes de la *Loi sur l'accès* à l'information, le Commissaire à l'information reçoit les plaintes déposées par les personnes qui se sont vu priver des droits que leur reconnaît la Loi, et il fait enquête et rend compte de ses conclusions à ce sujet. Les plaintes peuvent porter sur le refus de communication de documents, les retards dans la communication, le montant des droits à payer ou toute autre question relative à l'accès aux documents en vertu de la Loi. Le Commissaire procède à une enquête lorsqu'il a des motifs raisonnables de le faire, par exemple, lorsqu'un certain nombre de plaintes laissent soupçonner l'existence d'un problème majeur. De plus, le Commissaire doit examiner et surveiller toutes les causes portées devant la Cour fédérale en vertu de la Loi et, lorsqu'il y a lieu, prendre l'initiative d'actions en justice au nom des plaignants et intervenir à titre de partie dans le but de protéger les droits des plaignants ou d'obtenir des interprétations judiciaires de la Loi.

Commissaire à la protection de la vie privée : Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Commissaire à la protection de la vie privée doit faire enquête et statuer sur les plaintes déposées par des personnes qui prétendent avoir été privées des droits que leur garantit la Loi. Les plaintes peuvent porter sur le fait qu'en réponse aux demandes qui lui ont été faites, une institution fédérale a refusé la communication de documents ou l'accès à des renseignements, n'a pas respecté le délai de réponse, a refusé d'insérer les corrections ou les notes demandées, a utilisé à mauvais escient des renseignements personnels ou les a recueillis à des fins non autorisées, n'a pas communiqué les documents dans la langue officielle voulue, ou a incorrectement décrit le contenu de ses fichiers de renseignements personnels dans le Répertoire des fichiers de renseignements personnels.

De plus, les plaignants peuvent alléguer que les méthodes de collecte, d'utilisation ou d'élimination des renseignements personnels ne sont pas conformes aux pratiques équitables de traitement de l'information énoncées dans la *Loi sur la protection des rensei-*

gnements personnels. Le Commissaire peut prendre l'initiative d'une plainte, si le Commissaire estime qu'il existe des motifs valables de mener une enquête.

Le Commissaire peut en outre enquêter sur les institutions afin de déterminer si elles respectent les dispositions de la Loi en ce qui a trait à la collecte, à la conservation, à l'utilisation, à l'élimination et à la sécurité des reseignements personnels. Un rapport peut être présenter directement au Parlement sur toute affaire dont le Commissaire juge suffisamment urgente. Le Commissaire fait des études spéciales sur des questions concernant la protection de la vie privée à la demande du ministre de la Justice.

Cour suprême du Canada : La Cour suprême du Canada est la plus haute cour du pays, ce qui en fait l'une des plus importantes institutions canadiennes. C'est la dernière cour générale d'appel tant en matière pénale que civile et le dernier recours judiciaire dont peuvent se prévaloir les parties au litige, citoyens ou gouvernements. Son champ de compétence englobe le droit civil de la province de Québec ainsi que la common law des neuf autres provinces et des deux territoires.

La Cour est saisie des affaires entendues par les cours d'appels provinciales et territoriales et par la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. Dans la majorité des cas, la Cour n'entend un appel que si l'autorisation de porter en appel a été accordée. En outre, la Cour doit entendre les causes relatives à des questions constitutionnelles présentées par le gouverneur en conseil. Le Programme fournit un éventail de services aux juges de la Cour suprême, au milieu juridique, aux plaideurs et au public en général.

Cour canadienne de l'impôt : La Cour canadienne de l'impôt est un tribunal indépendant et facilement accessible qui assure le règlement rapide des différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national. Les appels sont entendus selon deux procédures : une procédure simplifiée lorsque le montant en litige est inférieur à 7 000 $ et une procédure générale dans les autres cas. La Cour a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et de la partie IV de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, dans la mesure où ces lois prévoient un droit de renvoi ou d'appel devant elle. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, lorsqu'une décision est rendue par le Tribunal d'appel des anciens combattants sur ce qui constitue un revenu.

Le Greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit à la Cour les services de sténographes et de registraires de la Cour, de secrétariat, de gestion des dossiers, les services du courrier et de messagerie, de bibliothèque, les salles d'audience partout au Canada, les cabinets de travail ainsi que les autres services administratifs.

Budget des dépenses principal pour le Ministère et les organismes inclus dans le portefeuille du ministre de la Justice

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1989-1990	Budget des dépenses principal 1988-1989
Ministère de la justice	379 417	343 302
Commission canadienne des droits de la personne	11 947	11 606
Cour fédérale du Canada	17 114	13 096
Commission de réforme du droit du Canada	4 796	4 717
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	147 285	137 876
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	5 515	4 904
Cour suprême du Canada	10 665	8 511
Cour canadienne de l'impôt	4 993	3 884

Voir à la partie III du budget des dépenses de chaque ministère et organisme l'explication de la différence entre le Budget des dépenses principal de l'exercice 1988-1989 et celui de l'exercice 1989-1990.

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 5
2. Sommaire des besoins financiers 7

B. Rendement récent
1. Points saillants 9
2. Examen des résultats financiers 13

C. Données de base
1. Introduction 15
2. Mandat 15
3. Objectif du Programme 16
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 16

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 20
2. Initiatives 22
3. État des initiatives annoncées antérieurement 22

E. Efficacité du Programme 23

Section II
Analyse par activité

A. Services juridiques 26
B. Services des contentieux 28
C. Services législatifs 32
D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 35
E. Administration 46

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 51
2. Besoins en personnel 51
3. Paiements de transfert 53
4. Recettes 54
5. Coût net du Programme 54

B. Autres renseignements
1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 55

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Justice		
1	Dépenses de fonctionnement	111 201	104 879
5	Subventions et contributions	255 225	226 462
(L)	Ministre de la Justice — Traitement et allocation pour automobile	48	46
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 943	11 915
	Total du Ministère	379 417	343 302

Crédits — Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	Budget principal 1989-1990
	Ministère	
1	Justice — Dépenses de fonctionnement	111 201 000
5	Justice — Subventions inscrites au Budget et contributions	255 224 650

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990					
	Années personnes autorisées	Budgétaire			Total	Budget principal 1988-1989
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Services juridiques	375	30 231	83		30 314	27 426
Services des contentieux	604	50 729	367		51 096	46 619
Services législatifs	101	8 566	16		8 582	7 893
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	161	14 061	16	255 225	269 302	241 409
Administration	268	19 761	362		20 123	19 955
	1 509	123 348	844	255 225	379 417	343 302
Années-personnes autorisées en 1988-1989	1 516					

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du conseil du trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 — Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Justice			
1	Dépenses de fonctionnement	95 749 000	107 284 655	100 434 566
5	Subventions et contributions	226 356 650	298 808 650	283 921 648
(L)	Ministre de la Justice — Traitement et allocation pour automobile	39 530	45 975	45 975
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 579 000	11 385 000	11 385 000
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	—	—	—
	Total du Programme — Budgétaire	332 724 180	417 524 280	395 787 187

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme d'administration de la justice pour 1989-1990 :

- la conduite ou la direction de toutes les affaires contentieuses auxquelles la Couronne est partie ont été confiées soit à des avocats du ministère de la Justice, soit à des avocats du secteur privé, dont le procureur général a retenu les services. Environ 328 avocats du Ministère se consacreront à cette tâche. Le coût global s'élèvera à 51 096 000 $ (voir à la page 29). De plus, des sommes additionnelles seront fournies par d'autres ministères et organismes pour rémunérer les représentants du procureur général;

- le gouvernement du Canada recevra un éventail complet de services juridiques. Ces services seront assurés par environ 301 avocats du Ministère et, en de rares occasions, par des représentants, dont les services auront été retenus par le procureur général et qui seront supervisés par le ministère de la Justice. Le coût de ces services, dans le cadre du présent Programme, se chiffrera à 30 314 000 $ (voir page à la 26);

- le Ministère rédigera toutes les mesures législatives requises par le gouvernement. Vingt-six avocats se consacreront à la rédaction législative. Quatre avocats s'occuperont de la préparation des suppléments aux *Lois révisées du Canada (1985)*, de la révision continue des Lois du Canada et de la mise à jour de l'édition en feuilles mobiles des lois (voir page à la 32);

- le Ministère examinera les projets de règlements pour vérifier s'ils sont autorisés par les lois en application desquelles ils doivent être établis, s'ils sont conformes aux objectifs et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits de la personne* et de la *Charte des droits et libertés* et si leur forme et leur libellé respectent les normes établies. *La Loi sur les textes réglementaires* prévoit que les règlements doivent être examinés par le Ministère. Vingt-quatre avocats s'occuperont, pour le compte du greffier du Conseil privé et du sous-ministre de la Justice, de l'examen des projets de règlement (voir à la page 32);

- le Ministère fournira des avis juridiques et des conseils en matière de politique aux ministères fédéraux relativement à l'application des lois de règlementation et aux façons d'améliorer les mesures, les sanctions et les méthodes qui incitent les particuliers et les sociétés à atteindre les objectifs des lois de règlementation ou les obligent à s'y conformer (voir à la page 37);

- le Ministère fournira des avis juridiques et des conseils en matière de politique au gouvernement du Canada relativement au répercussions juridiques de l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à sa mise en oeuvre et à son administration (voir à la page 22);

- le Ministère poursuivra les consultations de réfomes relativement aux points suivants :
  - les recommandations de la Commission de réforme du droit relativement à une ébauche du *Code criminel* (rapport no 31) et à un projet de *Code des procédures pénales* (publication prévue pour 1989) (voir à la page 37);
  - à l'aide aux victimes d'actes criminels (voir à la page 38);
- de concert avec les représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, le ministère de la Justice normalisera la terminologie française de la common law du droit immobilier;
- de concert avec le Secrétariat d'État, le ministère de la Justice aidera les provinces et les territoires à mettre en oeuvre d'ici le 1er janvier 1990 la partie XIV.I du *Code criminel*, qui prévoit que l'accusé doit subir son procès devant un juge seul ou un juge et un jury qui parlent la langue officielle de l'accusé. Il offrira, par exemple, des cours de terminologie juridique;
- le Ministère continuera de déployer des efforts à l'échelon international en vue de l'élaboration d'instruments juridiques de droit international privé et consultera les personnes intéressées au Canada avant et après leur adoption;
- à l'échelon international, le Ministère continuera de déployer des efforts pour préparer le texte définitif d'une nouvelle convention des Nations Unies sur le trafic des stupéfiants et pour élaborer de nouvelles ententes sur l'extradition et les criminels fugitifs et des traités d'entraide judiciaire (voir à la page 10);
- le Ministère participera aux discussions entre les provinces et les autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves relativement à la création d'institutions autonomes (voir à la page 39);
- le Ministère coordonnera à l'échelon fédéral le travail préparatoire en vue de la tenue du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et consultera les provinces et les territoires de même que les organisations non gouvernementales à cet égard.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence	Détails à la page
Services juridiques	30 314	26 264	4 050	26
Services des contentieux	51 096	41 379	9 717	29
Services législatifs	8 582	9 673	(1 091)	33
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	269 302	278 522	(9 220)	35
Administration	20 123	22 888	(2 765)	47
	379 417	378 726	691	
Années-personnes	1 509	1 548	(39)	51

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1989-1990 sont supérieurs de 0,7 million de dollars, soit 0,2 % aux dépenses prévues de 1988-1989. Cette différence est due principalement aux éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• augmentation des fonds et des années-personnes pour fournir des services juridiques dans le cadre de nouvelles mesures concernant le libre-échange, la détermination du statut de réfugié et la violence familiale; augmentation des sommes affectées à l'information et au fond relativement à l'accès à l'information juridique; et augmentation pour les frais de contentieux des trois affaires touchant les revendications autochtones en Colombie-Britannique (méga-procès)	4 107
• diminution des années-personnes et des fonds pour le travail relatif aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, et aux infractions sexuelles contre les enfants et à la pornographie	(3 574)
• modifications des ententes de cofinancement relatives aux jeunes contrevenants (augmentation de 2 441 000 $) en raison de rencontrer les coûts additionels suivant la signature d'une entente avec la province de Québec, d'aide juridique (augmentation de 1 076 000 $) en raison de l'augmentation du coût du programme, et aux victimes d'actes criminels violents (augmentation de 722 000 $), pour fournir les ressources financières selon la formule du coût par habitant	4 239
• ajustements en raison du transfert de fonds et d'années-personnes au Commissaire à la magistrature fédérale, de l'Approvisionnements et Services et du Conseil du Trésor, augmentation des frais d'inscription à des associations professionnelles et de l'allocation de poste isolé, de la diminution au chapitre de la correspondance ministérielle, réductions du nombre d'années-personnes et d'autres éléments.	(4 081)

Explication des prévisions pour 1988-1989 : Les dépenses prévues pour 1988-1989 qui sont fondées sur les renseignements fournis à la direction au 30 novembre 1988 sont supérieures de 35,4 millions de dollars, soit 10,3 %, à celles qui figurent dans le Budget des dépenses principal de la même année, qui sont de 343 millions de dollars, et excèdent de 32 années-personnes celles du Budget des dépenses principal (Voir Autorisations pour 1989-1990 — Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence résulte des éléments suivants :

	A-P	(en milliers de dollars)
• augmentation des fonds et des années-personnes pour fournir des services juridiques en vue de la mise en oeuvre de l'Accord sur le libre-échange; augmentation des années-personnes pour mettre en oeuvre la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*; augmentation des fonds pour entreprendre des recherches et évaluer les mesures relatives à la violence familiale et, des fonds pour faire face à l'augmentation de la correspondance ministérielle et autres facteurs	32	2 742
• augmentation au chapitre des ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires relativement aux programmes concernant les jeunes contrevenants et l'aide juridique.		32 682

Tableau 2 : Dépenses brutes par activité 1989-1990 (Répartition en pourcentage)

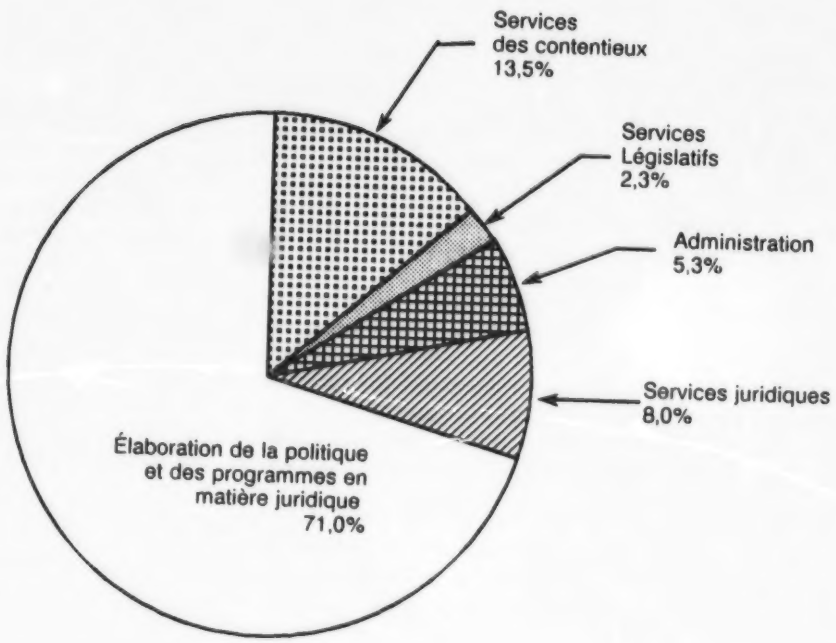

B. Rendement récent

1. Points saillants de l'année en cours et de l'année précédente

Voici les principales réalisations du Programme au cours de 1987-1988 :

- l'annonce et la mise en oeuvre d'un nouveau système de nomination à la magistrature fédérale;

- le Parlement a adopté le projet de loi C71 (S.C. de 1987, ch. 37) qui modifie le *Code criminel* en accordant aux tribunaux canadiens la compétence de juger au Canada les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui, s'ils avaient été commis au Canada auraient constitué des infractions. Les dispositions législatives, qui sont entrées en vigueur le 16 septembre 1987, s'appliquent tant aux crimes déjà commis qu'à ceux à venir. Ces dispositions ne visent pas uniquement les crimes perpétrés au cours de la Seconde guerre mondiale. Depuis l'adoption des dispositions en question, le ministère a signé des ententes avec sept pays afin de recueillir des éléments de preuve à l'étranger. À l'heure actuelle, les tribunaux canadiens sont saisis de deux affaires relatives à des

crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité et des enquêtes sont menées à l'étranger relativement à d'autres affaires;

- le Parlement a adopté le projet de loi C-58, *Loi sur l'entraide juridique en matière pénale*, (S.C. de 1988, ch. 37). Cette loi, qui vise à lutter contre la criminalité transnationale, est entrée en vigueur le 1er octobre 1988. Elle prévoit la mise en oeuvre de traités d'entraide juridique en matière pénale. À l'heure actuelle, des traités ont été conclus avec les États-Unis et le Royaume-Uni, mais ceux-ci ne prendront effet qu'après leur ratification. Le Canada négocie actuellement avec d'autres pays en vue de conclure des traités similaires;

- le Parlement a adopté le projet de loi C-61 (S.C. de 1988, ch. 51) qui a trait aux produits de la criminalité et qui constitue un élément clé de la stratégie nationale de la lutte anti-drogue mise en oeuvre par le gouvernement. Cette mesure législative, qui entre en vigueur au moment de sa promulgation, autorise les tribunaux à saisir et à confisquer les profits découlant d'infractions prévues dans le *Code criminel*, la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues*;

- le 14 avril 1987, le projet de loi C-28 a reçu la sanction royale. Ce projet de loi, qui modifie le *Code criminel*, crée une nouvelle infraction — la torture — et prévoit une compétence extra-territoriale permettant d'engager des poursuites au Canada lorsque des infractions de torture ont été commises à l'étranger. Les modifications relatives à la torture sont entrées en vigueur le 1er juin 1987.

Voici les points saillants du rendement du Programme pour 1987-1988 et 1988-1989 :

- le Ministère mettra en oeuvre les engagements pris par le gouvernement dans sa réponse, qui a été déposée le 15 octobre 1987, au rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général relativement à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;

- des avis juridiques et des conseils en matière de politique sont fournis dans le cadre des négociations Canada-États-Unis sur le libre-échange;

- des avis juridiques sont fournis quant aux différends qui opposent le Canada et la France pour ce qui est des pêches et des limites des îles Saint-Pierre et Miquelon;

- le Parlement a adopté le projet de loi C-53 qui modifie la *Loi sur la Cour suprême* et d'autres lois dont le *Code criminel* (S.C. de 1987, ch. 42) pour donner suite à la révision des procédures d'appel à la Cour suprême du Canada. La loi est entrée en vigueur le 25 avril 1988. Les modifications apportées permettront à la Cour suprême de limiter le temps consacré à l'audition des requêtes en vue d'obtenir l'autorisation d'interjeter appel et de consacrer davantage de temps à l'audition de causes ayant une importance nationale. La Cour suprême a donné suite aux nouvelles dispositions dès leur promulgation;

- le projet de loi C-72 a été élaboré et adopté. La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 16 septembre 1988. Elle énonce une nouvelle orientation en matière de langues officielles qui suit tant la lettre que l'esprit des dispositions relatives aux droits linguistiques que renferme la Constitution;

- des avis juridiques et des conseils en matière de politique sont fournis relativement à des questions constitutionnelles intéressant les autochtones, particulièrement dans le cadre des discussions avec les porte-parole des autochtones quant à une reprise possible des négociations constitutionnelles;

- la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a fait l'objet d'une révision majeure qui porte sur les procédures qui y sont prévues et sur sa portée;

- le projet de loi C-15 (S.C. de 1987, ch. 24), *Loi modifiant le Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*, qui porte sur les agressions sexuelles à l'égard des enfants, est entré en vigueur le 1er janvier 1988;

- des consultations ont été menées auprès des groupes concernés, des provinces et d'autres intéressés relativement au rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine publié en février 1987. Au moment de son dépôt devant le Parlement, le ministre de la Justice a fait remarquer que les 91 recommandations demandent la révision exhaustive de la détermination de la peine et que le gouvernement ne prendra aucune mesure à cet égard sans consulter étroitement les provinces, les spécialistes en matière pénale et d'autres personnes qui participent à la détermination de la peine;

- le projet réalisé conjointement par le ministère de la Justice, la Section de la privatisation et de la réglementation et d'autres ministères fédéraux chargés de l'application de textes réglementaires en vue d'assurer l'efficacité et l'équité des méthodes utilisées par le gouvernement pour favoriser la conformité aux règlements ou les faire respecter;

- le projet de loi C-89 (S.C. de 1988, ch. 30), qui porte sur les victimes d'actes criminels, a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988; le 1er octobre 1988, les articles 1 (protection de l'identité de certains témoins), 2 (preuve photographique), 3 (preuve du droit de propriété au moyen d'une déclaration sous serment) et 7 (déclaration de la victime) sont entrés en vigueur;

- le Ministère a ratifié et mis en oeuvre les ententes fédérales-provinciales concernant les contributions aux programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels, y compris, pour la première fois, une entente avec l'île-du-Prince-Édouard et a lancé un projet fédéral de contribution en vue de financer d'autres services d'aide aux victimes d'actes criminels;

- la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, qui a été adoptée en janvier 1986, est entrée en vigueur et des services de communication des renseignements et d'interception ont été mis sur pied (voir à la page 49);

- pour appuyer les programmes d'information juridique, le Ministère a financé des projets réalisés conjointement avec d'autres gouvernements et avec des organisations non gouvernementales; il a préparé et distribué des documents et du matériel audio-visuel pour améliorer l'information juridique relative à la conduite avec facultés affaiblies, aux agressions sexuelles, aux dispositions concernant les enfants et les jeunes et les victimes d'actes criminels;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique quant à l'adoption de l'Accord constitutionnel de 1987 (Accord du lac Meech);

- en 1987-1988, le Québec a signé une entente relativement aux services offerts aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et en 1988-1989 et le Ministère a amorcé des discussions avec les provinces et les territoires en vue des prochaines ententes se rapportant à la prestation de ces services;

- toutes les modifications apportées aux ententes d'assistance parajudiciaire aux autochtones en vue d'inclure les services aux jeunes contrevenants ont été mises en oeuvre;

- le Ministère a mené à terme les discussions avec les provinces et les territoires relativement à une entente provisoire (1987-1990) d'aide juridique aux jeunes contrevenants et aux adultes en matière pénale. Des travaux préparatoires ont été entrepris par les gouvernement fédéral et provinciaux en vue de la négociation des ententes pour 1990-1991 et les années à venir;

- le Ministère a entrepris l'examen préliminaire des besoins au chapitre de l'élaboration de politiques en matière de justice relativement à la justice pénale et aux autochones, à la prévention du crime, aux femmes et à la justice, aux enfants et aux jeunes et aux programmes d'information juridique de même qu'à la participation du public à l'élaboration de ces politiques;

- en 1988-1989, 1 480 règlements ont été examinés pour le compte du greffier du Conseil privé et du sous-ministre de la Justice;

- les suppléments des *Lois révisées du Canada (1985)* ont été préparés et l'édition à feuillets mobiles a été mise à jour;

- le Ministère a consulté le ministère du Solliciteur général, les ministères provinciaux responsables des questions de justice pénale, la magistrature, le milieu juridique, les personnes s'intéressant aux services correctionnels et d'autres encore en vue de la réforme du droit et des mécanismes de détermination de la peine;

- l'article 553.1 du *Code criminel*, qui porte sur les conférences préparatoires et qui a été adopté en 1985 (*Loi du Canada (1985)*, ch. 19, ou S.C. de 1988, ch. 2), est entrée en vigueur le 1er septembre 1988.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	23 389	25 897	(2 508)
Services des contentieux	41 171	39 183	1 988
Services législatifs	8 182	8 547	(365)
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	300 900	242 157	58 743
Administration	22 145	16 940	5 205
	395 787	332 724	63 063
Recette à valoir sur le Trésor	5 353		
Années-personnes	1 494	1 469	25

Explication de la différence: La différence de 63 063 000 $ entre les dépenses réelles de 1987-1988 et le Budget principal résulte des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• augmentation des ressources grâce au Budget des dépenses supplémentaires et d'autres ajustements :	
Budget des dépenses supplémentaires	
– Autonomie gouvernementale des autochtones	380
– St-Pierre et Miquelon	527
– Détermination du statut de réfugié	1 545
– Programme d'information constitutionnelle	750
– Lois révisées	900
– Stratégie nationale anti-drogue	100
– Crimes de guerre	2 400
– Victimes d'actes criminels violents	950
– Aide à l'exécution des mesures familiales	2 125
– Méga-procès	1 425
– Entente de partage des coûts – jeunes contrevenants	82 129
– Évaluation du programme d'aide juridique	400
– Déblocage de l'affectations bloquées	(9 677)
Autres ajustements	
– Emploi d'été des étudiants	34
– Contributions au régime d'avantages sociaux du personnel	806

- sous-utilisation des années-personnes, ainsi que des fonds affectés au paiement des salaires et des dépenses de fonctionnement connexes en raison de la date d'approbation du Budget des dépenses supplémentaire à propos de l'autonomie gouvernementale des autochtones, du dossier St-Pierre et Miquelon, de la détermination du statut de réfugié, des crimes de guerre et des victimes d'actes criminels (6 844)

- sous-utilisation des subventions et les contributions en raison du retard des demandes de remboursement et des affaires non résolues en ce qui concerne l'admissibilité des dépenses pour ce qui est des fonds affectés aux programmes des jeunes contrevenants (Services juridiques aux jeunes contrevenants — 3 122 000 $, et Programme de contribution pour l'établissement de systèmes d'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* — 2 293 000 $), et autres (réforme du droit pénal — 803 000 $, Programme d'assistance parajudiciaire des autochtones — 576 000 $, autonomie gouvernementale des autochtones — 919 000 $, Fonds de vulgarisation et d'information juridiques — 435 000 $, Fonds d'Aide à l'exécution des mesures familiales — 391 000 $, Aide juridique — 287 000 $, et Aide juridique — projets spéciaux — 336 000 $ et autres contributions — 350 000 $). De nouvelles ententes touchant l'indemnisation des victimes d'actes criminels n'avaient pas été signées avant le 31 mars 1988 (5 375 000 $) (14 887)

- dans le Budget des dépenses principal, les frais administratifs sont inclus pour chaque activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles

Explication des recettes : Les recettes à valoir sur le Trésor résultent des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• amendes et confiscations	4 539
• location d'habitations et de services publics	66
• services et frais de service	733
• autres	15

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'administration de la justice, qui comprend l'ensemble des activités du Ministère, remplit deux fonctions distinctes pour le compte du gouvernement — la fonction de procureur général et celle de ministre de la Justice.

La fonction de procureur général consiste principalement à sauvegarder les intérêts de la Couronne dans le cadre des lois existantes. Il s'agit notamment de fournir des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux (voir à la page 26). Le Ministère voit également à la supervision ou à la bonne marche des affaires contentieuses (voir à la page 28) et à la rédaction des textes de loi (voir à la page 32), pour tous les ministères et organismes fédéraux.

Quant à la fonction de ministre de la Justice, elle concerne principalement les considérations de politique qui sont à la base du droit positif relevant directement du ministre : le *Code criminel*, le divorce, et d'autres lois relatives à la justice (voir à la page 35). Ces considérations ont aussi trait aux programmes et aux projets visant l'application concrète de la loi et l'accès à cette dernière, la teneur, quant au fond ou à la procédure, des projets de loi fédéraux, des règlements et des directives ministérielles qui peuvent toucher les libertés ou les droits fondamentaux, les mesures juridiques que prennent d'autres ministres en vue de réaliser les objectifs du gouvernement, l'obligation de s'assurer que les affaires publiques sont administrées conformément à la loi et «les autres fonctions que le gouverneur en conseil, à quelque époque que ce soit, assigne au ministre de la Justice».

2. Mandat

Les fonctions et responsabilités du ministère de la Justice sont prévues par la *Loi sur le ministère de la Justice* qui en définient les grandes catégories. Le Ministère fournit une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services comprennent la prestation de conseils juridiques, la préparation de documents juridiques, la rédaction des lois et la supervision ou la bonne marche des affaires contentieuses. Le Ministère doit veiller à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi. Enfin, le Ministère est tout particulièrement chargé de la planification, de l'élaboration et de l'application des politiques fédérales dans les domaines relatifs à l'administration de la justice et dans tous ceux que lui assigne le gouverneur en conseil.

Parmi les autres lois qui définissent les tâches du ministère de la Justice, mentionnons principalement la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. *La Déclaration canadienne des droits* impose l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par des ministres et tous les règlements transmis au greffier du Conseil privé à des fins d'enregistrement, en vue de déterminer si leurs dispositions sont compatibles avec les fins et dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le Ministère est tenu de signaler toute incompatibilité à la Chambre des communes dès que possible. La *Loi sur les textes réglementaires* prévoit que les règlements doivent être examinés en fonction des critères établis dans cette *Loi*. La *Loi sur la révision des lois* prévoit la révision et la codification périodiques des lois d'intérêt public et général du Canada ainsi que de leurs règlements d'application.

Les lois dont l'application relève du ministre de la Justice sont énumérées à la section III-B.

3. Objectif du Programme

Conseiller le gouvernement du Canada, ses ministères et organismes sur les questions juridiques; surveiller l'administration de la justice au Canada dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence des provinces; et proposer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes dans ce contexte.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme d'administration de la justice comprend cinq activités, qui sont représentées au tableau 4 avec leurs sous-activités.

Tableau 4 : Organigramme

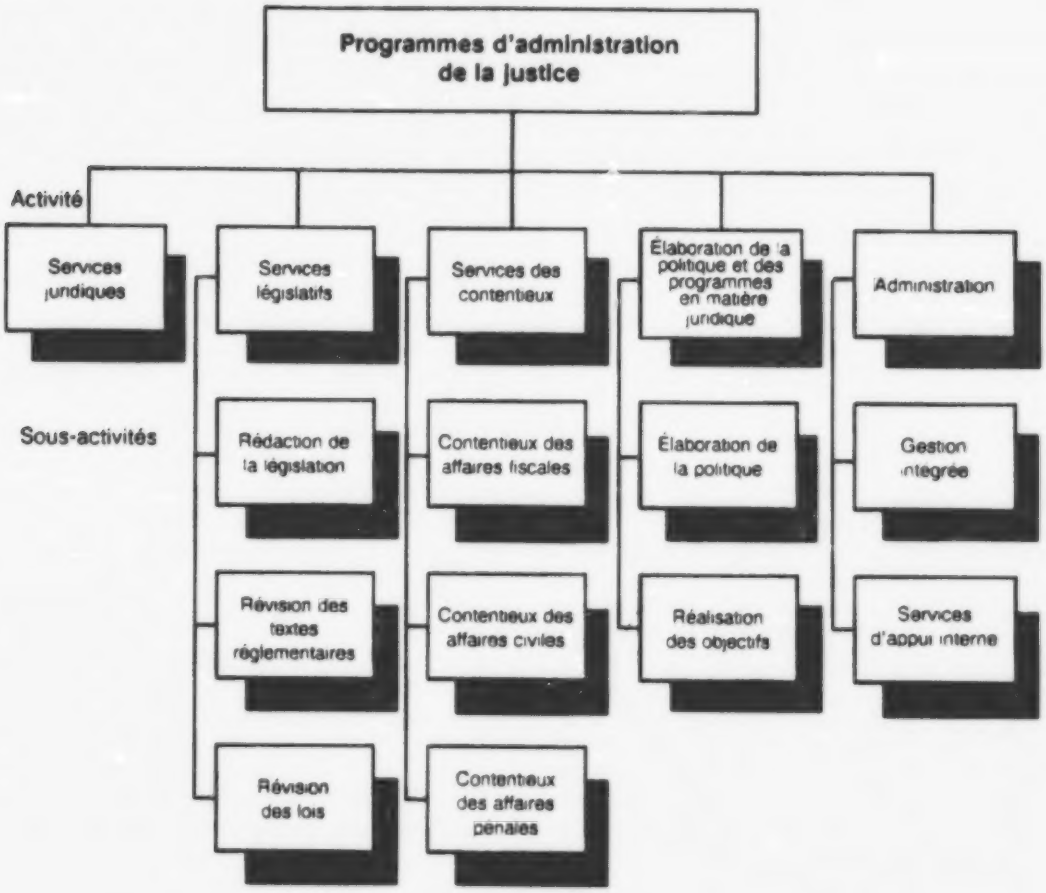

Organisation : Le Programme d'administration de la justice est exécuté par un sous-ministre, qui doit rendre compte de l'administration du Programme au ministre de la Justice.

Trois sous-ministres délégués, un premier sous-ministre adjoint et cinq sous-ministres adjoints rendent compte directement au sous-ministre. Le tableau 5 expose la structure administrative et les rapports qui existent entre celle-ci et les diverses activités du Programme, et donne la répartition des ressources pour 1989-1990.

Tableau 5 : Répartition des ressources par organigramme et par activité en milliers de dollars)

	Services des Contentieux	Services juridiques	Services législatifs	Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	Administration	Total
Ministre					1 846	1 846
Sous-ministre					505	505
Sous-ministre délégué – Droit Civil	2 596	5 051	5 374	1 785		14 806
Premier conseiller législatif						
Sous-ministre délégué – Droit Public	1 454	3 288	3 208	1 109		9 059
Sous-ministre délégué – Contentieux	3 446	42 757				46 203
Sous-Procureur général adjoint – Contentieux des affaires civiles						
Sous-procureur général adjoint – Droit pénal						
Sous-procureur général adjoint – Droit fiscal						
Premier sous-ministre adjoint – Services juridiques, Droit commercial et immobilier	22 818					22 818
Sous-ministre adjoint – Services juridiques, Ministère des Finances						
Sous-ministre adjoint – Services juridiques, Droit des échanges commerciaux						
Sous-ministre adjoint – Services juridiques, Accès à l'information						
Sous-ministre adjoint – Politique, Programmes et Recherche				266 408		266 408
Sous-ministre adjoint – Gestion intégrée					17 772	17 772
Total des crédits	30 314	51 096	8 582	289 302	20 123	379 417

Les services afférents au Programme d'administration de la justice sont dispensés par trois composantes organisationnelles : l'administration centrale à Ottawa; 43 services juridiques ministériels; et neuf bureaux régionaux.

L'administration centrale fournit, aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux, des avocats spécialisés dans la conduite des affaires litigieuses et dans les branches suivantes du droit : le droit constitutionnel, le droit international, le droit administratif, le droit des autochtones, les droits de la personne, le droit immobilier, le droit commercial, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit pénal, le droit fiscal, et le droit civil.

L'administration centrale informe aussi les ministères de l'incidence de leurs propositions sur les droits et libertés de la personne; elle fournit des directives pratiques aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux; elle élabore la politique juridique; elle gère et élabore les programmes. Elle est responsable des services législatifs et elle fournit des services administratifs centraux.

C'est l'administration centrale qui s'occupe de toutes les poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité de même que des poursuites et autres litiges dans la région de la Capitale nationale. En outre, l'administration centrale s'occupe également de l'ensemble du contentieux des affaires civiles de compétence fédérale intéressant la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal. Les centres de responsabilité en matière fiscale sont délimités en partie en fonction de critères géographiques. L'administration centrale s'occupe des affaires soumises à la Cour canadienne de l'impôt qui prennent naissance au Manitoba et dans certaines régions désignées de l'Ontario (le nord de l'Ontario, Ottawa, Kingston et Belleville) ainsi que dans les provinces maritimes. Les notaires de l'administration centrale s'occupent de toutes les questions de droit immobilier relevant de la compétence fédérale qui ne sont pas de nature litigieuse pour la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal.

Les services juridiques ministériels fournissent des services aux ministères et organismes clients, en toutes matières juridiques. En 1988, le Secteur des services juridiques a fourni pour la première fois des avis et des opinions juridiques à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, au ministère de Diversification de l'économie de l'Ouest, au Conseil d'examen du prix des médicaments et à la Section de la privatisation et de la réglementation.

Les services fournis comprennent des avis et des opinions juridiques, l'élaboration de rapports, de mémoires, d'exposés juridiques et de propositions, des directives aux rédacteurs, des négociations, des observations et des interventions ainsi que la rédaction de projets d'ententes et d'engagements, et de textes juridiques. Le premier sous-ministre adjoint, Services juridiques – Droit commercial et immobilier est responsable de la direction générale du secteur et il fournit des directives pratiques aux avocats en ce qui concerne les questions de droit commercial et immobilier. Le sous-ministre adjoint – Services juridiques ministériels – ministère des finances est responsable des services juridiques fournis au ministère des Finances et au Bureau du surintendant des institutions financières; le sous-ministre adjoint – Accès à l'information et services juridiques ministériels fournit des directives pratiques relativement au droit de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, et le sous-ministre adjoint – services juridiques ministériels et Droit des échanges commerciaux donne des directives pour ce qui

est de toutes les questions concernant le droit des échanges commerciaux traitées par le Ministère.

Huit des bureaux régionaux (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife et Whitehorse) et un bureau secondaire à Iqaluit relèvent du sous-ministre délégué — Contentieux, tandis que le bureau régional de Montréal relève de la sous-ministre déléguée — Droit civil. Cette division tient compte de la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la common law des autres provinces. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur des questions litigieuses. Cependant, de nombreux bureaux régionaux possèdent en outre un élément de services juridiques pour desservir les ministères et organismes clients sur le plan local.

Sur un total de 1 509 années-personnes, environ 211 sont attribuées aux services juridiques ministériels, 454 aux bureaux régionaux et 844 à l'administration centrale. Quant à l'ensemble du personnel, il compte environ 764 conseillers juridiques, 25 stagiaires en droit, 68 parajuridiques et 20 spécialistes dans des domaines comme la sociologie, la psychologie et la criminologie. Les 632 autres membres de l'effectif fournissent des services de gestion et assurent un soutien technique et administratif.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

On s'attend à ce que les éléments suivants aient une incidence particulière sur le Ministère au cours de l'exercice 1989-1990 :

La Constitution : On peut s'attendre à ce que l'évolution pressentie concernant la Constitution ait une profonde incidence sur le Ministère. La ratification de l'Accord constitutionnel de 1987 (Lac Meech) relancera le dossier de la réforme constitutionnelle, notamment les discussions sur la réforme du Sénat et celles sur les zones de pêche. Des lois et des conseils complémentaires s'imposent pour s'assurer que les lois, les politiques et les programmes fédéraux sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les litiges ayant trait à la Charte continueront d'avoir un effet sur les travaux du Ministère à tous les niveaux du système judiciaire.

Système judiciaire : Il sera peut-être nécessaire d'apporter des modifications à la Cour fédérale du Canada afin de régler certaines questions de compétence et de procédure. Récemment, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* a été modifiée afin d'améliorer le système, notamment au chapitre de l'audition de demandes fondées sur des petites créances fiscales. Les modifications ne sont pas encore en vigueur. Dans d'autres domaines, on étudie également des façons de résoudre les litiges qui n'exigeraient pas le recours au système judiciaire, comme l'arbitrage et la médiation. On accorde une attention spéciale à ces méthodes pour régler les problèmes qui relèvent du droit de la famille.

Droit de la famille : Depuis l'adoption de la *Loi de 1985 sur le divorce* et de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, le Ministère élabore des politiques concernant la formation des médiateurs et l'accès aux services de médiation. On examine la possibilité de modifier la *Loi de 1985 sur le divorce*, afin de régler les problèmes associés au divorce religieux juif. Il faut également examiner d'autres méthodes pour résoudre les différends familiaux et surmonter les problèmes constitutionnels liés à la création d'un tribunal de la famille unifié. Pour répondre aux attentes du public, le Ministère poursui-

vra son travail en vue d'améliorer l'exécution des ordonnances alimentaires, des ordonnances de garde et d'accès.

Relations fédérales-provinciales : En général, les mesures prises par le gouvernment fédéral dans le domaine de la justice influent sur les systèmes de justice des provinces et des territoires. Dans de nombreux secteurs, la responsabilité en matière de justice est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Compte tenu de l'importance que revêtent les relations fédérales-provinciales-territoriales et de la volonté du gouvernement fédéral d'améliorer ces relations, le Ministère poursuivra ses consultations avec les provinces sur toute proposition de mesure législative qui pourrait avoir une incidence sur l'administration de la justice dans les provinces et les territoires.

Relations internationales : Des questions comme les négociations sur le libre-échange, l'application extraterritoriale des lois internes, l'adoption de traités et de conventions de coopération internationale, l'uniformisation du droit international privé et la résolution de nos conflits de frontières et la souveraineté continueront de nécessiter une attention particulière.

La justice et les autochtones : Le Ministère participe très activement aux questions relatives aux négotiations concernant les revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Le Ministère poursuivra son rôle d'intervenant dans les négociations tripartites avec les Métis. Il semble se dégager actuellement que le Ministère sera appelé à s'intéresser davantage aux questions touchant les autochtones.

Charge de travail liée à la réglementation : Des questions comme le libre-échange, l'entrée en vigueur des *Lois révisées du Canada (1985)*, l'adoption de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, et particulièrement, les programmes permanents de réglementation du ministère des Transports peuvent avoir une incidence sur le respect des délais établis pour le traitement des projets de règlements par le Bureau du Conseil privé — Justice. La Stratégie de réforme de la réglementation a aussi accéléré l'examen des textes réglementaires et la rédaction de leur nouvelle version, ce qui a accru considérablement la demande au chapitre de la prestation en temps voulu d'avis juridiques et de conseils en matière de politique relativement à l'observation des règlements.

Rapports entre les citoyens et le gouvernement fédéral : Les mesures prises pour aider les Canadiens à mieux comprendre le système de justice canadien et pour faciliter la diffusion de l'information s'y rapportant viseront principalement la déréglementation, l'organisation et la réforme des tribunaux administratifs, le droit de l'accès à l'information, la participation des citoyens à l'élaboration des politiques en matière de justice, la protection de la vie privée et des renseignements personnels, la décriminalisation des lois et des règlements fédéraux par la création d'autres méthodes d'observance, l'étude de l'immunité et des prérogatives de la Couronne ainsi que les propositions de réforme du droit pénal.

Justice sociale : Le Ministère devra continuer d'axer l'élaboration de ses politiques et de ses programmes sur la réalisation des objectifs nationaux en matière de justice sociale pour les Canadiens, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les personnes handicapées et les groupes minoritaires. Les questions relatives à la réforme du droit pénal, à l'accès à la justice, aux droits des autochtones, à la conformité avec la *Charte* et aux droits de la personne en général de même qu'aux langues officielles devront être examinées à la lumière de la *Charte* et de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Comité permanent de la justice et du solliciteur général : Au cours de la dernière législature, le Comité permanent a entrepris une étude majeure sur la détermination de la peine et sur la libération conditionnelle qui s'est déroulée en même temps que les travaux du Ministère relativement au rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine et que les travaux du solliciteur général ayant trait à l'examen du droit en matière correctionnelle. Il sera nécessaire de coordonner les objectifs et les résultats de ces projets.

2. Initiatives

Voici les principaux nouveaux projets :

- en 1987-1988, le ministère de la Santé et du Bien-être social a entrepris, de concert avec le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un projet échelonné sur quatre ans en vue de régler les problèmes liés à la violence familiale. Le ministère de la Justice mettra en train un programme de recherche sur la mise en oeuvre des nouvelles dispositions relatives aux agressions sexuelles à l'égard des enfants, une étude sur la pertinence et l'efficacité des mesures prévues par le système judiciaire à l'égard de la violence faite à un conjoint, sur l'efficacité de la thérapie de groupe pour les batteurs de femmes et il réalisera une étude sur l'étendue et la nature de la violence faite aux personnes âgées. Des documents d'information juridique seront préparés afin de renseigner les enfants, les adultes et les éducateurs sur les agressions sexuelles à l'égard des enfants. Le financement du programme commencera en 1989-1990;

- avis juridiques et conseils en matière de politique pour la mise en oeuvre de l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici l'état actuel des initiatives présentées dans les Plans de 1987-1988 et 1988-1989 :

- la *Loi de 1985 sur le divorce* et la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, qui visent à faciliter l'exécution des ordonnances alimentaires et des ordonnances de garde, ont été adoptées en février 1986. La *Loi de 1985 sur le divorce* est entrée en vigueur le 1er juin 1986, et la Partie I de la *Loi d'aide à l'exécution* est entrée en vigueur le 30 novembre 1987, tandis que la Partie II a été promulguée le 2 mai 1988;

- le 1er avril 1988, la responsabilité du programme relatif à la conduite avec facultés affaiblies a été transférée à Santé et Bien-être social Canada; même si le ministère de la Justice n'assume plus de responsabilité à cet égard, il continue de réaliser des recherches dans ce domaine et d'agir comme expert-conseil. En outre, le Ministère est en train d'examiner la disposition du *Code criminel* relativement à la conduite avec facultés affaiblies;

- les nouvelles Lois révisées du Canada ont été promulguées le 12 décembre 1988.

E. Efficacité du Programme

Les études sur l'efficacité du Programme que fait le Ministère sont axées sur les composantes de ses principales activités. Dans le Budget des dépenses principal, le rendement ou l'incidence de ces diverses composantes présenté au Parlement sont groupés sous les cinq principaux éléments de planification du Ministère qui sont examinés ci-dessous :

Services juridiques

L'évaluation des services juridiques offerts au gouvernement du Canada a pris fin en 1984. Cette évaluation visait à déterminer dans quelle mesure la prestation des services juridiques ont permis de réaliser les objectifs opérationnels. Étant donné que les services juridiques sont fournis à des clients facilement reconnaissables, un bon nombre de mesures d'efficacité reposaient sur la satisfaction des clients. On concluait dans le rapport d'évaluation que le ministère de la Justice fournissait des services juridiques de qualité, répondait aux besoins des clients, intervenait au besoin pour garantir que la conduite des affaires publiques respectait les lois, protégeait l'intégrité et l'équité du système de justice et que, de plus, il coordonnait et communiquait les opinions juridiques et les politiques de l'État de manière que les avis juridiques aux ministères et organismes traduisent les intérêts juridiques nationaux de même que les objectifs et les lignes directrices du ministre de la Justice et du gouvernement.

Services des contentieux

En 1987, une évaluation portant sur la supervision ou la direction de tous les litiges auxquels la Couronne est partie a été réalisée. Une description détaillée de la fonction de même que plusieurs études de cas ont été faits afin de déterminer l'efficacité du programme. Par exemple, il ressort de l'étude de cas portant sur les poursuites en matière de stupéfiants que dans la majorité des cas, le Ministère a obtenu un verdict de culpabilité (94,6 %). Pour ce qui est de l'étude de cas relative aux affaires fiscales, il apparaît que la Direction du droit fiscal a su organiser ses activités de façon à en assurer l'efficience et l'efficacité. De manière générale, on considère que le ministère de la Justice fournit d'excellents services, qu'il s'agisse d'affaires de routine ou de dossiers exceptionnels. Toutefois, on ajoute qu'il sera difficile au Ministère de maintenir le niveau général d'efficacité des services des contentieux, vu les restrictions budgétaires actuelles et à venir. Enfin, le rapport d'évaluation renferme des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des activités.

Une vérification de la Section du contentieux des affaires civiles a été réalisée en 1985, à laquelle se sont ajoutées des vérifications internes dans certains bureaux régionaux (Toronto en 1985 et Edmonton en 1986); de plus, les services de soutien au contentieux ont aussi fait l'objet d'une vérification interne. Ces vérifications internes ont permis de déterminer des méthodes en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources. Par exemple, les recommandations insistaient sur la nécessité d'avoir des systèmes d'information de gestion capables de fournir en temps voulu des renseignements fiables et précis afin d'appuyer l'établissement des priorités, la prise de décision et la supervision.

Services législatifs

Une évaluation de programme portant sur les Services législatifs du Ministère doit être amorcée en 1989-1990. La Direction de la législation a fait l'objet d'une vérification en 1983 et une autre doit être entreprise au cours de l'exercice 1989-1990. Pour de plus amples renseignements sur l'efficacité des services législatifs, voir à la page 34.

Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

Plusieurs vérifications internes relativement à l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique ont récemment été faites afin d'évaluer la capacité du Ministère à élaborer et à administrer des programmes et des politiques qui répondent aux besoins changeants de la société. Parmi les principales vérifications réalisées notons celles relatives au système d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales en 1986, aux contributions et subventions et à la politique en matière de droit pénal et de droit de la famille en 1988. Il ressort de la vérification relative aux contributions et subventions qu'il faut clarifier les rôles des unités pour permettre à l'Évaluation des programmes de mieux remplir leur fonction pour ce qui est de la fourniture de donnée de gestion utiles. Des observations ont aussi été faites sur les façons dont la vérification des comptes et les ressources externes en matière de vérification pouvaient être utilisées pour améliorer l'efficacité des programmes de contributions et de subventions.

Les programmes de contribution et de subvention du Ministère ont fait récemment l'objet de plusieurs évaluations. Parmi les études réalisées notons celles relatives au Conseil canadien de la documentation juridique (1987), à l'aide juridique au Manitoba (1987), à l'aide juridique en Saskatchewan (1988) et au Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones en Colombie-Britannique (1988). L'évaluation relative au Conseil canadien de la documentation juridique a établi que cet organisme jouait un rôle utile et qu'il répondait aux besoins d'un vaste éventail de groupes cibles. En général, il est très bien accueilli par le milieu juridique auquel il fournit des services. En particulier, le programme permet de déterminer les problèmes à régler, et ce, d'une manière objective. Il ressort de l'évaluation portant sur le régime d'aide juridique au Manitoba que, en général, il est administré efficacement. Certaines améliorations ont été proposées relativement à la prestation de services de consultation et à l'établissement des services dans les régions éloignées. De façon générale, l'évaluation relative au régime d'aide juridique en Saskatchewan a montré que l'objectif de l'Aide juridique est pleinement atteint, c'est-à-dire que des services juridiques sont fournis aux groupes cibles qui en ont besoin. L'éventail de services fournis en matière pénale est satisfaisant; les services ayant trait au droit de la famille sont considérés comme acceptables ou satisfaisants, mais il faudra améliorer d'autres services fournis en matière de droit civil, car les restrictions financières ont nui à la prestation des services dans ce domaine. Il ressort de l'évaluation relative au programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones que, de façon générale, les activités des travailleurs auprès des tribunaux ont des effets positifs. Toutefois, il semble qu'il faudra énoncer plus clairement les objectifs du programme.

L'évaluation des programmes sous la supervision directe du Ministère est toujours axée sur l'efficacité. Par exemple, dans le cas de l'évaluation du Fonds des droits de la personne réalisée en 1987, il a été recommandé que ce fonds soit maintenu puisqu'il était administré efficacement et qu'il avait une incidence positive.

Une évaluation d'envergure de l'élaboration de la politique en matière juridique du Ministère est en cours et elle devrait être terminée au cours de l'exercice 1989-1990. Les conclusions générales relativement à l'efficacité de l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Administration

Au cours des dernières années, l'objectif, qui est de diriger et de coordonner les politiques et la gestion, de fournir des services administratifs centraux, et de diriger le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et la Section de l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, s'est accru. Des vérifications internes relatives aux services administratifs centraux ont été faites récemment dont une vérification de la Section de la classification (Administration) et des Services administratifs (1986), une autre concernait la Section de l'informatique (1987) et en 1988, une évaluation des Services financiers, de l'Accès à l'information, de la Paye et des avantages sociaux et des Services de gestion des marchés de services juridiques a été réalisée. Un grand nombre de ces vérifications portaient sur l'efficacité du programme. Par exemple, l'étude relative à l'Informatique a porté sur l'efficacité des méthodes d'élaboration des systèmes informatiques du Ministère. L'étude relative aux Services de gestion des marchés de services juridiques avait pour objet d'évaluer l'utilité du système et des mécanismes de soutien en matière de taxation des comptes des représentants; de même, l'évaluation de l'Accès à l'information a porté sur la capacité du service à répondre aux demandes des clients tout en respectant la lettre et l'esprit de la législation en matière d'accès à l'information.

Section II
Analyse par activité

A. Services juridiques

Objectif

Fournir, en temps opportun et compte tenu des besoins exprimés, une gamme de services juridiques au gouvernement du Canada, à l'exclusion des services fournis par le secteur des services de contentieux et par celui des services législatifs.

Description

Un éventail complet de services juridiques est assuré au gouvernement, à ses ministères et à un certain nombre de ses organismes. Ces services seront assurés par des avocats du ministère de la Justice et, à l'occasion, par des avocats désignés par le procureur général et supervisés par le ministère de la Justice. En plus des spécialisations juridiques qui découlent de l'aspect unique du travail juridique qui est effectué au gouvernement, des services spécialisés ont été mis sur pied dans des domaines comme le droit des biens, le droit international, le droit constitutionnel, les droits de la personne, le droit administratif, le droit de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels. Des services sont assurés en droit civil et en common law et en ce qui a trait à toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 8,0 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 24,9 % du total des années-personnes.

Tableau 6 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services juridiques	30 314	375	26 264	378	23 389	338

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit : 95,5 % pour les traitements et les salaires, 3,6 % pour les dépenses de fonctionnement et 0,9 % pour les dépenses en capital. Pour une explication de la différence, voir à la page 7).

Tableau 7 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	23 389	25 897	(2 508)

Explication de la différence : Les dépenses de 1987-1988 ont été de 2 508 000 $ inférieures à celles du Budget des dépenses principal en raison de l'augmentation du travail relatif au processus de détermination de statut de réfugié, à la lutte nationale anti-drogue et à l'autonomie gouvernementale des autochtones; diminution en raison de la sous-utilisation des années-personnes et des fonds connexes, diminution des dépenses de fonctionnement; ajustements découlant du fait que certains frais administratifs sont imputés à l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations découlant de cette activité sont les conseils et les consultations juridiques et les projets de documents juridiques. Les avocats et les notaires qui assurent ces services travaillent à l'administration centrale, dans les contentieux des ministères et dans les bureaux régionaux. À l'administration centrale, il y a une équipe spécialisée d'avocats pour chacune des branches du droit suivantes : droit constitutionnel, droit international, droit administratif, droit des autochtones, droits de la personne, amirauté et droit maritime, droit immobilier, droit commercial, accès à l'information et protection des renseignements personnels et droit pénal. Certains avocats et notaires sont détachés auprès des bureaux de 43 ministères et organismes. En outre, la majorité des bureaux régionaux du Ministère assure un service semblable aux bureaux régionaux des ministères et organismes clients. Étant donné que le genre de services et le volume de ceux-ci varient beaucoup selon les exigences du client, il est difficile de prévoir les ressources qui seront nécessaires pour assurer un service satisfaisant.

Au printemps de 1985, une étude a été entreprise pour établir si une méthode davantage organisée pouvait être mise en place pour examiner la question de l'allocation des ressources au sein de la Direction des services juridiques. Cette étude a permis de trouver une façon de classer les priorités en ce qui concerne le travail juridique accompli dans chaque service. Le système s'est révélé utile et l'établissement des priorités en ce qui concerne le travail dans chaque service se poursuivra en fonction des révisions systématiques et périodiques qui seront effectuées.

Au printemps de 1988, les Services juridiques ministériels ont mis en train un programme de relations avec les clients afin de renforcer ses rapports avec les ministères clients. Des rencontres régulières ont lieu entre les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et les ministères clients. Un bulletin trimestriel a été créé et les Services juridiques ministériels participent aux activités de formation et de perfectionnement des ministères clients. De plus, d'autres mesures, qui constitueront des éléments importants de ce programme, sont actuellement élaborées.

B. Services des contentieux

Objectif

Superviser ou mener les litiges auxquels Sa Majesté, un ministère ou un organisme fédéral sont parties, dans les affaires qui relèvent de la compétence fédérale.

Description

C'est le service de contentieux qui fournit les services d'avocats au gouvernement du Canada dans les matières contentieuses. Ces services sont fournis tant en ce qui concerne la common law que le droit civil et ce, à tous les niveaux des systèmes judiciaires provinciaux et fédéraux ainsi que devant les organismes administratifs. Ils sont assurés par des avocats employés par le ministère de la Justice ou par des représentants du procureur général choisis parmi les avocats du secteur privé. Ces derniers reçoivent leurs directives du ministère de la Justice et sont généralement payés par les ministères ou organismes auxquels ils fournissent leurs services. Du point de vue pratique, le travail du Service des contentieux englobe trois sous-activités : le contentieux civil, le contentieux fiscal et les poursuites pénales.

Contentieux civil : Il comprend la représentation de la Couronne fédérale dans les différends civils qui entraînent ou risquent d'entraîner des poursuites devant les tribunaux civils ou devant des commissions, offices ou autres tribunaux.

Contentieux fiscal : Il traite des appels relatifs aux cotisations aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi que des appels relatifs aux contributions découlant de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* et de la Partie I du *Régime de pensions du Canada*. Les poursuites civiles intentées aux fins de percevoir les montants d'impôt sur le revenu exigibles aux termes des cotisations établies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne figurent pas sous cette rubrique.

Poursuites pénales : Elles concernent l'application, au moyen de poursuites ou d'autres actions judiciaires, de certaines lois fédérales, dont le *Code criminel*, et les appels en découlant, et les procédures relatives aux extraditions et remises de personnes par le Canada et d'autres pays et à l'entraide juridique en matière pénale.

Autres : Les autres activités du Service de contentieux comprennent le soutien à la gestion du contentieux, l'amirauté et le droit maritime.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 13,5 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 40,0 % du total des années-personnes.

Tableau 8 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Contentieux civil	18 908	224	15 285	228	15 233	227
Contentieux fiscal	8 891	106	7 204	107	7 164	107
Poursuites pénales	20 336	241	16 411	245	16 386	235
Autres	2 963	33	2 479	36	2 388	29
	51 098	604	41 379	616	41 171	598
Recettes*	2 205		2 236		4 620	

* Les recettes sont portées directement au crédit du Trésor et le Ministère ne peut les porter en déduction des dépenses (Pour plus de détails sur les recettes, voir la Section III, Renseignements supplémentaires, à la page 54).

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit : 77,9 % pour les traitements et les salaires, 19,3 % pour les dépenses de fonctionnement et 2,8 % pour les dépenses en capital. Pour une explication de la différence, voir à la page 7.

Tableau 9 : Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Contentieux civil	15 233	14 405	828
Contentieux fiscal	7 164	6 925	239
Poursuites pénales	16 386	14 672	1 714
Autres	2 388	3 181	(793)
	41 171	39 183	1 988

Explication de la différence : Les dépenses de 1987-1988 ont été de 1 988 000 $ supérieures à celles du Budget des dépenses principal en raison de l'augmentation du travail relatif au processus de détermination du statut de réfugié, aux crimes de guerre, au méga-procès, au dossier Saint-Pierre et Miquelon; diminution en raison de la sous-utilisation des années-personnes et des fonds connexes et diminution des dépenses de fonctionnement; ajustements attribuables au fait que certains frais administratifs sont imputés à l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations de cette activité sont les suivantes : premièrement, dans le domaine du droit pénal, la prise en charge des poursuites et des procédures d'extradition; deuxièmement, dans les domaines du contentieux des affaires civiles et du contentieux des affaires fiscales, la présentation et la contestation d'actions devant les tribunaux ou leur règlement, l'interjection d'appels ou les demandes d'examen auprès de différentes cours d'appel du Canada, l'exécution des jugements et l'obtention d'opinions et de jugements des tribunaux dans le cadre de renvois et d'interventions.

Comme prévu dans le Budget des dépenses de 1987-1988 et celui de 1988-1989, certaines mesures entreprises par le gouvernement dans le passé ont continué de donner lieu à un surcroît de travail pour le Secteur du contentieux du Ministère, entraînant une augmentation en nombre, en complexité et en durée des affaires soumises aux tribunaux.

En outre, de nombreux dossiers importants pour le gouvernement sont soit devant la Cour suprême du Canada, soit devant des juridictions inférieures, dans les domaines du droit pénal, du droit administratif, des tribunaux administratifs, de l'immigration, des affaires fédérales-provinciales, du droit international et du contentieux autochtone.

Un système de gestion des cas a été instauré, à la fois à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux, pour assurer le suivi des affaires, l'envoi de rapports périodiques aux clients et l'exécution de recherches. Ce système a réduit les tâches administratives associées à la gestion des dossiers. Malgré tout, les études récemment effectuées sur le système ont démontré la nécessité d'améliorations supplémentaires. En conséquence, il a été décidé d'automatiser le système par étapes. Cette automatisation a déjà été mise en oeuvre dans le bureau régional de Toronto, de Montréal et de Vancouver et elle est envisagée dans d'autres bureaux régionaux et à l'administration centrale.

Le tableau 10 indique le nombre d'appels entendus à la Cour suprême du Canada dans lesquels la Couronne est représentée et le tableau 11 illustre le nombre de causes entendues à la Cour d'appel fédérale. Le tableau 12 montre que le nombre de causes d'évasion fiscale soumises au ministère a fortement augmenté en 1987-1988 et en 1988-1989. Le tableau 13 indique une augmentation du nombre de dossiers à la Cour canadienne de l'impôt, à la division de première instance de la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale.

Tableau 10 :

Total des appels entendus par la Cour suprême du Canada et appels dans lesquels la Couronne fédérale était représentée

Total

1984	1985	1986	1987	1988
96	88	51	99	82

Couronne représentée*

1984	1985	1986	1987	1988
49	36	8	21	44

Tableau 11 :

Total des causes entendues par la Cour d'appel fédérale et celles dans lesquelles la Couronne fédérale était représentée

Total

1984	1985	1986	1987	1988
1 092	542	669	704	1 014

Couronne représentée*

1984	1985	1986	1987	1988
983	437	535	427	597

* Il s'agit de chiffres estimatifs.

Tableau 12 : Causes d'évasion fiscale soumises au ministère de la Justice par le ministère du Revenu national – Impôt

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89*
Causes soumises au ministère de la Justice	172	32	133	182	41
Causes traitées par les tribunaux	178	154	130	123	48
Causes inachevées inscrites au répertoire du ministère de la Justice	212	138	187	196	185

* Du 1er avril au 31 octobre 1988.

Tableau 13 : Appels en matière d'impôt sur le revenu de 1984 à 1989

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89*
Cour canadienne de l'impôt	5 570	4 948	5 284	5 565	5 594
Cour fédérale du Canada – Division de première instance	1 212	1 273	1 391	1 543	1 493
Cour fédérale du Canada – Division d'appel	62	86	93	90	82

* pour la période se terminant le 30 septembre 1988.

C. Services législatifs

Objectif

Fournir dans les formes et délais prévus des services législatifs au gouvernement par la rédaction et l'examen des projets de loi et des règlements, et par la révision et la codification des lois et des règlements fédéraux d'intérêt public.

- rédiger en français et en anglais tous les projets de loi du gouvernement, conformément aux décisions et aux priorités du Cabinet en matière de politique, et rédiger les motions de modification qui sont présentées ou approuvées par le gouvernement au Parlement ou par les comités parlementaires;

- examiner les règlements aux termes de la *Loi sur les textes réglementaires*, conseiller les Services juridiques ministériels quant à l'établissement et à la rédaction des règlements et conseiller le Bureau du Conseil privé quant à des questions juridiques relatives aux décrets en conseil, au fonctionnement du gouvernement et aux hauts fonctionnaires.

Description

Voici les tâches qu'accomplissent les services législatifs :

Rédaction des textes législatifs : La présente sous-activité consiste en la rédaction des lois fédérales sous l'autorité et conformément aux directives du Cabinet et des ministres. Cette sous-activité comprend également la préparation des lois pour la publication. De plus, tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par les ministres sont examinés pour s'assurer de leur conformité avec les droits qui sont protégés par la *Déclaration canadienne des droits*et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Révision des lois : Les lois d'intérêt public et général ainsi que les règlements sont régulièrement révisés et codifiés conformément aux exigences de la *Loi sur la révision des lois*. La préparation des suppléments aux *Lois révisées du Canada (1985)* et la mise à jour de l'édition à feuillets mobiles se poursuivent.

Examen des textes réglementaires : Le travail accompli dans le cadre de cette sous-activité consiste à examiner, pour le compte du sous-ministre de la Justice et du greffier du Conseil privé que la loi investit de cette responsabilité, tous les projets de règlement, comme le prévoit *la Loi sur les textes réglementaires*. Tout projet de règlement est examiné pour s'assurer qu'il respecte les droits garantis par la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le travail de la sous-activité comprend en outre l'examen de tous les autres documents soumis au gouverneur en conseil.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 2,3 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 6,7 % du total des années-personnes.

Tableau 14 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Rédaction des textes législatifs	4 248	50	4 788	51	4 050	53
Révision des lois	1 416	17	3 289	17	1 350	15
Examen des textes réglementaires	2 918	34	1 596	35	2 782	35
	8 582	101	9 673	103	8 182	103

Environ 71,2 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 28,3 % aux dépenses de fonctionnement et 0,5 % aux dépenses en capital. Voir explication de la différence à la page 7.

Tableau 15 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Rédaction des textes législatifs	4 050	4 606	(556)
Révision des lois	1 350	1 633	(283)
Examen des textes réglementaires	2 782	2 308	474
	8 182	8 547	(365)

Explication de la différence : Les dépenses pour 1987-1988 s'élèvent à 365 000 $ de moins que le Budget principal en raison de l'augmentation découlant de l'impression des Lois révisées du Canada; diminution en raison de la sous-utilisation des années-personnes et des fonds connexes, diminution des dépenses de fonctionnement; ajustements attribuables au fait que certains frais administratifs sont imputés à l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les réalisations des services législatifs comprennent : la rédaction des projets de loi; la publication des parties II et III de la Gazette du Canada, ainsi que la publication annuelle des Lois du Canada; l'examen des projets de loi et des règlements et la publication des codifications des lois et des règlements. Parce que cette activité consiste strictement à offrir des services, le genre et la charge de travail dépendent entièrement des demandes du Cabinet et de celles des ministères et organismes fédéraux. Les demandes du gouvernement et le nombre de lois déposées dépendent à leur tour des besoins changeants auxquels le gouvernement et le Parlement doivent répondre.

Des indices du volume de travail ont été établis au cours des années (voir tableaux 16 et 17). Ils fournissent des données sur les résultats antérieurs en ce qui concerne certaines réalisations de la présente activité.

Tableau 16 : Lois du gouvernement (autres que les lois portant affectation de crédits) adoptées au cours de chaque année civile

	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre de lois	46	50	57	49	60*

* Au 12 décembre 1988.

Certaines mesures ont été prises en 1987-1988 en vue d'améliorer l'efficacité du service juridique du Bureau du Conseil privé. Par exemple, les dossiers de réglementation sont attribués par portefeuille, de sorte qu'en règle générale, les règlements d'un ministère client sont examinés par la même équipe de deux avocats. En 1988, des colloques ont été organisés pour tous les ministères clients afin de les renseigner sur la *Loi sur les textes réglementaires* et sur la rédaction des règlements.

Vers la fin de 1985, le Cabinet a fixé à trois mois la durée moyenne pour traiter un dossier. Par le passé, la période moyenne atteignait quelquefois neuf mois. L'objectif fixé est maintenant atteint. Il faut en moyenne actuellement un peu moins de deux mois pour traiter un dossier ouvert en 1988.

Tableau 17 : Règlements et décrets examinés (nombre approximatif) et proclamations et commissions rédigées, par année

Année	Règlements examinés	Décrets examinés (nombre approximatif)	Proclamations et commissions rédigées
1984	1 742	2 800	293
1985	2 008	3 200	268
1986	1 673	2 367	159
1987	1 412	3 014	114
1988*	1 172	2 567	129

* Au 27 octobre 1988.

Pour ce qui est de l'examen des règlements, le Ministère entreprend un projet pilote d'accès direct aux règlements et aux lois. Le projet nécessitera la participation de la Section du Bureau du Conseil privé, du Service de révision rédactionnelle, de la Direction du droit fiscal du ministère des Finances — Services juridiques, des Services juridiques du ministère de l'Agriculture et de la Section de la privatisation et de la réglementation. L'objectif du projet est d'élaborer un système informatique servant à appuyer la rédaction et l'examen des règlements. Le projet devrait s'échelonner sur environ deux ans.

D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

Objectif

Veiller à ce que les objectifs, programmes, politiques et plans du Programme d'administration de la justice répondent à l'évolution des besoins de la population canadienne, dans la mesure où ces besoins concernent les lois fédérales, le régime juridique ainsi que les activités, les pratiques et les politiques juridiques fédérales. En outre, conformément aux objectifs de la politique approuvée, apporter des changements positifs à la loi et au système judiciaire au Canada.

Description

L'élaboration de la politique et des programme en matière juridique comprend les sous-activités décrites ci-dessous :

Élaboration de la politique : La fonction première de cette sous-activité consiste à formuler et à élaborer des projets et des politiques à long et à moyen termes destinés à permettre au gouvernement et au Ministère d'atteindre leurs buts et objectifs respectifs. L'élaboration de la politique comporte une interaction avec des sources extérieures comme des organismes fédéraux centraux, d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres niveaux de gouvernement, des organisations du secteur privé et la population en général.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : La tâche principale de la sous-activité est de faire en sorte que des changements positifs soient apportés au droit et au système juridique. Elle bénéficie, pour y parvenir, d'un programme de subventions et de contributions relativement important. Deux grandes préoccupations sous-tendent cette sous-activité : l'égalité doit être assurée devant la loi et en vertu de la loi, et les éléments législatifs et non législatifs du système juridique doivent pouvoir répondre aux besoins actuels des Canadiens.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 71,0 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 10,6 % du total des années-personnes.

Tableau 18 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Élaboration de la politique	16 538	125	12 632	92	15 815	104
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	252 784	36	265 890	58	285 085	57
	269 302	161	278 522	150	300 900	161

Environ 3,0 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 2,4 % aux dépenses de fonctionnement, 0,2 % aux dépenses en capital et 94,4 % aux paiements de transfert. Pour une explication de la différence voir à la page 7.

Tableau 19 : Résultats financiers en 1987-1988

(en millier de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Élaboration de la politique	15 815	3 600	12 215
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	285 085	238 557	46 528
	300 900	242 157	58 743

Explication de la différence: Les dépenses de 1987-1988 s'élèvent à 58 743 000 $ de plus que le Budget principal en raison de l'augmentation découlant du travail relatif à l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au programme d'information concernant la Constitution, à l'autonomie gouvernementale des autochtones et aux victimes d'actes criminels; augmentation attribuable aux ententes de partage des frais relatives aux jeunes contrevenants; diminution découlant de la sous-utilisation des années-personnes et des fonds connexes, diminution des dépenses de fonctionnement; ajustements attribuables au fait que certains frais administratifs sont imputés à l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Élaboration de la politique : Au cours des exercices 1988-1989 et 1989-1990, cette sous-activité sera engagée dans un certain nombre d'initiatives permanentes et nouvelles en matière de politique, principalement dans les domaines de la compétence judiciaire, du droit pénal y compris la justice et les jeunes contrevenants, le droit de la famille, l'information juridique, les victimes d'actes criminels, le droit international, les droits de la personne et les droits linguistiques, les affaires judiciaires, les droits des autochtones et diverses questions de justice sociale.

Le Ministère a pour mandat de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques à long terme qui tiennent compte des objectifs en matière de justice sociale. Sont particulièrement importantes les répercussions qu'auront les mesures prises dans le domaine de la justice sur les autochtones, les victimes d'actes criminels, les enfants, les jeunes et les femmes. En outre, le Ministère portera une attention particulière à l'élaboration de politiques efficaces de prévention du crime et à la participation du public à l'élaboration des politiques en matière de justice fédérale.

Les mesures qui demanderont l'application de ressources sont les suivantes :

- pour ce qui est de la Cour fédérale, on continuera d'améliorer les mécanismes de révision judiciaire énoncés dans la *Loi sur la Cour fédérale* et on annulera certains privilèges dont bénéficiait la Couronne et la Cour partagera avec les tribunaux provinciaux la compétence en matière de procédure contractuelle et délictuelle contre la Couronne;

- le Ministère mettra au point les derniers détails d'un projet de loi (le projet de Loi sur les contraventions) qui autoriserait les agents d'exécution de la loi à donner des contraventions pour des infractions mineures et qui permettrait aux citoyens de payer l'amende inscrite sur la contravention sans devoir comparaître devant un tribunal. Le plan de mise en oeuvre sera établi de concert avec les

provinces et les nombreux ministères et organismes fédéraux qui ont demandé à participer à la première étape de la mise en oeuvre;

- dans le domaine de la politique en matière de droit pénal, les principales initiatives qui seront entreprises concerneront :
  - le processus permanent de modification du droit pénal en vue de répondre aux questions d'actualité, le suivi du projet spécial de la révision du droit pénal amorcé en 1981;
  - la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui a été promulguée le 2 avril 1984, fait l'objet d'un examen fédéral-provincial permanent et de consultations auprès des organisations non gouvernementales et de groupes locaux afin de garantir l'efficacité du système de justice canadien pour les jeunes;
  - l'élaboration de la réponse aux recommandations de la Commission canadienne sur la détermination de la peine ainsi que de la réponse au projet de *Code criminel* et au projet de *Code des procédures pénales* proposés par la Commission de réforme du droit du Canada;
  - l'examen des politiques relatives aux modifications apportées aux dispositions sur les agressions sexuelles (S.C. 1980-81-82, ch. 125 – projet de loi C-127) et à l'infraction de prostitution de rue (*Lois du Canada (1985)*, ch. 51 – projet de loi C-49);
- le Ministère continuera d'étudier la question de la création d'une commission permanente de détermination de la peine en vue de réduire les écarts injustifiés dans les peines appliquées;
- dans le domaine des politiques en matière de droit de la famille, les mesures visant à la réforme du droit de la famille comprendront l'examen de la *Loi de 1985 sur le divorce* et la poursuite de la mise en oeuvre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, l'élaboration d'une politique relative à la médiation, l'examen des questions relatives à la violence familiale et la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport fédéral-provincial sur l'enlèvement d'enfants par les parents. La recherche sur le coût et les avantages de la médiation familiale est terminée. Le Ministère réalise d'autres études sur de nouvelles questions de principes dans le domaine de la médiation familiale;
- dans le domaine de l'observation des règlements, le Ministère a mis en oeuvre, de concert avec la Section de la privatisation et de la réglementation et les ministères chargés de l'application des lois de réglementation, un projet destiné à améliorer les méthodes visant à garantir l'observation des règlements grâce aux mesures suivantes :
  - appliquer de façon plus systématique les mesures les plus efficaces et les moins gênantes de manière que les objectifs de la réglementation soient atteints;
  - élargir considérablement l'éventail des recours, des sanctions et des stratégies que peut utiliser le gouvernement, lorsque la réglementation n'est pas ou ne sera vraisemblablement pas respectée;
  - s'assurer qu'il existe un cadre juridique approprié qui permette d'appuyer et d'orienter les mesures administratives relativement à la conformité aux règlements et à leur application;

- s'assurer que les mesures relatives à la sanction, en matière criminelle ou autre, prises pour garantir la conformité sont appropriées et efficaces et qu'elles permettent de régler les cas sérieux de non observation ou de violations répétées des normes réglementaires par des particuliers ou des sociétés.

- pour ce qui est des agressions sexuelles contre les enfants, le Ministère surveille étroitement la mise en oeuvre des modifications apportées à la Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve du Canada* (S.C. de 1987, ch. 24) et il joue le rôle d'organe centralisateur pour aider les provinces à appliquer efficacement la nouvelle loi. Les nouvelles dispositions du projet de loi C-15, qui fait partie de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (Comité Badgley) et au rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser), créent de nouvelles infractions et modifient les règles de preuve visant le témoignage des enfants afin d'étendre la protection accordée par le droit pénal aux enfants victimes d'agressions sexuelles;

- les citoyens demande de plus en plus que l'information juridique relative u système de justice canadien soit aisément accessible et pour répondre à cette attente, le Ministère de concert avec les provinces et les territoires appui les organisations non gouvernementales et ses propres programmes d'information juridique et finance des projets. Le Ministère poursuit ses activités en matière d'information juridique, particulièrement pour ce qui est d'informer les canadiens quant à l'aide aux victimes d'actes criminels et aux mesures en vue de lutter contre la violence familiale;

- pour ce qui est des victimes d'actes criminels, le Ministère prend des mesures dans les secteurs de la recherche, des politiques, des programmes et de l'information juridique en vue d'appuyer et de superviser la mise en oeuvre des modifications au *Code criminel* (projet de loi C-89), qui ont reçu la sanction royale le 21 juillet 1988 (S.C. de 1988, ch. 30) et qui sont, en partie, entrées en vigueur le 1er octobre 1988 de même que la mise en oeuvre d'un meilleur mécanisme de soutien au programme prévu dans les ententes fédérales-provinciales. Ces mesures permettront au Ministère, de concert avec les organismes fédéraux et les organisations non gouvernementales concernés, de formuler une stratégie nationale en vue d'appliquer l'énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels, qui a été adopté par les gouvernments fédéral et proviciaux. La législation récemment adoptée :
  - établit une suramende compensatoire devant servir à financer les services et programmes d'aide aux victimes d'actes criminels;
  - réglemente l'utilisation des déclarations des victimes d'actes criminels;
  - réglemente l'utilisation de photographies certifiées qui serviraient de preuve pour identifier les biens volés retrouvés par la police;
  - crée une nouvelle procédure permettant au tribunal d'envisager la restitution et de tenir compte de la capacité du contrevenant de payer;
  - étend le pouvoir discrétionnaire du tribunal de protéger l'identité des victimes d'agressions sexuelles et d'extorsion;

- dans le domaine du droit international, le Ministère continue de fournir des avis aux Ministères clients quant aux droits et aux obligations du Canada en vertu du droit international. Le Ministère se charge notamment de toutes les affaires contentieuses relevant du droit international auxquelles le Canada est partie, comme les différends avec la France relativement à la pêche et aux limites territoriales et les affaires contentieuses découlant de l'effondrement du Conseil international de l'étain. Le Ministère assure aussi la représentation du Canada à des associations de droit international privé dont la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Conférence de la Haye de droit international privé et l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), il promeut la collaboration fédérale-provinciale et la prise de mesures concertées en vue de la mise en oeuvre de certaines conventions internationales relatives à la révision et à la modernisation du droit privé. Le Ministère a préparé une loi en vue d'établir un cadre pour l'application des lois fédérales et de lois provinciales particulière dans les zones extra-côtières;

- dans le domaine des droits de la personne, les principales activités consistent à fournir des opinions juridiques aux ministères clients et à d'autres parties intéressées sur des questions relatives à la *Charte* et à l'élaboration de la politique en rapport avec la *Charte*. Il faut également poursuivre la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour que son application soit juste et fournisse une protection convenable, donner des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à la mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, coordonner la position du gouvernement relativement aux droits linguistiques et dans les litiges fondés sur la *Charte* et la *Loi sur les langues officielles* et coordonner le suivi de la réponse du gouvernement au rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité;

- dans le domaine des affaires judiciaires, le Ministère fournit des opinions juridiques au Commissaire à la magistrature fédérale, élabore des politiques, examine les lois se rapportant aux juges nommés par le fédéral et aux tribunaux, et examine les rapports et les recommandations concernant ces juges et tribunaux y compris les recommandations de la Commission triennale sur le traitement et les avantages des juges;

- dans le domaine du droit des autochtones, le Ministère fournit des conseils juridiques et des avis en matière de politique relativement aux questions intéressant les autochtones, notamment les suivantes : l'autonomie gouvernementale des autochtones, le rôle du ministre en qualité d'interlocuteur avec les Métis et les Indiens non-inscrits, les litiges touchant les autochtones, les revendications territoriales générales et le processus constitutionnel touchant les autochtones. Récemment, les revendications de certains groupes autochtones, qui veulent être exemptés des droits de douane, ont été mises au premier plan. Les questions autochtones à l'échelon international ont trait à la révision de la Convention n° 107 de l'Organisation internationale du travail et à des questions dont ont été saisies les Nations Unies, particulièrement le Groupe de travail des populations autochtones;

- dans le domaine de la justice sociale, le Ministère concentre ses efforts sur l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de justice pénale qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes, des enfants, des jeunes et

des minorités. Il accorde une attention particulière aux préoccupations et aux aspirations des autochtones pour ce qui est de la justice pénale, à l'élaboration, de concert avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes locaux et les porte-parole des collectivités, de cadres d'orientation qui permettront d'établir des programmes et des stratégies relativement à la prévention du crime.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : Cette sous-activité touche essentiellement à la gestion des paiements de transfert à l'égard desquels il existe deux préoccupations sous-jacentes, c'est-à-dire garantir l'égalité devant la loi et en vertu de celle-ci, et s'assurer que les éléments législatifs et non législatifs du système juridique répondent à l'ensemble des besoins contemporains des Canadiens. La liste des paiements de transfert du Programme d'administration de la justice figure à la section III.

Tableau 20 : Contribution aux grands programmes

Fonds de Contributions	Ressources $	Objectifs
Fonds de réforme du droit pénal	1 196 345	Appuyer les discussions et les du droit pénal consultations dans certains domaines précis du droit pénal (p. ex., les victimes d'actes criminels, la violence familiale, la prévention du crime, les agressions sexuelles à l'égard des enfants, la pornographie, la prostitution, l'accès à la justice pour les femmes, la détermination de la peine). Ce fonds viendra en aide à des projets et à des recherches en fournissant des sommes à des organisations nationales, à des ministères provinciaux et à des particuliers, ce qui permettra au ministère de recu eillir des renseignements utiles à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes.
Aide juridique – Projets spéciaux	555 000	Recueillir des renseignements sur la façon d'améliorer au maximum la prestation des services d'aide juridique dans l'ensemble du Canada en appuyant des activités comme la recherche, des projets pilotes et des évaluations. Les organismes indépendants et les programmes gouvernementaux peuvent recevoir de l'aide de ce fonds.
Fonds de la consultation et du développement	573 520	Aider des associations nationales, des organismes et des chercheurs en encourageant les recherches, les consultations et les conférences dans des domaines intéressant le ministère, particulièrement en droit de la famille, en droit administratif, en droit constitutionnel et en droit international. Il est prévu que les projets concernant le droit de la famille continuent de jouir d'une grande priorité, étant donné la réforme entreprise récemment par le gouvernement dans ce domaine.
Fonds des droits de la personne	212 200	Renseigner les Canadiens sur les de la personne questions découlant de la *Charte* et sur les lois touchant aux droits de la personne. Ce fonds vise aussi à faire avancer les lois sur les droits de la personne, grâce au financement de divers projets de recherches, de publications, de séminaires et de conférences en matière juridique.
Fonds d'aide à l'élaboration du programme sur les jeunes contrevenants	600 000	Promouvoir la mise en oeuvre des l'élaboration du principes de la *Loi sur les jeunes programme sur les contrevenants* et aider les gouvernement jeunes contrevenants provinciaux et territoriaux et les organismes bénévoles à s'acquitter de cette tâche. Plus particulièrement, le Fonds servira à financer les projets suivants: a) projets de mise en oeuvre qui suivent les méthodes acceptées dans ce domaine; b) projets novateurs dans le cadre de nouvelles initiatives en matière de politique; c) projets de transfert technologique en vue d'acquérir et de partager les compétences et l'expérience acquises dans les domaines visés par les nouvelles initiatives en matière de politique.
Programme de contribution pour l'établissement de systèmes pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	4 500 000	Aider les provinces et les territoires à élaborer des systèmes d'information et de tenue de dossiers rentables pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et, par conséquent, fournir au Centre canadien de la statistique juridique des données à l'appui de la réalisation d'enquêtes d'ordre statistique.
Fonds d'accès à l'information juridique	1 291 800	Soutenir financièrement les organisations non gouvernementales qui se consacrent exclusivement à la vulgarisation et l'information juridiques de façon à renforcer la collaboration avec les provinces et les territoires et à promouvoir leur participation du processus de planification.
Information et vulgarisation juridique – Fonds des projets spéciaux	250 000	Promouvoir les projets d'information juridique qui servent à renseigner les Canadiens sur les nouvelles dispositions fédérales relatives aux agressions sexuelles à l'égard des enfants. L'objectif des projets sera d'expliquer les principales modifications législatives au public et aux groupes cibles qui ont le plus besoin d'information juridique à ce sujet (p. ex. les enfants, les autochtones, les groupes ethniques, les personnes handicapées).
Fonds pour des projets à l'intention des autochtones	30 000	Fournir une aide financière aux organisations ou aux particuliers qui organisent des conférences, des ateliers ou qui entreprennent des projets spéciaux en vue d'aider les autochtones à comprendre leurs responsabilités et à obtenir l'égalité devant la loi.

Tableau 21 : Grands programmes d'aide financière dont les frais sont partagés avec les provinces

Fonds de Contribution	Ressources $	Objectifs
Aide juridique aux adultes et aux jeunes contrevenants	70 853 700	Assurer des services minimaux d'aide juridique en matière pénale dans l'ensemble du Canada. La contribution fédérale aux gouvernements provinciaux et territoriaux vise à appuyer la prestation de services d'aide juridique à toutes les personnes admissibles, en cas de poursuites intentées par suite de la commission d'actes criminels, les infractions visées à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, certaines infractions punissables par procédure sommaire et des infractions à certaines lois fédérales.
Indemnisation victimes d'actes criminels	6 122 000	Indemniser des personnes pour des blessures ou un décès par certains crimes violents précis commis par d'autres personnes, par le déploiement d'efforts pour empêcher la commission d'un acte criminel ou pour arrêter un contrevenant ou présumé contrevenant.
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	2 697 500	Appuyer l'élaboration, la mise en oeuvre et l'amélioration des services et des programmes d'aide aux victimes d'actes criminels, autres que les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels, pour venir en aide à ces dernières.
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	3 765 400	Fournir des services d'orientation autres que juridiques aux autochtones, y compris les jeunes en situation de conflit avec la loi; et réduire les obstacles à la communication entre les autochtones et les représentants du système juridique.
Services juridiques aux jeunes en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	158 770 000	Aider à mettre la *Loi sur les jeunes contrevenants* en application et aider les provinces et les territoires, en leur apportant une aide financière à élaborer et à encourager la prestation de services juridiques appropriés à l'intention des jeunes.

En outre, le Ministère administre un certain nombre de subventions et de contributions dont la liste figure à la page 53.

Le tableau 22 expose l'ensemble des dépenses de l'aide juridique à partager entre le gouvernement fédéral et les provinces et la contribution fédérale à ces dépenses.

Dans le cadre d'un accord fédéral-provincial relatif à l'aide juridique, une évaluation a été réalisée en Saskatchewan en 1988-1989. D'autres évaluations ont été commencées en 1988-1989 en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 22 : Total des dépenses de l'aide juridique aux adultes en matière pénale et contribution fédérale

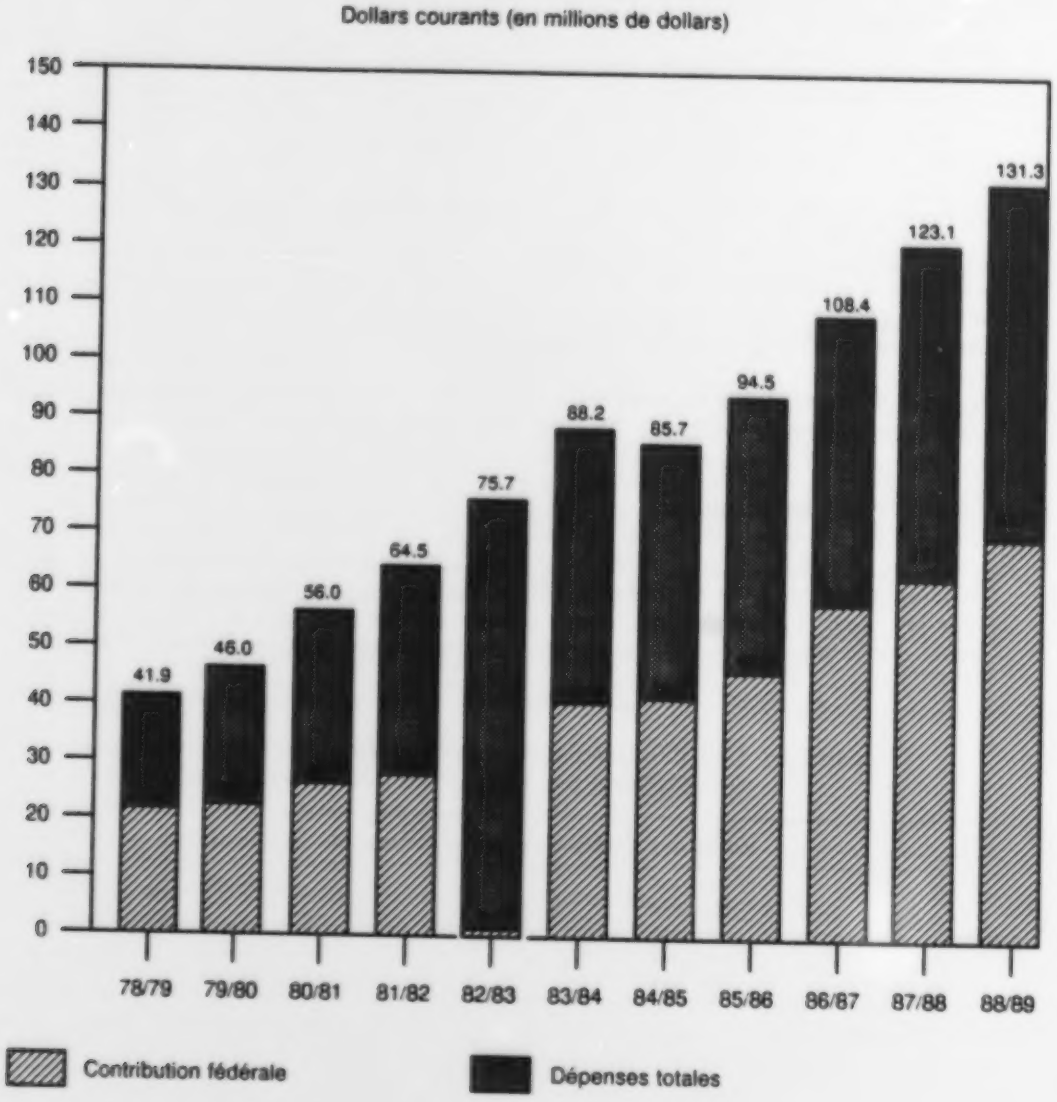

* En vertu de l'entente d'aide juridique signée en 1984, les paiements fédéraux aux provinces au chef de l'aide juridique sont désormais effectués, à partir de 1983-1984, non plus une année en retard, mais pour l'année en cours. En conséquence, les provinces n'ont pas été payées au titre de leurs dépenses en 1982-1983. En 1983-1984, elles n'ont été payées que pour des dépenses qu'elles ont supportées en 1983-1984. Toutefois, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest ont reçu un paiement pour 1982-1983.

Tableau 23 : Contribution fédérale au Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones

(en milliers de dollars)	Réel 1987-1988	Réel 1988-1989*	Budget des dépenses 1989-1990
Colombie-Britannique	580,9	629,0	722,4
Alberta	803,4	938,4	1 030,3
Saskatchewan	170,2	–	–
Manitoba	248,2	335,6	304,8
Ontario	478,0	711,0	599,6
Québec	497,4	528,9	496,2
Nouveau-Brunswick	–	–	–
Nouvelle-Écosse	–	–	–
Terre-Neuve	73,3	78,6	88,4
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–
Territoires du Nord-Ouest	295,3	366,7	381,2
Yukon	100,8	153,5	142,5
Programmes spéciaux pour les autochtones	9,5	30,0	30,0

Le Ministère assurera le suivi de l'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones en Ontario qui a été amorcée en 1988-1989.

Le tableau 24 donne, au volet A, le nombre de victimes d'actes criminels qui ont été indemnisées pour chaque exercice, de 1984-1985 à 1988-1989, et au volet B, le total des indemnités versées par les provinces et par les territoires, ainsi que la contribution fédérale en dollars et en pourcentage du total des indemnités versées. La contribution fédérale en vertu de ce programme à frais partagés est en fonction du nombre d'habitants par province. Comme les indemnités versées par les provinces ont augmenté plus rapidement que la population, il en est résulté une diminution de la contribution fédérale.

Tableau 24 : Cas d'indemnisation de victimes d'actes criminels et contribution fédérale par rapport au total des indemnités versées

Volet A : Victimes d'actes criminels indemnisées	
1984-1985	3 740 000
1985-1986	4 437 000
1986-1987	4 600 000
1987-1988	4 800 000*
1988-1989	5 200 000*

* Prévision

Volet B : Contribution fédérale à l'indemnisation des victimes d'actes criminels par rapport au total des indemnités versées

	Total des indemnités versées**	Contribution fédérale***	
		en dollars	en pourcentage
1984-1985	21 505 323	2 455 800	11,4
1985-1986	22 480 294	2 518 031	11,2
1986-1987	26 592 001	2 555 258	9,6
1987-1988****	31 876 047	2 614 929	8,2
1988-1989	34 962 288*	6 194 895	17,7

* Prévision.

** Exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard.

*** La contribution fédérale comprend les montants versés par le Ministère pour l'exercice précédent (c.-à-d. que les paiements faits par le gouvernement fédéral en 1988-1989 l'étaient au titre des indemnités payés en 1987-1988). Les contributions de 1988-1989 ne comprennent pas la somme prévue pour le programme d'aide aux victimes d'actes criminels (2,6 millions de dollars).

**** 1987-1988 est la première année d'application de l'accord de financement provisoire d'une durée de trois ans. Aux termes de cet accord, les indemnités augmenteront de 2,7 millions de dollars et 2,6 millions de dollars serviront à financer d'autres programmes et services d'aide aux victimes d'actes criminels (Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels). Les paiements sont faits avec un an de retard.

Volet C : Contribution fédérale en vertu des ententes de partage des coûts de l'aide juridique aux jeunes contrevenants

	Coût total des services admissibles	Contribution fédérale**	
		$	%
1984-1985	121 630 000	48 684 000	40,0
1985-1986	244 992 000	102 496 000	41,8
1986-1987	301 413 000	127 141 000	42,1
1987-1988	340 648 000	149 862 000	44,0
1988-1989	364 500 000	163 000 000	44,7
	1 373 183 000	**591 183 000***	**43,0**

* Prévision sous réserve de la confirmation définitive des demandes.

** Cinquante pour cent des services admissibles après calcul des déductions de l'année de base.

E. Administration

Objectif

Diriger et coordonner les politiques et la gestion pour le ministère de la Justice; fournir des services administratifs centraux au ministère de la Justice et à la Commission de réforme du droit du Canada; diriger le Bureau d'enregistrement des actions en divorce du Canada.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes :

Gestion intégrée : La présente activité fournit au Ministère des services en matière de planification intégrée, d'évaluation des programmes et de vérification interne, de communication, de liaison, de relations fédérales-provinciales et de soutien ministériel.

La Gestion intégrée s'occupe de la préparation, de la coordination et de l'examen des documents du cabinet, des présentations au Conseil du Trésor, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluriannuel, du Plan de dépenses et elle assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé et les organismes centraux. En outre, elle coordonne avec les organisations nationales et internationales et les fonctionnaires provinciaux les mesures importantes prises par le Ministère et supervise l'application par le Ministère des politiques gouvernementales appropriées en matière de relations fédérales-provinciales. Elle fournit des conseils et une assistance relativement aux communications qui ont trait aux mesures prises dans le cadre des programmes et politiques ministérielles et interministérielles. Elle dirige les évaluations de programme et les vérifications internes afin de déterminer les améliorations à apporter aux modalités d'exécution du mandat du Ministère.

Services d'appui internes : Cette activité fournit une gamme complète de services, de conseils et de renseignements requis pour l'acquisition, l'affectation, la supervision et le contrôle des ressources humaines et financières du ministère de celles de la Commission de réforme du droit du Canada. Ces services comprennent de celles les services financiers, d'informatique, de communication, du personnel, de bibliothèque, des langues officielles, de sécurité et les services administratifs. S'y ajoutent les services du Bureau central des divorces où sont inscrites les requêtes en divorce et où fonctionne un service de recherche pour toutes ces requêtes, de même que les services chargés de la communication des renseignements et de l'interception en application de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 5,3 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 17,8 % du total des années-personnes.

Tableau 25 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion intégrée	6 984	87	7 973	105	7 729	103
Services d'appui interne	13 139	181	14 915	196	14 416	191
	20 123	268	22 888	301	22 145	294
Recettes*	675		650		733	

* Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne sont pas à la disposition du Ministère pour équilibrer les dépenses. Pour plus de détails concernant les recettes, voir la Section III, Renseignements supplémentaires, à la page 54.

Environ 57,9 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 35,1 % aux dépenses de fonctionnement et 7,0 % aux dépenses en capital. Pour une explication de la différence, voir à la page 7.

Tableau 26 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Gestion intégrée	7 729	5 921	1 808
Services d'appui interne	14 416	11 019	3 397
	22 145	16 940	5 205

Explication de la différence : Les dépenses de 1987-1988 s'élèvent à 5 205 000 $ de plus que le Budget principal en raison de l'augmentation du travail relatif au processus de détermination du statut de réfugié, aux crimes de guerre, à l'évaluation de l'Aide juridique et aux victimes d'actes criminels; ajustement attribuables au fait que certains frais administratifs sont imputés à l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales fonctions de cette activité ont trait à la fourniture de services de gestion intégrée, d'orientation et de liaison aussi qu'à l'obtention et à l'affectation des ressources afin d'appuyer les Services juridiques, les Contentieux et les Services législatifs et les activités relatives à l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique. Les principales réalisations de l'activité sont les suivantes :

En 1988-1989, les activités de planification intégrée ont été axées sur l'élaboration de l'énoncé de la mission et des valeurs ministérielles, l'établissement des objectifs et des budgets sectoriels, la préparation d'un cadre général de planification. En 1989-1990, une importance particulière a été accordée à la préparation d'une analyse contextuelle, à l'établissement d'un plan de stratégie, à la révision du cadre de planification opérationnelle, à l'élaboration et la signature d'un protocole d'entente sur l'accroissement des pouvoirs et de la responsabilité des ministres et à la préparation d'un répertoire des politiques ministérielles.

Le Ministère, par l'intermédiaire de la Sous-direction des communications et des affaires publiques, offre des services de communications externes destinés à renseigner les Canadiens sur les programmes et services fédéraux et des services de communications internes dont l'objectif est d'informer le personnel des politiques et des programmes importants qui les intéressent. En 1988-1989, du matériel d'information a été préparé en vue de renseigner les citoyens sur les modifications apportées au *Code criminel* relativement aux victimes d'actes criminels, aux produits de la criminalité, sur les nouvelles dispositions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants et sur les modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles*, à la *Loi sur les juges*, à la *Loi sur la cour fédérale*, à la *Loi sur la cour canadienne de l'impôt* et à la *Loi sur la cour suprême* de même que sur le nouveau régime de nomination à la magistrature fédérale. Le Ministère a publié des documents relativement aux nouvelles dispositions sur le divorce et les ententes relatives aux ordonnances familiales et à leur exécution et il a produit deux vidéos qui portent sur la conduite avec facultés affaiblies. Parmi les outils de communication du Ministère, on note un journal revitalisé à l'intention du personnel, auquel s'ajoutent d'autres communiqués et un nouveau bulletin, «Écho Justice», qui sert à informer les services juridiques ministériels et les ministères clients des questions juridiques les intéressant et des mesures prises dans le domaine de la justice.

La Section de la liaison et des relations fédérales-provinciales fournit des conseils en matière de politique et de planification de la stratégie relativement aux mesures prises conjointement avec les provinces et les territoires. En 1988-1989, une base de données sur ces mesures a été créée afin de l'aider à s'acquitter de cette responsabilité. Cette base de données facilitera l'analyse et la planification des activités entreprises par les gouvernement fédéral et provinciaux comme les réunions, les ententes et les modifications législatives. La Sous-direction remplit une autre fonction importante, à savoir fournir des services de soutien administratif et de coordination dans le cadre des rencontres fédérales-provinciales des ministres, des sous-ministres et de certaines réunions de sous-ministres adjoints. En 1988-1989, la Sous-direction a organisé sept réunions fédérales-provinciales intéressant divers paliers de même que plusieurs rencontres bilatérales convoquées par le sous-ministre dans l'ensemble du pays.

Les Services ministériels, qui comprennent les Services de la correspondance ministérielle, de l'accès à l'information, d'information du ministre et de la gestion des affaires parlementaires, de liaison avec le cabinet, et la bibliothèque, sont une composante essentielle du Ministère. Le prolongement de la session parlementaire de même que la complexité des nombreuses questions juridiques et questions de principes étudiées ont accru la charge de travail de ces services. Le Ministère a mis en place de nouveaux systèmes de recherche pour répondre dans les délais voulus aux lettres dont le nombre s'accroît sans cesse. Des efforts ont été déployés pour répondre aux demandes de renseignements du public, des organismes externes et des associations, et améliorer la diffusion de l'information au Ministère.

La gestion des ressources financières s'est améliorée grâce à la mise en oeuvre de nouveaux systèmes. Par exemple, un système de contrôle des années-personnes, qui permet le décompte des années-personnes par centre de coût ou par projet a été mis en place. Le Ministère a aussi mis en oeuvre un système de recouvrement des frais de contentieux qui permet le paiement direct ou le recouvrement auprès des ministères fédéraux responsables de l'application de la loi visée par le litige des coûts directs (à l'exception des salaires) liés à la conduite des affaires contentieuses. Ce système permet d'avoir une idée plus exacte du coût global des programmes des ministères qui figure dans

les comptes du Canada. Parmi les autres améliorations apportées, il faut noter l'installation de systèmes interactifs de gestion financière dans cinq autres régions de même que la révision du manuel de gestion financière. L'automatisation des opérations et une meilleure organisation du travail ont permis d'accroître de 3,7 % le rendement de la Section de la vérification des contributions et des subventions – Services financiers.

En janvier 1987, la Sous-direction de l'informatique et la fonction informatique ont fait l'objet d'un examen de la gestion. Celle-ci a permis d'améliorer les services informatiques. Le Comité des politiques d'information et des systèmes informatiques, qui est composé de hauts fonctionnaires du Ministère, s'est penché sur la question de l'établissement d'un plan de stratégique en matière informatique et de priorités pour les projets informatiques. Le Ministère, avec l'aide du Conseil du Trésor, a amorcé l'élaboration d'un plan stratégique en matière de gestion de l'information. Ce plan, qui devrait être terminé en 1989, énoncera les critères régissant la conception et la gestion de systèmes pour les cinq à dix prochaines années.

L'Administration du personnel met actuellement en oeuvre un système d'information pour la gestion du personnel. Ce système permettra à l'Administration du personnel d'accroître son efficience, d'améliorer la qualité de l'information et des services fournis aux gestionnaires et de satisfaire aux exigences des organismes centraux en matière d'information. Le Ministère se procurera deux sous-systèmes pour améliorer les opérations, un système de suivi des candidats pour administrer le répertoire des avocats et un système de suivi des congés et des absences pour la gestion des congés.

En décembre 1986, un examen des exigences linguistiques de tous les postes a été amorcé dans l'ensemble du Ministère. Cet examen était axé sur l'identification des postes afin de déterminer s'ils devaient être unilingues ou bilingues, en particulier les postes de conseillers juridiques. Parallèlement, le Ministère a réévalué les profils linguistiques des postes déjà reconnus bilingues. À l'issue de l'examen, un plan de formation quinquennal a été établi, surtout pour les conseillers juridiques, afin de garantir la conformité à la nouvelle loi sur les langues officielles et en particulier, aux dispositions relatives à l'administration de la justice.

L'entrée en vigueur de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, adoptée en janvier 1986, a amené la création d'un nouveau service. Le service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales a été mise sur pied afin d'aider les provinces et les territoires à retrouver les personnes qui violent les ordonnances de pension alimentaire, de garde ou d'accès et de permettre la saisie de sommes fédérales désignées lorsqu'une personne viole une ordonnance de pension alimentaire. Le Service de communication des renseignements, qui est opérationnel depuis le 30 novembre 1987, reçoit en moyenne 500 demandes de recherche par mois. Le Service d'interception, qui est opérationnel depuis le 2 mai 1987, reçoit en moyenne de 700 à 1 000 demandes de saisie-arrêt par mois. Ces deux services ont permis aux provinces et territoires d'améliorer le taux de conformité aux ordonnances de pension alimentaire, de garde et d'accès dans l'ensemble du pays.

En 1988, les Services administratifs ont élaboré une stratégie de gestion des locaux pour le Ministère. Grâce à ce plan, le Ministère a déterminé ses besoins fondamentaux en matière de locaux et a fait approuver par le Conseil du Trésor ses demandes à cet égard. Il a en outre amorcé des négociations avec les Travaux publics en vue du regroupement

des locaux et de l'optimisation de l'espace et par conséquent, de l'amélioration de l'efficacité de ses opérations à un coût moindre pour l'État.

De plus, le 8 juillet 1988, l'archiviste national a approuvé la demande présentée par le Ministère relativement au calendrier des délais de conservation. Cette demande a entraîné des modifications importantes aux délais de conservation, aux descriptions des dossiers et a accru la précision générale des documents. Elle a aussi permis au Ministère de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le calendrier des délais de conservation revêt une grande importance étant donné que les dossiers remontent à 1859, y compris la jurisprudence et les opinions juridiques.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 27 : Besoins financiers par rubrique

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	83 551	72 881	70 728
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	12 943	11 915	11 385
Autres frais	209	82	106
	96 703	84 878	82 219
Biens et services			
Transports et communications	5 405	5 550	4 855
Information	1 956	3 322	3 105
Marché des services	6 003	12 174	8 804
Autres services professionnels et spéciaux	9 984	3 393	5 226
Location	644	645	473
Achat de services de réparation et d'entretien	829	1 388	1 016
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 024	1 841	2 451
	26 845	28 313	25 930
Total des dépenses de fonctionnement	123 348	113 191	108 149
Capital	844	1 817	3 716
Paiements de transfert			
Subventions	786	553	1 157
Contributions	254 439	263 165	282 765
Total des paiements de transfert	255 225	263 718	283 922
	379 417	378 726	395 787

2. Besoins en personnel

Les frais de personnel de 96 703 000 $ représentent 24,8 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme d'administration de la justice. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 28 et 29.

Tableau 28 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Services juridiques	375	378	338
Services des contentieux	604	616	598
Services législatifs	101	103	103
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	161	150	161
Administration	268	301	294
	1 509	1 548	1 494

Tableau 29 : Besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle actuelle de traitement	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Gestion	23	28	27	51 400-100 700	75 232
Scientifique et professionnelle					
Droit	789	778	761	24 024-111 700	63 270
Bibliothéconomie	10	10	10	22 042-52 255	37 476
Economique, sociologie et statistique	19	19	20	16 185-77 100	55 326
Recherche historique	–	4	4	16 408-76 300	42 321
Autre	1	1	1		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	55	56	55	15 178-64 300	40 638
Gestion des finances	12	12	12	14 100-63 177	43 298
Services d'information	7	7	7	15 055-64 300	49 526
Gestion du personnel	16	16	16	14 737-60 493	42 097
Administration des programmes	19	33	34	15 178-64 300	49 912
Gestion des systèmes d'ordinateurs	8	7	4	21 587-70 665	46 968
Autre	4	7	4		
Technique					
Soutien des sciences sociales	68	68	68	14 009-64 044	36 983
Autre	2	2	2		
Soutien administratif					
Commis aux écritures	169	167	150	14 338-35 194	24 692
Secrétariat	302	328	334	14 210-35 419	24 971
Autre	1	1	–		
Exploitation					
Services divers	3	3	3	14 755-44 350	23 836
Autre	1	1	1		

Nota : Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen, figure l'estimation du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-personnes non-contrôlées			Échelle actuelle de traitement	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Autres	12	–	–	0-147 700	61 651

3. Paiements de transfert

Tableau 30 : Paiements de transfert (en milliers de dollars)

(dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Subventions			
Conférence canadienne de l'uniformisation du droit, à titre de contribution aux frais d'administration	6 000	6 000	4 000
Conférence canadienne de l'uniformisation du droit, aux fins de la recherche	21 550	13 550	1 946
Commission internationale des juristes	17 575	17 575	17 575
Commission internationale des juristes – programme relatif aux droits de la personne à l'entretien des francophones	5 000	–	–
L'Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 500	1 500	1 500
Subventions en vue d'encourager les étudiants à se spécialiser dans la rédaction des lois	89 300	89 300	78 120
Subventions en vue d'encourager l'accès des autochtones à la profession juridique	296 970	296 970	225 579
Programme des bourses Duff-Rinfret	90 725	90 725	76 950
Association canadienne des chefs de police destinée au Comité sur les modifications de la loi	16 150	16 150	16 150
British Institute of International and Comparative Law (CLAS)	9 500	9 500	9 500
Académie de droit international de la Haye	11 400	11 400	11 400
Subventions pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies	–	–	714 374
Institut international des droits de l'homme (anglais et français)	3 000	–	–
Fondation canadienne des droits de la personne	55 000	–	–
Centre canadien de la magistrature	182 500	–	–
	786 170	552 670	1 157 094
Contributions			
Négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones	2 225 000	1 791 000	401 073
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500	66 500	66 500
Conseil canadien de la documentation juridique	380 200	380 200	380 200
Société canadienne des sciences judiciaires	34 960	34 960	17 086
Fonds de la consultation et du développement	573 520	549 460	300 492
Contributions au programme d'échange d'étudiants droit civil/common law durant l'été	229 900	267 900	224 166
Contributions en vue de promouvoir la recherche et les innovations dans le domaine de l'aide juridique	555 000	250 000	100 572
Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, aux fins de leurs régimes d'aide juridique	70 853 700	69 406 120	63 553 726
Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, aux fins de leurs programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels	8 819 500	8 822 599	2 622 355
Contributions aux provinces et aux territoires en conformité avec les accords conclus avec le Ministre pour les aider à élaborer des programmes et des systèmes d'information et de tenue des dossiers prévus par la *Loi sur les jeunes contrevenants*	5 100 000	3 004 533	2 414 122
Contributions aux provinces et aux territoires à l'égard d'ententes approuvées par le gouverneur en conseil pour le partage de coûts des services juridiques pour les adolescents aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	158 770 000	171 125 403	206 838 256
Fonds pour la réforme du droit pénal (y compris les projets pilotes relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants, aux victimes d'actes criminels, à la pornographie, la prostitution, et la gestion des projets pilotes	1 196 345	1 381 345	761 305
Fonds pour l'exécution des ordonnances de garde et de pension alimentaire	–	842 182	208 622
Fonds des droits de la personne	212 200	342 700	292 224
Association Métis du Manitoba	–	–	30 000
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et programmes relatifs aux autochtones	3 795 400	3 890 811	3 219 595
Fonds pour la vulgarisation et l'information juridiques	1 541 800	791 800	866 363
Programme de rédaction des lois de l'Université d'Ottawa	84 455	92 455	92 455
Contribution pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies	–	–	325 440
Centre canadien de la magistrature	–	125 000	50 000
	254 438 480	263 164 968	282 764 552
Total des paiements de transfert	**255 224 650**	**263 717 638**	**283 921 646**

4. Recettes

Le Ministère a des recettes qui lui proviennent de l'application de la *Loi de 1985 sur le divorce* et des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. D'autres sommes lui sont versées au titre d'amendes, de confiscations et de la location d'habitations et de services publics (logement dans le Nord). Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent servir à payer les coûts du Programme.

Tableau 31 : Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Services et frais de service	675	650	733
Amendes et confiscations	2 100	2 148	4 539
Location d'habitations et de services publics	75	70	66
Autres	30	20	15
	2 880	2 886	5 353

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 32 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif total du Programme.

Tableau 32 : Coût total du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1989-1990	1988-1989
Ministère de la Justice	379 417	12 126	391 543	334 967

* Les autres coûts de 12 134 000 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par les Travaux publics	10 117
• émission des chèques et autres services comptables fournis par Approvisionnement et Services	160
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	1 811
• sommes versées par Travail Canada au titre de l'indemnisation des employés	38

B. Autres renseignements

1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice

Loi sur l'accès à l'information
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi des aliments et drogues
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi anti-inflation
Loi sur l'arbitrage commercial

Loi sur les biens en déshérence

Code criminel
Loi sur la Commission de réforme du droit
Loi sur les connaissements
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale
Loi sur la convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Cour fédérale
Statut de la Cour permanente de justice internationale
Loi sur la Cour suprême
Loi sur les criminels fugitifs

Déclaration canadienne des droits
Loi sur le divorce
Loi canadienne sur les droits de la personne

Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'extradition

Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
Loi d'interprétation

Loi sur les jeunes contrevenants
Loi sur les juges

Loi sur les Lois révisés du Canada (1985)

Loi sur le mariage
Loi sur les mesures de guerre
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur le ministère de la Justice

Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prix
Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux

Loi sur la répression de l'usage du tabac
Loi sur la responsabilité de la Couronne
Loi sur la révision des lois

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les stupéfiants

Loi sur les textes réglementaires